



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

CLOSED VOLUME VOLUME COMPLET

DATED FROM
À COMPTER DU

5 avril 1998

TO
JUSQU'AU

1^{er} NOV. 1998

AFFIX TO TOP OF FILE - À METTRE SUR LE DOSSIER

DO NOT ADD ANY MORE PAPERS - NE PAS AJOUTER DE DOCUMENTS

FOR SUBSEQUENT CORRESPONDENCE SEE - POUR CORRESPONDANCE ULTÉRIEURE VOIR

FILE NO. - DOSSIER N°

8122-3-1-98

VOLUME

3

1-2-3-1-78

**LA DIVISION SCOLAIRE
FRANCO-MANITOBAINE**

ET

**L'ÉDUCATION FRANÇAISE
AU MANITOBA**



*Apprendre
et grandir ensemble*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Case postale 204
485 chemin Dawson
Lorette MB R0A 0Y0
Téléphone : (204) 878-9399
Télécopieur : (204) 878-9407
Site Internet : www.dsfm.mb.ca

NOVEMBRE 1998

Tout au long du présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination dans le but d'alléger le texte.

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

MISSION

La Division scolaire franco-manitobaine, consciente de son rôle unique au Manitoba, au Canada et dans un monde en perpétuel changement, a pour mission :

- ◆ d'assurer une formation de qualité à sa population estudiantine francophone du Manitoba en promouvant le développement de personnes autonomes, épanouies, compétentes, sûres de leur identité, fières de leur langue et de leur culture;
- ◆ d'établir un projet éducatif communautaire, géré par les parents francophones du Manitoba, et qui reflète les intérêts et les valeurs du milieu franco-manitobain.

TABLE DES MATIÈRES

	page
Mission de la DSFM	
1. Introduction	1
2. Encadrement légal.....	2
2.1 Énoncé de principes	2
2.2 Principes directeurs	2
2.3 Rationnel.....	3
3. Programmation académique.....	5
3.1 Mise en œuvre des programmes d'études	5
3.2 Maternelle à temps plein.....	8
3.3 Technologies de l'information	9
3.4 Enseignement à distance	11
3.5 Programmation culturelle	14
3.6 Arts	17
3.7 Éducation physique et programmation sportive.....	18
3.8 Études professionnelles et technologiques (EPT)	20
4. Services aux élèves.....	23
5. Phase d'accueil.....	28
6. Préscolaire.....	31
7. École communautaire	33
8. Transport	35
9. Structure de gestion.....	37
10. Allocation du personnel	40
11. Refrancisation des parents	43
12. Centre de ressources	45
13. Établissements scolaires	47
14. Promotion et recrutement	49
15. Financement.....	52

ANNEXES

- A - Sommaire des estimés rattachés aux recommandations
- B - Carte géographique de la DSFM
- C - Le rapport du Groupe de travail manitobain sur la gestion des écoles franco-manitobaines (Gallant) – mai 1991
- D - La gestion des écoles franco-manitobaines – mai 1993
- E - Évaluation de la Phase d'accueil – février 1998

1. INTRODUCTION

Il y a déjà 5 ans que la gestion scolaire francophone est un fait au Manitoba. L'entente initiale de 15 millions de dollars pour la mise sur pied de la gestion scolaire pour la minorité prendra fin le 31 mars 1999. Vu que l'implantation et le maintien du modèle de gestion dépendent beaucoup des octrois provinciaux et fédéraux de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises, et puisque des discussions en vue du renouvellement de l'entente initiale auront lieu cet automne, la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) a décidé de faire une étude de ses besoins. Cette étude servira à communiquer aux gouvernements provincial et fédéral le niveau de soutien nécessaire pour permettre aux francophones d'exercer leurs droits sous l'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés et pour répondre adéquatement à la mission confiée à la DSFM par la communauté et les gouvernements.

Cette documentation a été préparée à partir de consultations qui ont été faites au niveau de chaque école, de chaque région ainsi que du bureau divisionnaire. Dans toute cette démarche, la CSFM a reconnu l'importance de bien connaître les besoins et les priorités réalistes de toutes ces composantes.

Cette étude a pour but de :

1. permettre à la DSFM d'initier une planification à plus long terme (cinq ans) à partir des priorités identifiées par nos communautés;
2. permettre à la CSFM de revendiquer le financement nécessaire pour rencontrer les besoins et les priorités identifiés par nos communautés.



2. ENCADREMENT LÉGAL

2.1 ÉNONCÉ DE PRINCIPES

- Les Franco-manitobains ont le droit de gérer leurs écoles dans lesquelles on retrouve des services et des programmes équivalents à ceux de la majorité.¹
- L'article 23 de la Charte a une dimension réparatrice en ce sens qu'elle cherche à réparer les injustices du passé ainsi que les torts causés par l'assimilation.

2.2 PRINCIPES DIRECTEURS

- Le rôle unique de l'école française : l'école française a une obligation académique et linguistique, et compte tenu du rôle de l'école dans la société, elle a une obligation culturelle et communautaire; elle sert de centre de vie communautaire.
- La qualité de l'enseignement des élèves francophones constitue un objectif important, au même titre que le besoin de préserver et de favoriser l'épanouissement de la langue et de la culture française.
- Le modèle de gestion doit respecter les exigences du jugement de la Cour suprême du Canada et la Loi sur les écoles publiques du Manitoba.
- La nature réparatrice de l'Article 23 revêt une grande importance. Il ne fait aucun doute que l'Article 23 a pour but de modifier le statu quo. L'Article 23 atteste que les systèmes antérieurs et actuels sont inadéquats. (Voir annexe C)
- Le modèle de gestion est réalisable dans le contexte manitobain et sera efficace dans la mesure où les gouvernements provincial et fédéral lui en donnent les moyens financiers.
- Les parents doivent avoir accès à la même qualité de services, qu'ils demeurent en région urbaine ou rurale.



¹ L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*

2.3 RATIONNEL

Revenus :

La DSFM reçoit son financement de trois sources principales :

- a) les revenus provinciaux,
- b) les revenus municipaux (la DSFM n'a pas le droit légal de prélever ses impôts mais reçoit un prorata des divisions scolaires d'origines des élèves),
- c) les revenus fédéraux – l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises.

Les octrois accordés aux divisions scolaires sont établis à partir de formules et de ratios établis par le gouvernement provincial. L'avènement de la DSFM a créé des nouvelles réalités et des nouveaux besoins pour lesquels il n'existe pas de financement approprié.

Dépenses :

La DSFM a essentiellement toutes les mêmes dépenses que les autres divisions scolaires de la province. En plus, elle répond à des besoins particuliers en vertu de son mandat légal, de son modèle de gestion, de ses caractéristiques démographiques et géographiques. Une analyse détaillée des obligations constitutionnelles et juridiques de la DSFM souligne ces obligations additionnelles. Ces obligations sont propres à la DSFM et vont au-delà de ce que les autres divisions scolaires ont à rencontrer. Elles ne sont pas des obligations de départ ou de mise en œuvre, mais des obligations d'opération régulière. Ces obligations entraînent des dépenses liées à la structure politique, les petites écoles, les distances (voir annexe B), la Phase d'accueil, le recrutement et la promotion et les domaines culturel et communautaire ne sont que quelques exemples de ces obligations additionnelles.

La DSFM regroupe vingt-deux écoles réparties à la grandeur du Manitoba (voir annexe B). Ces écoles rurales et urbaines varient en grandeur, en population étudiante, en structure administrative et sont appelées à répondre à des exigences très diverses selon leur historique et les besoins de leur communauté. Par exemple, le Collège Louis-Riel situé à Saint-Boniface compte au-delà de 650 élèves de la 7^e année au secondaire 4 et existe depuis 1968. L'école française Saint-Claude compte 21 élèves de la maternelle



à la 8^e année et a été inaugurée en septembre 1998. L'école est hébergée dans un petit local, anciennement un entrepôt de distribution Sears. Toutes les autres écoles se situent entre ces deux réalités.



3. PROGRAMMATION ACADÉMIQUE

3.1 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

MISE EN SITUATION

La mise en œuvre des programmes d'études constitue l'une des activités les plus fondamentales de notre division scolaire. Le renouvellement de la programmation provinciale pour les écoles françaises du Manitoba requiert une double dose d'énergie de la part de nos enseignants. Tout d'abord, le Ministère fait constamment appel à nos services pour développer les nouveaux programmes, car nous sommes la seule division scolaire française de la province. Puis, tous les enseignants doivent assister à diverses sessions de formation pour s'approprier cette nouvelle programmation.

Plusieurs institutions ou organismes éducationnels provinciaux qui offrent un appui aux écoles n'ont pas la capacité d'offrir leurs services en français. Par conséquent, nous devons souvent avoir recours à des ressources à l'extérieur de la province.

Le Ministère n'offre pas tous les cours ou programmes qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des divisions scolaires. Par conséquent, il permet aux divisions scolaires de développer leurs propres cours appelés «cours proposés par l'école (CPE)». Or, la DSFM, doit subvenir seule à ses besoins dans ce domaine, contrairement aux divisions scolaires anglophones qui peuvent se partager les cours développés par l'une ou l'autre d'entre elles.

Dans plusieurs cas, il n'existe pas de programmation en français pour répondre à nos besoins. Nous devons donc élaborer des cours développés par l'école et approuvés par le Ministère (LMA).

La mise en œuvre efficace des programmes d'études exige la disponibilité de matériel pédagogique de qualité. Or, il existe un manque chronique de matériel pédagogique en français, dans toutes les matières et à tous les niveaux. Par conséquent, il y a un besoin d'améliorer nos capacités d'acheter ou de développer nous-mêmes ces ressources.

En plus de répondre aux exigences imposées par la programmation provinciale, la DSFM doit pouvoir initier des projets innovateurs dans le domaine de la pédagogie. Si on lui accorde les



3. PROGRAMMATION ACADÉMIQUE

3.1 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

MISE EN SITUATION

La mise en œuvre des programmes d'études constitue l'une des activités les plus fondamentales de notre division scolaire. Le renouvellement de la programmation provinciale pour les écoles françaises du Manitoba requiert une double dose d'énergie de la part de nos enseignants. Tout d'abord, le Ministère fait constamment appel à nos services pour développer les nouveaux programmes, car nous sommes la seule division scolaire française de la province. Puis, tous les enseignants doivent assister à diverses sessions de formation pour s'approprier cette nouvelle programmation.

Plusieurs institutions ou organismes éducationnels provinciaux qui offrent un appui aux écoles n'ont pas la capacité d'offrir leurs services en français. Par conséquent, nous devons souvent avoir recours à des ressources à l'extérieur de la province.

Le Ministère n'offre pas tous les cours ou programmes qui sont nécessaires pour répondre aux besoins des divisions scolaires. Par conséquent, il permet aux divisions scolaires de développer leurs propres cours appelés «cours proposés par l'école (CPE)». Or, la DSFM, doit subvenir seule à ses besoins dans ce domaine, contrairement aux divisions scolaires anglophones qui peuvent se partager les cours développés par l'une ou l'autre d'entre elles.

Dans plusieurs cas, il n'existe pas de programmation en français pour répondre à nos besoins. Nous devons donc élaborer des cours développés par l'école et approuvés par le Ministère (LMA).

La mise en œuvre efficace des programmes d'études exige la disponibilité de matériel pédagogique de qualité. Or, il existe un manque chronique de matériel pédagogique en français, dans toutes les matières et à tous les niveaux. Par conséquent, il y a un besoin d'améliorer nos capacités d'acheter ou de développer nous-mêmes ces ressources.

En plus de répondre aux exigences imposées par la programmation provinciale, la DSFM doit pouvoir initier des projets innovateurs dans le domaine de la pédagogie. Si on lui accorde les



ressources nécessaires, la DSFM peut devenir un leader dans l'éducation en milieu minoritaire, non seulement sur le plan provincial, mais aussi sur la scène nationale.

PRÉOCCUPATIONS

- Les budgets actuels de mise en œuvre des programmes d'études ne reflètent pas les coûts réels reliés aux activités exigées pour le perfectionnement de notre personnel parce que :
 - i. Les enseignants doivent s'absenter de leurs classes pour un nombre important de journées chaque année pour cause de travaux de comités, de développement de programmes et de perfectionnement professionnel.
 - ii. Notre personnel professionnel est constamment sollicité pour participer à des comités de programmation du Ministère, pour des prêts de services et des ateliers.
 - iii. Les personnes-ressources de langue française viennent souvent de l'extérieur de la province, ce qui occasionne des coûts additionnels de transport et d'hébergement.
 - ii. Plusieurs membres du personnel doivent se rendre hors province pour participer à des conférences ou des ateliers en français ou pour effectuer des tournées.
- Vu la situation minoritaire et la dispersion géographique de la DSFM, on rencontre des difficultés de recrutement du personnel spécialisé, donc il y a un besoin accru de formation continue.
- Il y a un besoin de formation en techniques d'enseignement et de gestion pour les classes à niveaux multiples.
- Il existe un besoin de créer des liens avec la communauté hispanique et d'enseigner une troisième langue.
- La DSFM n'a pas accès à un centre de ressources divisionnaire.
- Il y a un besoin d'encadrement pour le recrutement et la gestion des bénévoles.



- Il existe un grand besoin de formation et d'orientation pour les administrateurs scolaires.
- Il y a un besoin d'élaborer des cours proposés par l'école (CPE) et des cours développés localement et approuvés par le Ministère (LMA) afin de répondre aux besoins particuliers de la division et de chaque école secondaire.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter les budgets de perfectionnement professionnel et du personnel pour appuyer les enseignants.
2. Mettre sur pied des stages d'été pour des travaux de comités, le développement de programmes et le perfectionnement professionnel.
3. Élaborer et administrer un programme de formation en techniques d'enseignement et de gestion pour les classes à niveaux multiples.
4. Développer et offrir une programmation en troisième langue pour nos écoles.
5. Développer des CPE et des LMA.
6. Développer un programme de mentorat et un plan de relève pour les directions d'école et le personnel du bureau divisionnaire.
7. Établir des ententes contractuelles avec des personnes-ressources pour effectuer l'orientation intensive avec les nouvelles directions d'école.
8. Maintenir et développer des projets de perfectionnement professionnel d'envergure, tel que celui de la pédagogie différenciée.
9. Augmenter les budgets pour le matériel scolaire dans les écoles.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 655 000 \$



3.2 MATERNELLE À TEMPS PLEIN

MISE EN SITUATION

Étant donné la situation linguistique minoritaire de la DSFM et les effets de l'assimilation sur la population francophone du Manitoba, il devient de plus en plus urgent de considérer tous les moyens disponibles pour assurer le plein épanouissement langagier de nos élèves dès la jeune enfance.

La maternelle à temps plein se présente comme l'un des moyens privilégiés pour contrer les effets de l'assimilation et pour assurer que nos jeunes élèves développent les compétences requises en français pour intégrer pleinement le système scolaire dès la première année.

Les expériences vécues ailleurs au Canada et aux États-Unis font état des avantages multiples de la maternelle à temps plein sur le développement global de l'enfant. Au Manitoba, elle sera d'importance capitale pour le développement langagier et de la littératie chez nos élèves et pour offrir à tous les ayants droit l'espoir d'intégrer avec succès leurs enfants à l'école française.

PRÉOCCUPATIONS

- Il n'existe aucun financement au niveau provincial pour la mise sur pied et le maintien de maternelles à temps plein.
- La DSFM doit consulter chacune de ses communautés pour sonder leur intérêt pour la maternelle à temps plein et leur communiquer toutes les données relatives à son implantation ailleurs au Canada et aux États-Unis.

RECOMMANDATIONS

1. Poursuivre l'étude d'implantation de la maternelle à temps plein pour toutes les écoles de la DSFM.
2. Établir le programme de maternelle à temps plein dans chacune de ses écoles en assurant la coordination du programme, les allocations d'enseignants, le matériel, la formation, le déplacement et les locaux.



ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

3 407 000 \$

3.3 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MISE EN SITUATION

Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba préconise l'intégration des technologies de l'information dans tous les programmes d'études. L'utilisation des technologies de l'information aide les élèves à développer leurs habiletés à résoudre des problèmes, à améliorer leur rendement personnel et à acquérir les compétences en pensée abstraite et en pensée critique.

L'intégration des technologies de l'information nécessite un accès régulier à des ordinateurs et à d'autres équipements technologiques, la disponibilité de logiciels de qualité et en français, l'accès à l'Internet, un appui technique efficace et un programme de formation continue pour les enseignants.

En plus de la dimension pédagogique, les technologies de l'information jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion de la division scolaire et des écoles.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a des attentes élevées pour des services de techniciens, vu le nombre grandissant d'ordinateurs, de programmes, de systèmes et la complexité du réseau.
- Les distances entre les écoles ne permettent pas de centraliser le service.
- Il existe un manque de formation continue des enseignants vu l'évolution constante de la technologie.
- Le ratio élèves/ordinateurs est trop faible.
- Il y a un manque de formation en entretien et en réparation des équipements.



- Il y a un manque d'appui pédagogique pour l'intégration de la technologie dans l'enseignement.
- Il y a un manque de logiciels et de matériel didactique en français.
- Les écoles n'ont pas un accès équitable à des équipements spécialisés (robotique, multimédia).
- Le rendement du système Internet actuel est trop faible et nécessite des attentes inutiles.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le nombre de techniciens répartis par région.
2. Créer un poste à temps plein pour la production et la recherche de logiciels et de matériel didactique technologique en français et pour la conception de documents sur l'Internet (Webmaster).
3. Créer un poste à temps plein de conseiller en informatique pour :
 - i. Appuyer l'intégration de la technologie dans l'enseignement.
 - ii. Coordonner la formation continue des enseignants.
 - iii. Coordonner la formation en entretien et en réparation des équipements en conjonction avec les techniciens.
 - iv. Mettre sur pied et coordonner la circulation de trousse ambulantes de robotique et de multimédia pour les écoles.
4. Augmenter le nombre d'ordinateurs et d'équipements connexes pour les élèves dans la salle de classe et augmenter la vitesse de l'Internet dans les écoles.
5. Mettre sur pied un programme de formation continue en informatique à l'intention des enseignants.
6. Renouveler les équipements existants.
7. Acheter ou développer des logiciels en français.



ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

5 870 000 \$

3.4 ENSEIGNEMENT À DISTANCE

MISE EN SITUATION

Au printemps 1997, la DSFM a élaboré un nouveau mode de livraison des cours à distance. L'intention est : a) de fournir une nouvelle programmation de cours à distance, et b) de mettre en place des outils permettant de créer un environnement pédagogique riche tout en tenant compte de la communication avec les apprenants et leur encadrement. Ainsi est né le RÉMED : «Réseau d'éducation multimédia d'enseignement à distance».

La mise sur pied du RÉMED permettra de :

- Faire avancer et promouvoir l'enseignement à distance dans la DSFM.
- Offrir une programmation variée de cours au niveau secondaire.
- Encourager une activité de recherche et de développement dans le domaine de la pédagogie et des nouvelles technologies.
- Offrir une programmation pédagogique auprès de sa clientèle scolaire.
- Offrir de la formation professionnelle.
- Gérer une programmation d'enseignement à distance à long terme.
- Offrir des outils innovateurs pour le support académique à l'Internet.

Le RÉMED a pour mission de diffuser un plus grand nombre de cours d'enseignement à distance au niveau secondaire aux élèves de la DSFM en intégrant les technologies de l'information et des communications dans ses activités d'enseignement et d'apprentissage à distance.



Les nouvelles technologies sont essentiellement perçues au RÉMED comme des outils permettant de créer des environnements pédagogiques riches, au service d'un savoir-faire d'enseignement à distance prenant largement en compte la communication avec les apprenants et leur encadrement.

L'activité principale du RÉMED est de dispenser une nouvelle programmation à distance en mathématiques, en langues et en sciences aux élèves dans nos 11 écoles secondaires. Les élèves inscrits à un des cours offerts au RÉMED disposeront d'environ 80 heures-contact avec un enseignant spécialisé, d'une trousse d'enseignement à distance (manuels, vidéocassettes, logiciels, cédéroms, etc.) et d'outils d'enseignement et d'apprentissage spécialement conçus sur l'Internet.

Évidemment, le succès de cette initiative réside dans l'alliance des communautés d'apprenants (élèves, écoles, parents, enseignants, directions d'école, techniciens) car nous avons un but en commun soit l'éducation de qualité.

PRÉOCCUPATIONS

- Le nombre et la variété des cours offerts ne répondent pas aux besoins minimums de plusieurs écoles secondaires à cause des petits nombres d'inscriptions.
- Il y a un besoin d'améliorer la technologie en place pour permettre un enseignement et un suivi efficaces des élèves (aide individuelle, évaluation, motivation, relation enseignant-élève).
- Il y a un besoin de rejoindre les parents qui éduquent leurs enfants à domicile.
- Les enseignants et les élèves ont besoin de recevoir plus de formation sur l'utilisation des technologies de l'enseignement à distance.
- Certaines écoles n'ont pas de local adéquat pour l'enseignement à distance.
- Les écoles ne sont pas en mesure de fournir une surveillance et un support adéquats pour l'enseignement à distance.



- Il y a un manque de matériel d'appui pour les cours d'enseignement à distance.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter de façon significative le nombre et la variété de cours offerts à distance en développant :
 - i. des cours requis pour le programme de base;
 - ii. un nombre raisonnable de cours facultatifs;
 - iii. des cours de haut niveau d'intérêt pour s'assurer que l'école offre une programmation attrayante par rapport aux écoles avoisinantes;
 - iv. des cours pour les enfants éduqués à domicile.
2. Embaucher un technicien pour concevoir, installer et maintenir un système technique efficace pour l'éducation à distance.
3. Remédier aux problèmes de surveillance et de support adéquat pour l'éducation à distance en :
 - i. embauchant et en formant dans chaque école du personnel auxiliaire pour la supervision et la coordination de l'appui aux élèves;
 - ii. mettant sur pied un centre d'enseignement interactif.
4. Développer pour chaque cours à distance une trousse pour l'élève.
5. Développer des normes régissant les locaux pour l'enseignement à distance et s'assurer que dans chaque école, ces normes soient respectées.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 980 000 \$



3.5 PROGRAMMATION CULTURELLE

MISE EN SITUATION

Les notions de culture et de communauté franco-manitobaine sont au cœur de la vision du programme et des services culturels de la DSFM. La communauté franco-manitobaine reconnaît l'importance d'avoir des services et des institutions qui garantissent son existence, et ses attentes vis-à-vis ses écoles sont claires. L'école doit d'abord dispenser une éducation de qualité qui permettra à l'élève de s'épanouir comme personne autonome, compétente, sûre de son identité, fière de sa langue et de sa culture. L'élève pourra se tailler une place dans une société des plus compétitives.

En plus de miser sur l'excellence, l'école doit aussi fournir à l'élève un climat d'apprentissage qui favorisera son cheminement culturel.

Le programme et les services culturels de la DSFM sont donc essentiels si nous voulons atteindre cet objectif.

But et objectifs du programme et des services culturels :

L'élève de la DSFM est amené à se bâtir progressivement une identité personnelle, linguistique et culturelle et à développer un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine grâce aux expériences qu'il vit dans son milieu.

Objectifs généraux :

L'éveil de l'élève à la francophonie manitobaine se concrétise à mesure que l'élève acquiert des connaissances sur la communauté franco-manitobaine. L'identification de l'élève à la francophonie manitobaine se concrétise lorsque l'élève développe un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine.

L'engagement de l'élève envers la francophonie manitobaine se concrétise quand l'élève, de façon autonome et réfléchie, investit dans son milieu en faisant bénéficier sa communauté de ses habiletés et de ses compétences.

PRÉOCCUPATIONS

1. La programmation culturelle comprend un certain nombre d'activités divisionnaires telles que les rassemblements, en plus d'autres activités culturelles spécifiques à chaque école. Présentement il y a un grand manque de personnel



pour assurer la planification et la coordination de ces activités.

2. Les intervenants locaux n'ont peu ou pas de formation dans leur domaine de responsabilités et la DSFM n'a pas les moyens de fournir cette formation spécialisée.
3. Les distances entre les écoles, et entre les écoles et les fournisseurs de produits culturels, rendent l'accès difficile et l'organisation complexe et coûteuse.
4. Il y a un besoin d'évaluer l'impact de la programmation culturelle après cinq années d'existence de la DSFM. Ceci permettrait de cibler précisément les activités et les méthodes les plus efficaces pour répondre aux besoins particuliers des niveaux scolaires, des écoles et des régions.
5. Les parents ont des exigences élevées et variées, et dans plusieurs communautés, l'école est le seul moyen efficace de fournir des services visant le développement culturel des jeunes. La DSFM n'a ni le personnel ni les ressources financières pour répondre à la demande.
6. Il n'existe dans la DSFM aucune expertise centralisée, aucun centre d'entreposage d'équipements et de matériaux de production (son, lumières, gradins, costumes, bibliothèque, etc.) pouvant desservir efficacement toutes les écoles de la DSFM.
7. Il n'existe pas de guide pédagogique et de ressources connexes pour tous les volets d'activités culturelles.
8. Le financement des manifestations culturelles telles que les spectacles, les comédies musicales et les rassemblements est insuffisant.
9. Dans plusieurs des communautés, l'école est le seul dispensateur d'activités culturelles qui permettent aux gens de vivre des activités culturelles en famille.
10. La dimension culturelle métisse se mérite une place plus grande dans le cadre de la programmation culturelle actuelle.



11. La dépendance sur un financement ponctuel relié à des projets spéciaux ne permet pas une planification efficace des activités.
12. Les budgets ne permettent pas l'organisation de voyages-échanges.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le poste de coordination à temps plein et augmenter les activités culturelles.
2. Établir un entrepôt central de matériaux de spectacles (son, lumières, gradins, costumes, bibliothèque, vidéos, disques et cassettes, etc.) à la disponibilité des écoles.
3. Embaucher des spécialistes à temps partiel pour chaque volet. Ces spécialistes seraient des enseignants libérés à temps partiel pour coordonner au niveau divisionnaire et local la formation des enseignants et la planification des activités de leur domaine, pour effectuer les recherches, pour assister et conseiller les écoles et pour fournir toute autre aide en temps opportun.
4. Augmenter les budgets de déplacement et de transport de façon significative pour répondre aux besoins.
5. Effectuer une étude de l'impact de la programmation culturelle actuelle de la DSFM.
6. Rehausser le volet métisse dans la programmation culturelle.
7. Établir un calendrier de voyages-échanges et fournir du financement de façon à ce que chaque élève ait l'occasion de participer à au moins un voyage-échange important au cours de sa carrière scolaire.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

3 817 500 \$



3.6 ARTS

MISE EN SITUATION

Les arts incluent l'éducation musicale, la danse, le théâtre et les arts plastiques. Les arts font partie intégrale de la programmation régulière de la DSFM. Cependant, les divers volets des arts prennent une importance accrue dans nos écoles, car ils sont aussi un excellent véhicule pour nous aider à rejoindre nos objectifs culturels. Il est nécessaire d'avoir une programmation riche et variée dans les arts dans nos écoles afin d'assurer le plein épanouissement de nos élèves et pour contrecarrer le fait que souvent les activités connexes à ce domaine qui se déroulent à l'extérieur de l'école se font en anglais.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a une pénurie de personnel qualifié dans nos écoles dans le domaine de l'enseignement des arts.
- Il y a un manque de personnes-ressources.
- La plupart des écoles n'ont pas de local pour offrir ces cours.
- Il y a un manque de matériel de base pour offrir ces cours tels que les instruments musicaux et les fours.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le personnel enseignant afin que les écoles puissent offrir des cours de musique, de danse, d'arts dramatiques et d'arts plastiques.
2. Former du personnel pour enseigner les cours d'arts.
3. Fournir les locaux nécessaires pour offrir ces cours.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

3 200 000 \$



3.7 ÉDUCATION PHYSIQUE ET PROGRAMMATION SPORTIVE

MISE EN SITUATION

L'éducation physique fait partie intégrale de la programmation régulière de nos écoles. En plus, nos écoles offrent un programme de sports qui permet, entre autre, aux élèves des différentes écoles de se rencontrer. Ces rencontres sont très profitables pour nos élèves et elles servent à développer chez eux un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine. Cependant ces rencontres sont coûteuses car les distances à parcourir sont grandes.

Il est important que les activités sportives se déroulent en français. Ceci exige la formation et la certification de plusieurs arbitres et entraîneurs.

L'infrastructure provinciale dans le domaine de l'éducation physique offre rarement des services en français. Aussi, il y a souvent un manque de matériel didactique en français. Par conséquent, des ressources additionnelles sont requises.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a une lacune importante dans le développement de nouveaux programmes et dans la planification et la coordination des sports divisionnaires.
- Il y a très peu d'appui pédagogique francophone du Ministère pour l'éducation physique et les sports.
- Il y a un manque de rassemblements sportifs francophones.
- Il y a un manque de transport pour les rassemblements sportifs francophones inter-écoles.
- Le coût du transport est élevé à cause des distances entre les écoles de la DSFM pour les compétitions inter-écoles.
- Il y a une pénurie d'entraîneurs sportifs et d'arbitres francophones certifiés.



- Il y a une pénurie de matériel pédagogique en français.
- Il y a un manque de temps pour les enseignants d'éducation physique pour des rencontres de coordination inter-écoles et inter-divisionnaires.
- Certaines écoles n'ont pas de gymnase.
- L'entreposage central d'équipement sportif limite l'accès et l'utilisation.

RECOMMANDATIONS

1. Embaucher un coordonnateur sportif.
2. Embaucher un conseiller pédagogique divisionnaire pour l'éducation physique et les sports.
3. Augmenter l'allocation de transport pour les rassemblements inter-écoles.
4. Former et certifier des entraîneurs et des arbitres francophones pour chaque communauté.
5. Accorder plus de temps aux enseignants d'éducation physique pour les rencontres de coordination inter-écoles et inter-divisionnaires.
6. Développer une programmation spéciale ou des ententes pour l'utilisation d'établissements locaux tels que l'arène, la salle de quille ou de curling pour les écoles qui n'ont pas de gymnase.
7. Établir un budget adéquat pour répondre aux besoins sportifs dans chaque école.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

606 250 \$



3.8 ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (EPT)

MISE EN SITUATION

Les études professionnelles et technologiques désignent des cours ou programmes qui servent à préparer les élèves pour un domaine, plus ou moins spécifique, dans le marché du travail tel que l'électronique, la charpenterie, l'esthétique. La livraison de ces cours ou programmes implique un investissement dans de l'équipement spécialisé.

Ces cours ou programmes comprennent aussi des stages pratiques dans le domaine choisi.

Ils servent de compléments pour les cours obligatoires tels que le français, l'anglais ou les mathématiques et ne les remplacent pas.

Les élèves des écoles françaises ont toujours fait face à un dilemme, soit suivre une programmation académique quasi-universitaire en français ou soit quitter l'école française et, souvent, leur communauté pour suivre un programme d'EPT en anglais. Génération après génération, les choix des jeunes francophones ont été limités de cette façon – limités au point où nous avons très peu de francophones qui œuvrent en français dans un domaine non-académique.

Où sont nos charpentiers, nos mécaniciens, nos entrepreneurs, nos esthéticiennes ? Ceux qui ont quitté leur école œuvrent maintenant dans ces domaines en anglais. Dans bien des cas, le vocabulaire français spécifique à ces domaines est inconnu ou oublié. Les écoles n'encouragent pas les élèves à poursuivre leurs études dans ce domaine car, étant dans la grande majorité des petites écoles, elles ne cherchent pas à perdre des élèves.

Les élèves des écoles anglaises ont accès à 45 programmes d'EPT. Dans certains cas, le même programme est offert à plusieurs endroits. Chaque programme inclus de 8 à 14 cours de 110 heures chacun. Ces écoles reçoivent de l'aide financière de la province dans l'installation et le maintien de ces programmes. En 1998-1999, les écoles françaises du Manitoba ont un seul programme d'EPT.

Les élèves des écoles françaises au Manitoba ont le même droit à une éducation diversifiée, pertinente et spécifique que les élèves des écoles anglaises.



PRÉOCCUPATIONS

- Très peu de cours EPT sont offerts dans les écoles de la DSFM.
 - Il y a une pénurie de programmes et de matériel disponibles en français.
 - Il y a très peu d'installations dans la DSFM, donc très peu de financement provincial *.
 - Les installations des divisions cédantes ne sont pas accessibles aux élèves de la DSFM.
 - Il y a très peu d'enseignants francophones certifiés dans le domaine des EPT, donc peu de financement provincial *.
 - Au niveau des CPE, il y a un manque de personnel et d'appui du Ministère pour mettre ces cours sur pied.
 - Sur 140 cours EPT approuvés par les ministères de l'Éducation des provinces de l'Ouest, seulement six sont en français.
 - Le Ministère n'a aucun curriculum EPT en français à ce jour.
 - Il y a un besoin de varier les types de programmation que l'on peut offrir pour les élèves en difficulté aux niveaux de la 7^e et la 8^e année.
- * Les divisions scolaires anglophones possèdent leurs installations et ont du personnel certifié et en conséquence profitent du financement provincial.

RECOMMANDATIONS

1. Analyser les besoins par école, par région et pour l'ensemble de la division.



2. Effectuer des recherches afin de voir ce qui se fait dans les divisions anglophones et dans des divisions francophones, par exemple au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario surtout dans les domaines de la robotique, de la polytechnique, de la comptabilité, des affaires et des sciences commerciales, de la soudure, de la mécanique, de la menuiserie et des partenariats avec l'industrie.
3. Déterminer la nécessité et la nature des installations EPT divisionnaires ou régionales et fournir une analyse des coûts et un échéancier d'implantation.
4. Mettre en place des moyens techniques pour offrir des cours EPT, par exemple : des ateliers mobiles pour les métiers, l'éducation à distance, les cours par correspondance, les partenariats avec l'industrie, etc.
5. Acheter et développer des programmes et des matériaux en français.
6. Offrir un plan de formation aux enseignants de la DSFM dans le but d'assurer leur certification dans le domaine des études professionnelles et technologiques.
7. Adopter et mettre en œuvre un plan d'action global avec stratégie, budget et échéancier.
8. Élargir le programme *Adaptation au travail* de façon à permettre à tous les élèves des niveaux 8^e à secondaire 4 d'effectuer un stage dans un commerce ou une entreprise de la communauté.
9. Améliorer la programmation dans les études professionnelles et technologiques aux niveaux 7^e et 8^e année.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

6 010 000 \$



4. SERVICES AUX ÉLÈVES

MISE EN SITUATION

La DSFM croit que tous les élèves ont le droit à une éducation qui leur permette d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mener d'une manière aussi autonome que possible, une vie positive et productive au sein de la communauté. Aussi, elle doit offrir un environnement scolaire qui assure la sécurité de chaque élève et un climat éducatif qui favorise le désir d'apprendre, la pensée créative, l'estime de soi, le respect des autres et la promotion de sa mission linguistique et culturelle.

Guidée par ces principes, la DSFM préconise un modèle éducatif qui favorise l'intégration et l'inclusion dans les classes régulières des élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation. La division reconnaît cependant que pour bien répondre aux besoins de ses élèves, toute une gamme d'interventions et de stratégies éducatives, de programmes et de services spécialisés doivent être considérés pour assurer leur développement maximal aux niveaux cognitif, académique, moral, émotif, socio-affectif et psychomoteur.

La DSFM croit aussi que le rôle du parent est primordial dans toutes les étapes du processus décisionnel. Les procédures de planification et de mise en œuvre de programmes doivent assurer la plus grande consultation et collaboration.

La DSFM croit fermement que ses élèves ont le droit de bénéficier de programmes et de situations d'apprentissage qui correspondent à leurs besoins et à leurs habiletés particulières; qu'ils recevront les services requis dans un environnement scolaire le plus régulier possible; qu'ils ont le droit à une intervention fournie par l'orthopédagogie, le service de conseiller en orientation et les services des cliniciens scolaires, et qu'ils ont le droit de bénéficier de dépistages et d'interventions précoces.

PRÉOCCUPATIONS

- Étant donné l'ampleur des dossiers variés à gérer dans la DSFM, et une allocation de personnel typique des secteurs Services aux élèves des autres divisions scolaires de la province qui n'ont pas à gérer de tels dossiers et qui n'ont pas la même réalité géographique et démographique, il serait nécessaire d'augmenter de façon importante l'allocation du



personnel divisionnaire SAÉ pour assurer la coordination et la gestion de ces dossiers.

- Les distances entre les écoles situées à travers la province sont grandes, ce qui nuit à l'utilisation maximale et régulière des services de cliniciens.
Les distances limitent la mobilisation des effectifs en cas d'urgence et de besoins pressants.
- La dispersion géographique limite la possibilité d'offrir des services en soirée aux parents (ateliers sur la lecture, comment parler aux enfants, consultations, etc.)
- Les ressources externes à la DSFM sont quasi non-existantes en français, donc il faut avoir suffisamment de temps de cliniciens afin de compenser pour cette lacune et répondre aux besoins des élèves, parents et enseignants.
- La réalité de nos petites écoles impose des horaires de visites qui ne permettent pas de maximiser le temps à la tâche de nos cliniciens et ne permettent pas les suivis requis auprès des élèves, parents, enseignants.
Pour ce qui relève du travail des cliniciens, la réalité linguistique au Manitoba pose des défis qui nous sont particuliers. Par exemple, les orthophonistes doivent souvent évaluer les élèves dans les deux langues pour assurer une programmation efficace. Pour tous les cliniciens, un temps important, perdu à la clientèle, doit être dédié à la traduction de matériel disponible seulement en anglais.
- Les communications avec les spécialistes externes à la DSFM doivent souvent être traduites, ce qui résulte en des coûts additionnels et une diminution de services directs à la clientèle.
- Les divisions scolaires anglophones ont accès à des spécialistes et des consultants anglophones du ministère de l'Éducation dans une variété de domaines. La DSFM aurait besoin des argents pour embaucher à la pige ou pour faire former son personnel dans les domaines connexes aux Services aux élèves (audiologie, autisme, troubles multiples, troubles graves de comportement, etc.)
- Très peu de matériel en français est disponible, ce qui nécessite des coûts reliés à la traduction. Aussi, faute de ressources, ces traductions souvent ne peuvent être publiées dans des formats aussi attrayants.



Le coût du matériel disponible en français est généralement plus élevé que le matériel en anglais.

Il y a une pénurie de tests disponibles en français dans le domaine clinique, ce qui nécessite l'administration approximative en français de tests anglais normalisés sur des populations anglophones. La justesse des résultats n'est pas certaine.

- Étant donné notre situation minoritaire ainsi que notre situation géographique et démographique, nous devons investir plus de temps pour représenter nos intérêts à la table de toute une gamme d'organismes dans toutes les régions de la province. Cette réalité a pour effet de réduire le temps professionnel dédié à notre programmation et à l'offre des services.
- Étant donné l'impossibilité de faire des regroupements d'élèves en besoin comme le font d'autres divisions scolaires, dû à notre situation géographique et la dispersion des élèves, il serait nécessaire d'augmenter le personnel affecté à ces mêmes élèves pour assurer la même qualité de programmation.

Le contexte d'apprentissage de deux langues impose une tâche plus grande sur nos conseillers. La pénurie de matériel en français impose des tâches liées à la traduction et à la création de matériel et d'outils d'évaluation.

Le contexte d'apprentissage de deux langues impose une tâche plus grande sur nos orthopédagogues. La pénurie de matériel en français impose des tâches liées à la traduction et à la création de matériel et d'outils d'évaluation.

- Le programme divisionnaire d'intervention précoce en littératie (lecture et écriture) de la DSFM ne peut bénéficier des mêmes infrastructures provinciales dont bénéficient les divisions scolaires anglaises : formation, administration, matériel. Un support additionnel important est requis à la DSFM qui doit prendre la responsabilité entière de la formation et du développement de matériel. Une programmation d'intervention précoce en littératie à l'intention des parents d'enfants préscolaires serait aussi requise.
- Étant donné le grand nombre de journées, durant l'année scolaire, nécessairement dédiées au perfectionnement et au travail des comités, et étant donné le nombre restreint de personnes pouvant effectuer ces tâches, il serait nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pendant les mois d'été pour réaliser une partie de ce travail, libérant ainsi ce même



personnel à leur enseignement en salle de classe durant l'année scolaire.

La situation géographique impose des coûts additionnels reliés au déplacement, à la suppléance et à l'hébergement.

Il est souvent nécessaire de faire appel à des personnes-ressources de langue française à l'extérieur de la province pour offrir des sessions de perfectionnement et de formation ce qui occasionne des coûts additionnels substantiels.

Notre personnel doit souvent chercher au-delà des frontières provinciales pour se ressourcer professionnellement en français avec tous les coûts additionnels que cela comporte.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le personnel responsable d'assurer la création, la coordination et la mise en œuvre des programmes et des services (jeune enfance, orthopédagogie et orientation, programme d'intervention en lecture et écriture, enrichissement).
2. Augmenter l'allocation de spécialistes scolaires (cliniciens) pour offrir des services en français (professionnels, matériel).
3. Établir un service de spécialistes à la pige dans les domaines des services offerts par Éducation Manitoba en anglais seulement (audiologie, autisme, comportement, psychiatrie, handicaps multiples, etc.).
4. Augmenter les services en orthopédagogie au niveau scolaire en compensation pour le manque de services d'appui externes à la DSFM disponibles en français.
5. Augmenter les services de conseillers en orientation professionnelle en compensation pour le manque de services d'appui externes à la DSFM disponibles en français.
6. Implanter un programme d'intervention précoce en lecture et en écriture (PILE) dans chacune des écoles élémentaires de la DSFM (formation, matériel, livres/trousses, professionnels, recherche).



7. Assurer pour chacune des écoles de la DSFM une programmation en jeune enfance qui met l'accent sur le développement langagier et la littératie (formation continue, matériel, développement de programmes, recherche et meilleures pratiques pédagogiques).
8. Implanter une programmation d'enrichissement visant l'identification et le développement des talents des élèves dans toutes les écoles de la DSFM (formation, matériel, professionnels).
9. Mettre sur pied un centre diagnostique en français pour les élèves en besoin de la DSFM.
10. Augmenter le personnel scolaire professionnel et para-professionnel affecté à la programmation pour les élèves ayant des besoins spéciaux et des troubles langagiers.
11. Élaborer et implanter un programme d'intervention précoce en littératie à l'intention des parents d'enfants inscrits à la maternelle.
12. Établir des programmes spéciaux à l'intention de clientèles variées d'élèves (autistes, troubles de comportement, etc.).

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

18 194 000 \$



5. PHASE D'ACCUEIL

MISE EN SITUATION

Le 27 juillet 1993, le gouvernement du Manitoba adoptait la loi modifiant la *Loi sur les écoles publiques* accordant aux Franco-manitobains la gestion de leurs écoles. La création de la DSFM a nécessité la mise sur pied d'une phase d'accueil pour les élèves dont les habiletés langagières ne répondent pas aux exigences linguistiques du programme français.

La Phase d'accueil veut faciliter l'intégration de l'élève qui ne rencontre pas les exigences linguistiques du programme français dans les écoles de la DSFM. Son but est d'outiller l'élève en terme d'habiletés, de connaissances et d'attitudes en français pour que la langue d'enseignement devienne, dans les plus brefs délais, non seulement un véhicule de communication spontanée mais également un véhicule d'apprentissage.

Le travail en Phase d'accueil vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et à lui faire développer des habiletés langagières orales et écrites afin qu'il puisse comprendre et produire des énoncés dans des situations courantes de sa vie sociale et scolaire. La Phase d'accueil vise également à développer, chez l'élève, une attitude positive face à la langue française, un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine et, plus largement, à la francophonie ainsi qu'une fierté socioculturelle.

Au terme de son passage dans la Phase d'accueil, l'élève sera en mesure de poursuivre son éducation en français, en classe régulière de façon autonome, c'est-à-dire sans autre support que celui normalement donné.

La Phase d'accueil représente un outil important de recrutement d'ayants droit à la DSFM et un programme pédagogique essentiel pour permettre l'intégration des élèves ayant droit à ses écoles. En septembre 1998, 13,6 % des élèves inscrits à la DSFM, soit au-delà de 600 élèves, étaient inscrits à la Phase d'accueil.



PRÉOCCUPATIONS

- Le taux d'assimilation est élevé.
- Les besoins en Phase d'accueil sont à la hausse et les budgets en place ne subviennent pas au besoin. De plus, les formules de financement provincial sont nettement insuffisantes pour subvenir aux besoins.
- Il y a très peu de matériel pédagogique pour répondre aux besoins des élèves et des parents en Phase d'accueil parce que le matériel est inexistant, ce programme étant unique au Manitoba.
- La promotion de la Phase d'accueil permettrait un recrutement plus important d'ayants droit anglo-dominants, résidents et non-résidents.
- L'intégration des parents en Phase d'accueil est un élément important relié à la réussite de l'enfant à l'école française, d'où le besoin d'augmenter notre activité dans ce domaine.
- Nos parents d'élèves en Phase d'accueil demandent un perfectionnement en français, ce qui viendrait mieux assurer le succès de leurs enfants à l'école française.
- Il y a un besoin continu de formation d'auxiliaires en Phase d'accueil et de perfectionnement des professionnels.
- Un programme de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel scolaire régulier est requis pour assurer l'intégration des élèves en Phase d'accueil dans la classe régulière.
- Il serait nécessaire d'effectuer des études longitudinales étant donné l'unicité de la Phase d'accueil. Par exemple : suivre les élèves à long terme, comparer le taux de réussite avec des élèves franco-dominants au moment de l'entrée scolaire, etc.

RECOMMANDATIONS

1. Embaucher un coordonnateur à temps plein pour la Phase d'accueil.



2. Mettre sur pied un programme d'information et de sensibilisation à l'intention des parents d'enfants en Phase d'accueil et de tous les parents ayant droit au niveau de la province.
3. Mettre sur pied un programme de formation et de perfectionnement continu pour les auxiliaires et les enseignants affectés à la Phase d'accueil.
4. Développer des matériaux pertinents et adaptés au programme d'accueil avec un encadrement manitobain.
5. Augmenter l'allocation de personnel pour la Phase d'accueil dans les écoles.
6. Augmenter les budgets scolaires pour refléter les coûts réels du programme et pour assurer une mise en œuvre à tous les niveaux scolaires.
7. Effectuer une étude longitudinale pour mesurer l'efficacité du programme et déterminer les changements et les ajustements qui s'imposent.
8. Établir un centre de francisation pour les élèves de la région urbaine.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 487 000 \$



6. PRÉSCOLAIRE

MISE EN SITUATION

Il est reconnu que les années préscolaires sont parmi les plus importantes dans la vie d'un enfant en ce qui concerne son épanouissement cognitif et langagier. Les fondements du développement de la littératie s'y retrouvent et permettent à la majorité des enfants d'intégrer l'école avec les bases requises pour réussir. Ceci est d'autant plus vrai dans un contexte langagier minoritaire où le vécu de l'enfant avec la langue française est partagé avec la langue prédominante de la majorité.

Les programmes préscolaires sont donc d'une importance capitale pour le succès éventuel des enfants à l'école.

Dans le contexte franco-manitobain, le succès des programmes préscolaires peut être rehaussé par la proximité physique avec l'école. Cette proximité peut avantager aussi le système scolaire franco-manitobain en servant d'outil de recrutement d'élèves ayant droit.

PRÉOCCUPATIONS

- Des programmes de prématernelle et de garderie française n'existent pas dans toutes les communautés.
- Les écoles n'ont pas toutes les espaces requis pour accommoder ces programmes.
- Il y a peu de services de garderie et de pouponnière rattachés à nos écoles.

RECOMMANDATIONS

1. Établir un échéancier d'implantation des services de prématernelle et de garderie pour chaque école de la DSFM.
2. Prévoir des locaux dans chaque école pour les programmes de garderie.



3. Prévoir des locaux dans chaque école pour les programmes de prématernelle.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

2 550 000 \$



7. ÉCOLE COMMUNAUTAIRE

MISE EN SITUATION

Pour la très grande majorité des communautés manitobaines, l'école se veut, plus qu'un centre d'apprentissage pour les écoliers; elle se veut le noyau où s'entremêlent l'éducation, la langue, la culture et l'identité de la communauté. Ceci est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'une communauté minoritaire. L'école, dans plusieurs localités, est situé au centre du village; il faudrait l'aider afin qu'elle puisse être au cœur des activités. C'est le lieu où se dérouleraient une multitude d'activités allant de compétitions sportives au concert de Noël en passant par les salles de classes où bouillonnerait, en plus de l'apprentissage, la préservation de la culture et de la langue. En milieu urbain, pratiquement toutes les activités se déroulent en anglais à l'extérieur de l'école, d'où l'importance d'offrir des programmes et des services à partir de l'école communautaire. Il y a une grande attente de la part des parents envers l'école. Pour plusieurs communautés, l'école représente le dernier vestige de la vie en français; et si nous voulons garder vivante la langue et la culture, on se doit de donner à l'école les outils et les moyens nécessaires pour qu'elle puisse remplir cette fonction.

PRÉOCCUPATIONS

- Dans plusieurs communautés, l'école française n'a que peu ou pas de visibilité.
- Dans la plupart des communautés francophones il n'y a pas suffisamment de lieu de rassemblement pour le rapprochement et les rencontres dynamiques des francophones pour les projets de développement de la communauté.
- Certaines écoles sont situées dans des édifices où, à cause des structures actuelles, l'accès pour les parents ou le public après les heures de classe n'est pas possible.
- Dans la plupart des écoles, les locaux et les aménagements actuels ne sont pas propices aux activités culturelles, sportives ou toutes autres activités de loisir.



- Il y a un besoin en éducation permanente pour la communauté.

RECOMMANDATIONS

1. Embaucher un coordonnateur pour le volet communautaire.
2. Voir au partage maximum et harmonieux des établissements scolaires, des équipements sportifs, technologiques et autres entre l'école et la communauté. L'école et la communauté partageront certains coûts reliés aux projets, à l'aménagement et au maintien conjoints des espaces, des matériaux et du terrain.
3. Établir les ressources nécessaires pour offrir l'éducation permanente à notre communauté, sur place ou par enseignement à distance.
4. Développer des partenariats avec la communauté pour des projets conjoints dans le but de développer l'aspect communautaire de chacune de nos écoles.
5. Établir un centre communautaire au sud de Saint-Vital.
6. Développer un document de stratégie de recrutement et d'encadrement de bénévoles.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

9 875 000 \$



8. TRANSPORT

MISE EN SITUATION

Plusieurs composantes forment la vie écolière, entre autres : la salle de classe, l'enseignant, la matière, les amis. Mais elle ne s'arrête pas là. Pour plusieurs écoliers, les allées et venues représentent une partie importante de leur journée. Il est donc important que le transport soit adéquat. La DSFM n'a pas les ressources nécessaires pour offrir un système de transport à tous ses élèves présents et futurs.

Dans plusieurs instances, nous n'avons aucun contrôle sur la qualité du transport car le service est acheté des divisions cédantes. Par qualité, nous entendons surtout la longueur des parcours et la langue de communication. Il est très important qu'on adresse nos enfants dans leur langue maternelle. De plus, il n'est pas acceptable que ces mêmes enfants doivent passer plus de deux heures sur les routes afin d'accommoder les écoliers d'une autre division ou de réduire les coûts.

Plusieurs élèves ayant droit sont présentement trop éloignés des parcours existants et choisissent, souvent à contrecœur, d'aller à l'école d'immersion de leur quartier ou du village. De plus, plusieurs de nos écoles éloignées, où le besoin de transport est de rigueur pour toutes les sorties académiques, culturelles et sportives, sont accablées par des coûts exorbitants de transport et doivent se limiter à une ou deux sorties par année.

PRÉOCCUPATIONS

- Le transport n'est pas disponible pour tous les ayants droit souhaitant fréquenter les écoles de la DSFM.
- Certains élèves de l'élémentaire passent au-delà de 2 heures et demie par jour sur l'autobus.
- Certaines localités n'ont pas accès au transport scolaire.
- La région urbaine ne bénéficie pas d'un service adéquat de transport.
- La DSFM a peu ou pas de contrôle sur le transport de ses élèves dans trois régions (le Sud, l'Ouest et l'Est).



- L'allocation budgétaire pour les sorties académiques est inadéquate.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le nombre d'autobus et de parcours afin de minimiser le montant de temps passé sur les autobus.
2. Augmenter le nombre d'autobus et de parcours pour assurer l'accès au transport scolaire pour les ayants droit.
3. Étendre le système de transport de la DSFM à l'ensemble de la division.
4. Rationaliser et informatiser le système de transport.
5. Augmenter le budget pour les sorties académiques.
6. Effectuer la traduction et la production de directives, des codes, du matériel d'information et de formation en français.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

7 815 000 \$



9. STRUCTURE DE GESTION

MISE EN SITUATION

La DSFM a été créée selon un modèle de gestion différent, avec une structure nouvelle, sans aucun modèle précédent pertinent. Il y a des ambiguïtés dans la charte constituante de la DSFM, surtout en ce qui a trait au rôle de ses trois niveaux de gestion, c'est-à-dire la commission scolaire, les comités régionaux et les comités scolaires.

La DSFM regroupe 22 écoles sur tout le territoire manitobain. Cet éparpillement géographique, la diversité des situations et le manque de cohésion historique entre les écoles et entre les communautés constituent des défis de taille pour les élus et pour les administrateurs. Après cinq années d'existence, de nombreuses zones grises de tout genre ont été identifiées.

PRÉOCCUPATIONS

- Les rôles des trois niveaux d'élus sont généralement mal définis, ambigus, portant souvent à la confusion.
- Les élus n'ont souvent que peu ou pas d'expérience et très souvent n'ont pas accès à une formation adaptée à leurs besoins.
- Le rôle, le mandat et les pouvoirs des comités scolaires sont souvent mal interprétés, ce qui donne souvent un fonctionnement inefficace.
- Il y a un manque d'uniformité dans la DSFM par rapport aux rôles joués par les différents niveaux de gestion (commission scolaire, comités régionaux, comités scolaires).
- Il y a un grand problème de recrutement des élus aux trois niveaux (commission scolaire, comités régionaux, comités scolaires).
- Les honoraires payés aux commissaires et aux représentants régionaux ne reflètent pas le temps requis ni le niveau de responsabilités.



- L'organisation des rencontres est compliquée par les grandes distances.
- L'allocation budgétaire est déficiente pour le transport et l'hébergement des élus ainsi que pour le personnel divisionnaire.
- Il y a un besoin de revoir la répartition des budgets.
- Il y a un besoin de revoir la structure administrative.
- Il y a un besoin pour des services de l'extérieur de la DSFM.
- Il y a un besoin de revoir la façon dont les commissaires sont élus.
- Il y a un besoin pour un financement plus élevé et plus stable.

RECOMMANDATIONS

1. À la lumière des cinq premières années d'existence, il s'impose une révision de la structure de gestion, une analyse des coûts et des ajustements et les modifications nécessaires par rapport aux considérations suivantes :
 - i. Analyser le fonctionnement structurel, politique, administratif et financier (prélèvement d'impôts et financement stable) de la DSFM.
 - ii. Identifier et clarifier les zones mal définies, les mandats imprécis, confus ou contradictoires.
 - iii. Proposer des changements de structure, s'il y a lieu, afin d'harmoniser les rôles respectifs des trois niveaux de gestion, d'effectuer les ajustements requis pour répondre aux besoins spécifiques des différentes régions et de rendre le fonctionnement de la DSFM plus efficace.
 - iv. Proposer une stratégie et des outils de formation permanente pour les élus et les futurs élus pour les trois niveaux de gestion.
 - v. Explorer la possibilité d'établir un système électoral où les commissaires seraient élus par les parents.
2. Augmenter les honoraires pour les commissaires et les représentants régionaux.



3. Adapter le système de communications pour permettre des rencontres de comités, des rencontres imprévues et même des rencontres d'urgence de la commission scolaire par télévision interactive. Ce système pourrait aussi servir à des rencontres d'administrateurs, d'enseignants, d'élèves et de parents.
4. Fournir à chaque commissaire un télécopieur, un ordinateur, l'accès à l'Internet, la formation connexe.
5. Augmenter le budget de transport et d'hébergement des élus et du personnel divisionnaire.
6. Régionaliser les budgets.
7. Explorer la possibilité de localiser les budgets au niveau des écoles.
8. Revoir la structure administrative pour s'assurer qu'elle répond aux besoins des régions (décentralisation administrative et dévolution des pouvoirs aux régions).
9. Établir un poste de direction générale adjointe pour la région urbaine.
10. Assurer le financement requis pour l'achat de services à l'extérieur de la DSFM.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

774 300 \$



10. ALLOCATION DU PERSONNEL

MISE EN SITUATION

Lors de sa mise sur pied en 1994, la DSFM a hérité des divisions cédantes une variété de problèmes :

Les ententes collectives touchant tous les groupes d'employés (enseignants, directeurs, secrétaires, concierges, auxiliaires, bibliotechniciennes, etc.); ont été et continuent d'être abrogées pour faire place à des ententes propres à la DSFM. Notons cependant que la DSFM est encore liée d'une façon ou d'une autre par des échelles salariales et des conditions de travail hérités des divisions cédantes.

Les écarts de salaire entre le personnel des écoles urbaines et celui des régions rurales éloignées étaient très grands, nécessitant des ajustements à la hausse en vue d'assurer une certaine équité dans les salaires.

La clientèle de la DSFM est vaste et variée, répartie sur un grand territoire. Le contexte historique, social et communautaire fait que les différences dans les attentes par rapport à chacune des écoles sont souvent difficiles à réconcilier.

La DSFM gère une grande variété de type d'écoles : grandes écoles, écoles à inscription faible, écoles secondaires, écoles élémentaires, écoles maternelle à secondaire 4, écoles ayant des classes à niveaux multiples, écoles urbaines, écoles rurales, écoles partageant un édifice avec une école anglophone d'une autre division scolaire, écoles en développement et écoles bien établies, écoles logées dans des édifices non scolaires, etc. Le mandat spécifique de la DSFM fait en sorte que sa programmation doit tenir compte du développement culturel et linguistique des élèves, la francisation des élèves et des parents, les communications bilingues, la traduction et la production de programmes d'étude et matériel d'enseignement.

Ces conditions contribuent toutes à faire de la DSFM une division complexe et coûteuse en administration. Elles font aussi que les exigences sur son personnel dépassent de loin celles qu'on associe habituellement au personnel des divisions anglophones de la province.



PRÉOCCUPATIONS

- Les formules d'allocation de personnel enseignant, auxiliaire et administratif ne reflètent pas la réalité franco-manitobaine et les obligations additionnelles qui incombent à la DSFM en comparaison avec celles qui sont propres à l'ensemble des divisions scolaires anglophones (volet culturel, refrancisation, Phase d'accueil, situation minoritaire, étendu du territoire géographique, variété de contextes des écoles, besoin de créer, de traduire et de produire des programmes, du matériel, nécessité de recherches souvent longues pour trouver du matériel d'appui, haut niveau d'attentes des parents par rapport à leurs écoles, nécessité de trouver et d'utiliser une variété d'approches créatives pour fournir les cours minimums requis par le Ministère).
- Plusieurs des écoles de la DSFM ont des classes à niveaux multiples.
- Plusieurs des écoles de la DSFM ont des classes avec des nombres très élevés d'élèves.
- Il y a un manque d'auxiliaires dans les salles de classe.
- La formule d'allocation d'enseignants ne répond pas aux besoins des secondaires qui sont dans l'obligation d'offrir un minimum de cours quels que soient les nombres.
- La formule d'allocation d'enseignants, de bibliotechniciennes, d'administrateurs, d'orthopédagogues et de conseillers en orientation ne répond pas aux besoins des écoles francophones.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter les formules d'allocation de personnel administratif, enseignants et spécialisés pour mieux refléter la réalité et les besoins spécifiques de toutes les écoles de la DSFM.
2. Établir une formule d'allocation de personnel pour des classes à niveaux multiples en incluant les considérations de nombres, de niveaux, de matières à enseigner, etc.



3. Augmenter les formules d'allocation pour toutes les catégories de personnel de soutien.
4. Développer une politique divisionnaire, vis-à-vis les petites écoles, qui comprendra :
 - i. une définition d'une petite école (nombre, niveaux, sensibilité au contexte particulier, etc.);
 - ii. des procédures à suivre pour le développement et l'ouverture de nouvelles écoles;
 - iii. des procédures justes et équitables d'allocation de personnel;
 - iv. l'adoption de normes minimales pour un établissement scolaire (bâtisse);
 - v. des lignes directrices sur les classes à niveaux multiples;
 - vi. un échéancier de construction ou de réaménagement majeur pour les petites écoles qui ne rencontrent pas les normes.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

11 300 000 \$



11. REFRANCISATION DES PARENTS

MISE EN SITUATION

L'éducation en français devrait être disponible pour tous les résidents «ayant droit» tel que défini dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à l'article 21.5 (1) b) du chapitre 33 de la loi modifiant la Loi sur les écoles publiques du Manitoba.

La réalité croissante des mariages exogames au Manitoba fait en sorte qu'un nombre croissant de nos parents sont anglophones ou anglo-dominants sur le plan langagier. Leurs enfants peuvent fréquenter l'école française. Il incombe à la DSFM de venir en aide à ces parents et leur offrir des cours de français ou de re-francisation dans le but de les appuyer vis-à-vis le vécu scolaire de leurs enfants. Ce type d'intervention est avantageux à l'enfant et au parent et sert par le fait même comme outil de recrutement pour la DSFM.

PRÉOCCUPATIONS

- Plusieurs élèves des écoles de la DSFM proviennent de foyers où un des parents est anglophone. Ces parents souvent ne sont pas en mesure d'appuyer ni même de comprendre le travail académique de leur enfant.
- Ces parents manifestent souvent peu ou pas d'intérêt aux activités scolaires de leurs enfants parce que leur niveau de compréhension du français est insuffisant pour suivre l'essentiel des communications dans ces activités.
- Certains de ces parents manifestent parfois le désir d'apprendre le français conjointement avec leur enfant mais des moyens pratiques et réalistes pour le faire sont inexistantes.

RECOMMANDATIONS

1. Offrir des cours du soir de français aux parents. Développer une trousse de moyens pratiques d'apprentissage du français à l'endroit des parents anglophones.



2. Mettre sur pied une banque de vidéos, livres, magazines, etc., français appropriés et disponibles pour les parents.
3. Développer un cours conjoint (parent/enfant) de français où le contenu enseigné est lié à la vie scolaire de l'élève.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

732 000 \$



12. CENTRE DE RESSOURCES

MISE EN SITUATION

Plusieurs divisions scolaires comparables à la DSFM en fait d'inscriptions d'élèves sont en mesure d'offrir à leurs écoles les services d'un centre de ressources, ou encore, de contracter ces services de la communauté.

La DSFM ne peut contracter ces services, qui ne sont disponibles qu'en anglais, et elle ne bénéficie pas présentement de son propre centre de ressources.

Un tel centre permettrait à la DSFM d'offrir une gamme de services essentiels.

Les dimensions d'un tel centre pourraient inclure une composante «production», une composante «multimédia» et une composante «prêt de matériel professionnel et didactique» et fourniraient un point/centre de rassemblement pour les activités divisionnaires de perfectionnement professionnel et de formation.

PRÉOCCUPATIONS

- La DSFM n'a pas un centre de production de matériel pédagogique.
- La DSFM n'a pas un centre de distribution de ressources professionnelles et pédagogiques en français.
- La DSFM n'a pas un centre multimédia.
- La DSFM n'a pas un centre de formation et de perfectionnement.
- Les octrois provinciaux ne permettent pas de croire que la DSFM puisse se doter d'un tel centre.
- Les besoins sont urgents.



RECOMMANDATION

1. Établir un centre de ressources divisionnaire avec les composantes suivantes :
 - production;
 - multimédia;
 - bibliothèque de matériel professionnel et didactique;
 - centre pédagogique pour la formation et le perfectionnement professionnel.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 180 000 \$



13. ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

MISE EN SITUATION

La DSFM a le mandat d'offrir une éducation en français sur tout le territoire manitobain. Or, il existe des demandes provenant de communautés où l'éducation en français n'est pas offerte. Nous ne pouvons considérer ces demandes sans mettre en jeu la viabilité financière de la DSFM. Nos finances sont déjà à la limite et les demandes en immobilisations ne cessent de s'accroître.

Plusieurs de nos écoles sont abritées dans des locaux n'offrant pas les aménagements que l'on peut s'attendre d'une école. Dans certaines autres, nous avons amalgamé le primaire et le secondaire dans une école conçue pour les niveaux primaires. Nous nous retrouvons avec des écoles sans gymnase, sans laboratoire de sciences, sans bibliothèque et avec un nombre de classes insuffisant. Certaines autres sont logées dans le même édifice que l'école anglaise de la communauté. L'anglais est donc omniprésent et la liberté d'action dans la gérance de nos espaces et des espaces communs est souvent limitée ou dictée par la division scolaire propriétaire.

PRÉOCCUPATIONS

- Certaines écoles de la DSFM ne rencontrent pas les exigences du Ministère en ce qui a trait à l'immobilisation.
- Certaines écoles de la DSFM sont situées dans des édifices conçus pour d'autres fonctions et sont incompatibles avec l'activité normale d'un établissement scolaire (sécurité et hygiène, allocation de locaux, aménagements, aires de loisirs, etc.)
- Certaines écoles de la DSFM partagent le même édifice et les mêmes aménagements que l'école anglophone limitant ainsi sérieusement l'autonomie de l'administration et de la vie scolaire de l'école francophone. Cette situation limite ou empêche carrément l'utilisation de l'édifice et des aménagements par la communauté, ce qui contrevient à la politique divisionnaire sur l'utilisation des aménagements scolaires.



- Certaines écoles secondaires sont logées dans des édifices conçus et construits pour les niveaux élémentaires.
- Il y a une grande inégalité dans l'aménagement des écoles de la DSFM en ce qui a trait à des fonctions et programmes essentiels d'une école (laboratoire de science, gymnase, bibliothèque, etc.)
- Les nouvelles écoles de la DSFM doivent ouvrir leurs portes dans des conditions (édifices, aménagements) qui répondent difficilement aux exigences de base pour l'enseignement.
- Certaines régions de la province n'ont pas d'école française malgré les nombres, l'intérêt et la demande.

RECOMMANDATIONS

1. Chaque école a fait une liste des besoins dans le domaine de locaux, d'immobilisations et d'aménagements. Il est recommandé que ces besoins soient analysés dans le contexte de chaque école et qu'un plan d'action soit élaboré et mis en œuvre selon les priorités.
2. Qu'une étude de faisabilité soit effectuée afin de déterminer les besoins, les options et les obligations de la DSFM par rapport à l'établissement d'écoles françaises dans des régions où les nombres, l'intérêt et la demande semblent le justifier. Que les démarches soient initiées pour la construction partielle ou complète d'écoles là où il est déterminé que la construction s'impose.
3. Que les démarches soient initiées pour effectuer des rénovations majeures qui s'imposent pour rencontrer les normes provinciales pour les établissements scolaires existants.
4. Dans les cas de partage d'édifice avec l'école anglaise, qu'on étudie la possibilité de relocalisation de l'école ou le réaménagement de l'édifice pour permettre le fonctionnement autonome de l'école française.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

29 040 000 \$



14. PROMOTION ET RECRUTEMENT

MISE EN SITUATION

La DSFM a besoin de se doter de moyens de promotion auprès de la population francophone et des ayants droit car elle est souvent méconnue ou inconnue. Il y a parfois une confusion entre l'école d'immersion et l'école française; il est primordial de démystifier l'école française afin d'en assurer sa survie. L'école française fait face à une compétition de la part des écoles d'immersion. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses. Nous voulons faire connaître et faire valoir nos services et nos programmes, tels que la Phase d'accueil et nos programmes d'intervention précoce en jeune enfance et notre programmation culturelle. De plus, nous voulons être en mesure d'offrir une programmation compétitive et de qualité qui pourra rivaliser avec les programmes anglais et d'immersion et qui pourra mieux répondre aux besoins des écoliers et de la communauté.

PRÉOCCUPATIONS

- La DSFM est largement inconnue ou méconnue chez les ayants droit.
- Les ayants droit ignorent souvent les distinctions entre l'école française et l'école d'immersion.
- Il y a un besoin de formation en promotion/recrutement pour les élus, les administrateurs et le personnel de la DSFM.
- Il existe un besoin de stratégies de promotion de la DSFM et de ses écoles.
- En général, les écoles de la DSFM n'ont pas l'impact qu'elles devraient avoir dans leur communauté.
- Il y a un besoin d'améliorer nos stratégies de communication avec les parents anglophones tout en respectant le caractère francophone de l'école.
- Difficulté à recruter du personnel vu l'éloignement géographique et la situation minoritaire.



- Un certain nombre de parents choisissent d'enseigner eux-mêmes leurs enfants à domicile.
- Il y a un manque de coordination et de cohésion à l'extérieur et à l'intérieur des régions par rapport au recrutement et à la promotion.
- L'Internet pourrait constituer un outil d'information et de promotion beaucoup plus efficace s'il y avait plus de personnel en place pour le gérer.
- On prévoit un impact important du projet de construction de l'école Lavallée sur d'autres écoles de la DSFM.

RECOMMANDATIONS

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de promotion visant à :
 - i. faire connaître l'éducation française au Manitoba;
 - ii. faire connaître la DSFM et son mandat;
 - iii. faire connaître qui sont les ayants droit;
 - iv. cibler les communautés en conjonction avec leur école respective et aussi cibler des groupes spécifiques, par exemple, la GRC, les forces armées, les services en immobilier et les autres provinces.
2. Embaucher un directeur de promotion et de recrutement pour :
 - i. mettre sur pied une stratégie de promotion au niveau de la division et au niveau de chaque école;
 - ii. mettre sur pied un programme de formation en promotion pour les élus, les administrateurs et le personnel;
 - iii. coordonner la diffusion d'information sur la DSFM par rapport à son mandat, à ses services, à ses programmes et à ses écoles;
 - iv. coordonner le développement d'outils et de stratégies de communication (dépliants, site Web, vidéos sur chaque école, utilisation des médias français et anglais : journaux, radio, télévision);
 - v. coordonner la diffusion d'information sur la DSFM à l'intérieur et à l'extérieur du Manitoba;
 - vi. informer les parents ayant opté pour l'enseignement à domicile des programmes offerts par la DSFM et faire valoir les avantages d'y inscrire leurs enfants.



3. Effectuer une étude visant à localiser et identifier les ayants droit et répondre aux questions suivantes :
 - i. Qui sont-ils et où sont-ils?
 - ii. Quelle est leur connaissance et leur perception de la DSFM, de son rôle et de ses services?
 - iii. Pourquoi ne fréquentent-ils pas les écoles de la DSFM et quelles stratégies sont requises pour rejoindre les ayants droit et pour répondre aux besoins et aux inquiétudes identifiées?
4. Installer des panneaux pour identifier de façon attrayante chacune des écoles de la DSFM.
5. Établir un plan de recrutement avec budget pour répondre aux besoins de chaque région.
6. Établir une banque de données des anciens élèves. Initier une tradition de réunions de retrouvailles, avoir des étudiants-ambassadeurs, avoir un club de futurs parents, etc.
7. Faire une étude pour revoir toutes les zones de repêchage pour chaque école.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

2 059 000 \$



15. FINANCEMENT

La structure de financement telle qu'établie par le Ministère ne tient pas compte des besoins et des particularités de la DSFM. Dans le cadre financier actuel, la DSFM ne peut pas rencontrer ses obligations constitutionnelles et juridiques. Il existe des problèmes reliés à l'accès à l'école française et aux inégalités dans les installations, les établissements et les programmes. La DSFM n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations en ce qui a trait au rattrapage telles que définies par les jugements de la cour.

Lors de la création de la DSFM la répartition des argents, des effectifs et des installations s'est effectuée au gré des divisions scolaires cédantes avec comme résultat que plusieurs écoles ont démarré et fonctionnent encore avec des moyens nettement inadéquats et inférieurs aux écoles anglophones de la province.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a un manque d'équité dans le financement et dans les services du ministère de l'Éducation par rapport aux écoles et à la programmation française.
- Certaines écoles manquent d'installations de base comme des salles de classes, des laboratoires, des locaux pour la Phase d'accueil, des équipements sportifs et technologiques.
- Certaines écoles doivent enseigner dans des classes à niveaux multiples.
- Lors de la mise sur pied de la DSFM, les négociations avec les divisions scolaires cédantes ont été ardues. La DSFM s'est trouvée perdante et parfois même dépourvue sur tous les plans (transport, édifices, ameublements, équipements, matériel scolaire, surplus budgétaire, etc.) La contribution financière du Ministère pour remédier à cette situation a été minime et largement insuffisante.
- Il y a un manque à gagner d'environ 2 millions de dollars dans le financement actuel simplement pour maintenir le statu quo.



RECOMMANDATION

1. Qu'on assure dans la planification budgétaire des revenus qui permettent à la DSFM de rencontrer ses obligations pédagogiques, éducatives, constitutionnelles et légales.



La Division scolaire franco-manitobaine aimerait remercier les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce document :

- Aurèle Boisvert, comité Entente-Canada, président de la Commission scolaire franco-manitobaine
- Adrien Caillier, comité Entente-Canada
- André Carbonneau, président du comité Entente-Canada
- Yolande Dupuis, comité Entente-Canada
- Rachel Massicotte, comité Entente-Canada
- André Chaput, comité Entente-Canada
- Léo Robert, comité Entente-Canada
- Lyse Hébert, Solutions TOBOW Solutions
- Gilles Normandeau, GRN Services de consultations en administration

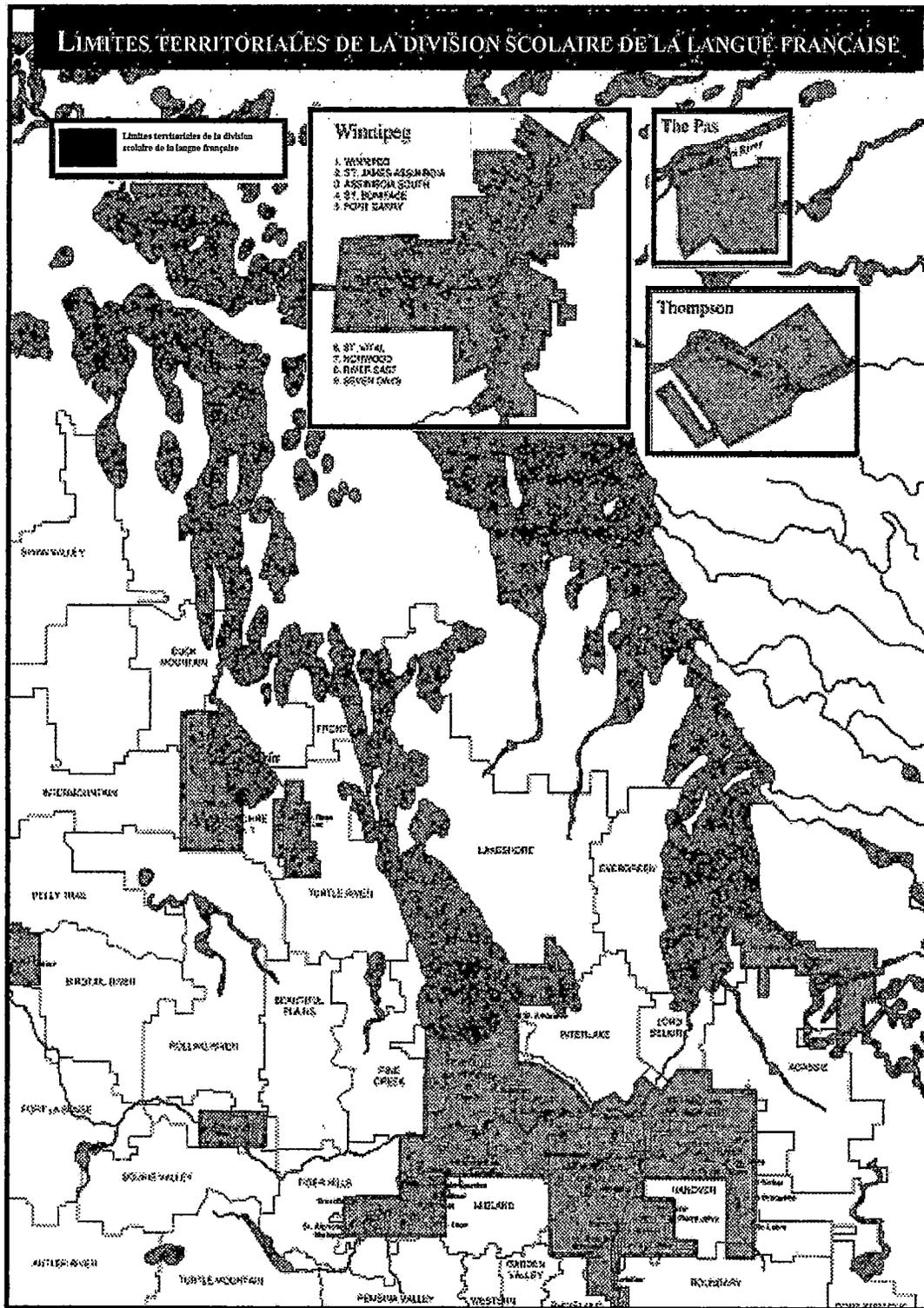


ANNEXE A

FEUILLE DE TRAVAIL
 SOMMAIRE DES ESTIMÉS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

(3.)	PROGRAMMATION ACADÉMIQUE		\$32 545 750
3.1	mise en oeuvre des programmes	\$4 655 000	
3.2	maternelle a temps plein	\$3 407 000	
3.3	technologies de linformation	\$5 870 000	
3.4	enseignement à distance	\$4 980 000	
3.5	programmation culturelle	\$3 817 500	
3.6	les arts	\$3 200 000	
3.7	programmation sportive	\$606 250	
3.8	études technologiques et professionnelles	\$6 010 000	
(4.)	SERVICES AUX ÉLÈVES		\$18 194 000
(5.)	LA PHASE D'ACCUEIL		\$4 487 000
(6.)	LE PRÉSCOLAIRE		\$2 550 000
(7.)	LE COMMUNAUTAIRE		\$9 875 000
(8.)	LE TRANSPORT DES ÉLÈVES		\$7 815 000
(9.)	LA STRUCTURE DE GESTION		\$774 300
(10.)	ALLOCATION DU PERSONNEL		\$11 300 000
(11.)	REFRANCISATION DES PARENTS		\$732 000
(12.)	CENTRE DE RESSOURCES		\$4 180 000
(13.)	ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES		\$29 040 000
(14.)	LA PROMOTION ET LE RECRUTEMENT		\$2 059 000
(15.)	FINANCEMENT PRÉSENT MANQUE À GAGNER		\$10 000 000
	TOTAL DE L'ESTIMÉ DES RECOMMANDATIONS		=====
			\$133 552 050
			=====
			=====

ANNEXE B



Canadian Heritage
Financial ManagementPatrimoine canadien
Gestion financière

BEST AVAILABLE COPY

MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To/À : Suzanne A. Samson
Agent de programme
Langues officielles dans l'enseignement

From/De : Jean Carrier
Conseiller financier
Services financiers sectoriels

Date : 17 novembre 1999

SUBJECT: Gouvernement du Manitoba - Langues officielles dans l'enseignement
OBJET : Entente spéciale relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles française
États financiers finaux certifiés de 1998-1999

1. États financiers finaux certifiés de 1998-1999

Les états financiers finaux ont été certifiés.

2. Calcul du montant admissible

Voir l'annexe.

OPTION 1

Montant admissible	1 922 788	
Plus: transferts	<u>114 257</u>	
	<u>2 037 045</u>	(A)
Contribution du Canada	<u>2 129 960</u>	(B)
Le moindre de A ou B	2 037 045	\$
Moins: paiements	<u>2 129 960</u>	
Montant à recevoir	(92 915)	\$

OPTION 2

Si le montant à recevoir est calculé à partir des dépenses totales et non des montants admissibles de la façon suivante, le montant à recevoir de la province serait nul:

*Clg. Hise
Jean Carrier
le 18-11-1999*

*Jean Carrier "Président"
le 17-01-1999*

Dépenses totales	2 129 960 \$
Moins: paiements	<u>2 129 960</u>
Montant à recevoir	0

Cette dérogation à la politique courante s'explique par le fait que bien que la province ait omis de soumettre une demande de transfert entre catégories de dépenses tel que stipulé dans l'accord de contribution, elle a dépensé un montant global égal à la contribution totale du Canada.

3.0 Recommandation

Lorsque l'accord de contribution avec la province du Manitoba sera signé et que les états financiers intérimaires pour 1999-2000 seront reçus et acceptés, vous pourrez à ce moment émettre le deuxième paiement de 1999-2000 selon l'option choisie, soit:

Option 1: réduire le paiement d'un montant de 92 915 \$ *

Option 2: émettre le plein montant.

Si vous choisissez l'option deux, vous devrez mettre au dossier que vous acceptez les transferts effectués par la Province.



Jean Carrier

Mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises - Province du Manitoba
Entente spéciale - Etats financiers finaux
Exercice financier: 1998-1999

# du projet (1)	Contrib. du Canada (2)	Dépenses réelles (3)	Montants admissibles (4)	Transferts disponibles			Transferts requis		
				(A) 15% de contrib. (5)	(B) surplus (6)	Moindre de (A) et (B) (7)	(A) 15 % de Contrib. (8)	(B) Déficit (9)	Moindre de (A) et (B) -10
Mise en oeuvre et fonctionnement	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
A-1	83,985	83,985	83,985						
A-2	397,605	292,528	292,528						
Total	481,590	376,513	376,513	72,239	105,077	72,239	72,239	0	0
Programmes à l'ens. en français									
B-1	792,173	901,326	792,173						
B-2	15,000	17,634	15,000						
B-3	233,830	299,745	233,830						
B-4	209,056	219,317	209,056						
B-5	57,338	76,547	57,338						
B-6	3,750	0	0						
B-7	57,100	51,328	51,328						
Total	1,368,247	1,565,897	1,358,725	205,237	0	0	205,237	197,650	197,650
Programme d'accueil									
C-1	9,790	8,583	8,583						
C-2	105,749	64,216	64,216						
C-3	146,976	111,355	111,355						
C-4	8,391	2,530	2,530						
C-5	9,217	866	866						
Total	280,123	187,550	187,550	42,018	92,573	42,018	42,018	0	0
GRAND TOTAL	2,129,960	2,129,960	1,922,788			114,257			197,650

TRANSFERTS ADMISSIBLES: LE MOINDRE DES TRANSFERTS DISPONIBLES ET DES TRANSFERTS REQUIS

114,257

Montants admissibles (colonne 4)	1,922,788	
Plus: Transferts admissibles	114,257	
	<u>2,037,045</u>	(A)
Contribution du Canada (colonne 2)	2,129,960	(B)
Le moindre de (A) ou (B)	2,037,045	
Moins: paiements	2,129,960	
Montant payable (à recevoir)	<u>-92,915</u>	

8122-3-1-99

Manitoba



Éducation
et Formation
professionnelle

Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@minet.gov.mb.ca

Édifce Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234



le 20 octobre 1999

Madame Suzanne Samson
Agente – région de l'ouest
Opérations et coordination régionale
Programmes d'appui aux langues officielles
Patrimoine canadien
15 rue Eddy
10^e étage Pièce 10E2

Madame,

Tel que discuté lors de notre conversation téléphonique, vous trouverez ci-joint les « États financiers provisoires 1998-1999 » révisés ainsi que les « États financiers finaux 1998-1999 » selon les dispositions de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises. Si vous avez des questions au sujet des documents en question, n'hésitez pas de communiquer avec moi au (204)945-6939.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations cordiales.

Le directeur des services de soutien,

Henri Grimard

/jw

pièces jointes

ÉTATS FINANCIERS PROVISOIRES 1998-1999

1er avril 1998 au 31 mars 1999

ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS OU ACTIVITÉS	DÉPENSES AU 31 JANVIER 1999	PRÉVISIONS DES DÉPENSES JUSQU'AU 31 MARS 1999	CONTRIBUTION DU CANADA
A. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION			
1. Personnel de transition	69 987 \$	13 998 \$	83 985 \$
2. Structure divisionnaire et gestion	207 441 \$	87 000 \$	397 605 \$
TOTAL	277 428 \$	100 998 \$	481 590 \$
B. PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS			
1. Équité dans l'offre des programmes	725 316 \$	147 703 \$	792 173 \$
2. Équipement musical	17 634 \$	3 000 \$	15 000 \$
3. Projet technologie	263 252 \$	36 667 \$	233 830 \$
4. Activités culturelles	189 452 \$	43 833 \$	209 056 \$
5. Éducation physique et sport	63 973 \$	16 000 \$	57 338 \$
6. Projet écriture			3 750 \$
7. Informatisation des bibliothèques	46 515 \$	10 000 \$	57 100 \$
TOTAL	1 306 142 \$	257 203 \$	1 368 247 \$
C. PROGRAMME D'ACCUEIL			
1. Coordination	6 956 \$	1 739 \$	9 790 \$
2. Personnel professionnel	53 760 \$	13 440 \$	105 749 \$
3. Auxiliaires	87 223 \$	21 806 \$	146 976 \$
4. Formation	1 937 \$	484 \$	8 391 \$
5. Service et matériel pédagogique	675 \$	169 \$	9 217 \$
TOTAL	150 551 \$	37 638 \$	280 123 \$
GRAND TOTAL	1 734 121 \$	395 839 \$	2 129 960 \$

Contribution du Manitoba

Selon la disposition 4.1 de l'Entente spéciale à cet effet, la contribution du Manitoba par le Programme de financement des écoles se chiffre à 18 090 838 \$* pour 1998-1999.
 (*projection)

Nous certifions que les fonds fédéraux ont été dépensés en vertu de toutes les dispositions pertinentes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises.

 Sous-ministre adjoint
 Bureau de l'éducation française
 99-10-12

 Sous-ministre adjoint
 Administration et finances
 Oct 13/99

Date

Date

ÉTATS FINANCIERS FINAUX 1998-1999

1er avril 1998 au 31 mars 1999

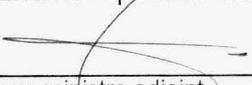
ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES

PROJETS OU ACTIVITÉS	DÉPENSES TOTALES	CONTRIBUTION DU CANADA
A. MISE EN OEUVRE ET FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE DE GESTION		
1. Personnel de transition	83 985 \$	83 985 \$
2. Structure divisionnaire et gestion	292 528 \$	397 605 \$
TOTAL	376 513 \$	481 590 \$
B. PROGRAMMES DESTINÉS SPÉCIFIQUEMENT À L'ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS		
1. Équité dans l'offre des programmes	901 326 \$	792 173 \$
2. Équipement musical	17 634 \$	15 000 \$
3. Projet technologie	299 745 \$	233 830 \$
4. Activités culturelles	219 317 \$	209 056 \$
5. Éducation physique et sport	76 547 \$	57 338 \$
6. Projet écriture		3 750 \$
7. Informatisation des bibliothèques	51 328 \$	57 100 \$
TOTAL	1 565 897 \$	1 368 247 \$
C. PROGRAMME D'ACCUEIL		
1. Coordination	8 583 \$	9 790 \$
2. Personnel professionnel	64 216 \$	105 749 \$
3. Auxiliaires	111 355 \$	146 976 \$
4. Formation	2 530 \$	8 391 \$
5. Service et matériel pédagogique	866 \$	9 217 \$
TOTAL	187 550 \$	280 123 \$
GRAND TOTAL	2 129 960 \$	2 129 960 \$

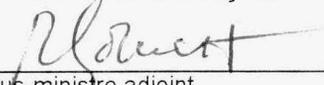
Contribution du Manitoba

Selon la disposition 4.1 de l'Entente spéciale à cet effet, la contribution du Manitoba par le Programme de financement des écoles se chiffre à 18 090 838 \$* pour 1998-1999.
 (*projection)

Nous certifions que les fonds fédéraux ont été dépensés en vertu de toutes les dispositions pertinentes de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises.



 Sous-ministre adjoint
 Bureau de l'éducation française



 Sous-ministre adjoint
 Administration et finances

99-10-12

 Date

Oct 13 / 99

 Date

ÉBAUCHE

Financement de la DSFM Éléments de réponse aux médias

- Le financement de la DSFM s'effectue par le truchement du gouvernement du Manitoba à qui des fonds sont versés annuellement - le ministère du Patrimoine canadien ne verse pas de fonds directement à la DSFM.
- Comme par le passé, le ministère du Patrimoine canadien poursuivra ses discussions avec le gouvernement du Manitoba quant à la répartition des fonds accordés en éducation.
- Tout comme le Gouvernement du Manitoba, le ministère a reçu le Plan quinquennal de la DSFM, et il se propose de rencontrer la Province pour en discuter.

Suzanne A. Samson

26 mars 1999

Diane Leclercq

99-03-25 15:47

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Marcia Brown/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Objet : Financement de la DSFM

La Division scolaire franco-manitobaine vient de finaliser son budget pour 199~~9~~-2000 tel qu'exigé par la Province pour tous les divisions scolaires par contre elle doit refléter un déficit d'environ 2,2M\$ qui va à l'encontre de la Loi qui exige des budgets équilibrés. Les médias (SRC) sont donc à nos trouses pour savoir ce qu'on attend pour annoncer notre appui à la DSFM.

Bien sûr, il voulait une entrevue sur le pourquoi des délais ce qui leur a été refusé puisque nous n'avons rien à dire de plus. Je les ai avisé que personne était disponible pour un entrevue et que depuis l'annonce du 2 mars, il n'y avait pas d'autres détails sur la répartition du budget LOE et que les parties concernés seraient avertis en temps et lieu des montants disponibles.

Suzanne Samson

99-03-26 15:49

Pour : Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc : Louis Chagnon@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Objet : Commentaires sur l'Analyse du Plan de la DSFM

Beau travail Diane!!!

Lise et moi sommes d'avis que tu as su relever les éléments importants, en faire une excellente synthèse et de rendre le tout clairement, autant dans tes descriptions que dans les tableaux que tu nous as fournis. Bravo!

Nous avons donc revu le tableau en fonction des nouvelles orientations que nous comptons prendre dans LOE et aussi par rapport aux fonds nouveaux.

Nous prévoyons pouvoir partager ces nouvelles orientations avec vous dès que nous aurons reçu l'approbation de la Ministre - d'ici le début d'avril

Ainsi, et dépendamment de l'approbation de la Ministre relativement à la stratégie que la DGPALO souhaite adopter, ainsi que la réaction du CMÉC, voici nos points de vue et orientations pour l'instant:

À première vue, les besoins semblent importants - nous devons probablement effectuer une révision à la baisse - n'étant peut-être pas capables de rencontrer tous les besoins identifiés dans l'analyse. Exemples: les coûts reliés au Communautaire et au Centre de ressources.

Quant au projet St-Vital (5 M\$) la seule source de financement disponible serait dans les fonds dits supplémentaires (qui pourraient devenir en grande partie des fonds d'immobilisation sous la nouvelle orientation). Nous visons un financement maximal de 50% du fédéral pour les prochains projets d'immobilisation: y arriverons-nous? Y a-t-il des scénarios possibles de financement? de diverses phases de construction?

Et quant au développement de programmes, ces argentés pourraient provenir du minimum garanti, lequel, s'il est approuvé par la Ministre, pourrait devenir un fonds dédié exclusivement au développement (programmes, projets, etc).

Mais comme il serait fastidieux de revoir tous les chiffres ainsi dans une lettre, Lise et moi aimerions fixer **une conférence téléphonique avec vous deux, dès le début d'avril**, au sujet de cette analyse et des nouvelles orientations et stratégies de LOE. En espérant que cela vous convienne,

Au plaisir,

Suzanne.

BESOINS FINANCIERS ANNUELS DE LA DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE
BASÉS SUR DES PRÉVISIONS QUINQUENNALES

A

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE	Dépenses réelles 1997-1998	Prévisions budgétaires 1998-1999	Fonds supplémentaires requis (estimés par année) ¹
Enseignement ordinaire	17 266 443	17 140 668	
Enfance en difficulté	2 734 857	2 761 916	
Études technologiques	192 144	135 938	
Programmation académique sous-total	20 193 444, \$	20 038 522, \$	6 509 150, \$
Services aux élèves	1 859 470	1 898 639	3 638 800
Phase d'accueil			897 400
Préscolaire	12 050	20 000	510 000
Communautaire			1 975 000
Transport des élèves	1 756 868	1 994 845	1 563 000
Adm./Structure de gestion	1 212 030	1 437 121	154 860
Allocation du personnel			2 260 000
Refrancisation des parents			146 400
Centre de ressources			836 000
Établissements scolaires			5 808 000
Promotion et recrutement			411 800
Autres "Manque à gagner"			2 000 000
Exploitation et entretien	3 036 980	3 062 872	
Impôts	545 194	540 000	
TOTAUX	28 616 036, \$	28 991 999, \$	26 710 410, \$

Entente bilatérale - infrastructure ²	537 854	468 171,	
- fonds supplémentaires	50 250	65 706,	
Total entente bilatérale	588 104, \$	533 877, \$	à déterminer
Entente spéciale - mise en oeuvre	485 391		
- programmes spéciaux	1 926 665		
- programmes d'accueil	237 944		
Total entente spéciale	2 650 000, \$	2 129 960, \$	à déterminer
TOTAUX	3 238 104, \$	2 663 837, \$	à déterminer

Note 1 En plus de son budget annuel d'environ 28 M \$ par année, la DSFM recherche un montant de plus de 26,5 M \$ par année (basé sur les montants de cinq ans 113 M \$ ÷ 5) pour pouvoir offrir tous les services que la loi les oblige de respecter tout en développement de nouveaux programmes et services, en construisant de nouvelles écoles et en développant une programmation communautaire.

Note 2 Basé sur le montant versé à l'enseignement langue première dans l'entente bilatérale.

X

Document interne

- ☞ La mise sur pied d'un **Centre de ressources divisionnaire** serait une nouvelle dépense et admissible par contre, la Province a déjà un Centre de ressources éducatives et pédagogiques, géré par le Bureau de l'éducation française, tant pour l'immersion que pour les écoles françaises. Il reste à déterminer si la Province appuyerait la mise sur pied d'un tel centre étant donné que le Ministère de l'éducation se charge déjà en partie de la production de matériel pédagogique, multimédia, de matériel professionnel et didactique en français ainsi que de la formation et du perfectionnement professionnel. Si la Province décidait de transférer certains aspects de son centre à la division, nous pourrions appuyer la mise en place du centre divisionnaire.
- ☞ Le **financement d'établissements scolaires** au Manitoba est la responsabilité entière de la Commission de financement des écoles publiques et celle-ci est prête à appuyer la mise en place d'établissements en fonction des fonds disponibles et des priorités provinciales identifiées. Par contre, la Commission ne financera pas la partie communautaire d'un Centre scolaire/communautaire. Le projet prioritaire de Centre communautaire de la DSFM est le Centre scolaire/communautaire de Saint-Vital. La Commission a déjà confirmé un financement à l'école élémentaire de ce projet. Le montant du communautaire se chiffrera à environ ~~5 000 000 \$~~ ^{2,5 M \$} sur 2 ou 3 ans. 5070
Fonds
communautaires
- ☞ Quant au financement du "**manque à gagner**", ces montants sont des coûts supplémentaires directement reliés à la Loi que les parents contestent en Cour du banc de la reine. La position des parents est que la Loi existante est défectueuse, et est responsable du sous-financement de la DSFM. La DSFM n'a donc pas les fonds adéquats pour fonctionner au même niveau que les autres divisions scolaires. Le programme LOE ne devrait pas s'impliquer à financer les manques à gagner. Ceci devra être débattu en Cour et/ou directement avec la Province pour corriger la situation. *

Considérations

Tel qu'énoncé antérieurement, une poursuite est en Cour du banc de la Reine, déposée par la Fédération provinciale des comités de parents francophones contre le gouvernement provincial concernant *l'inconstitutionnalité de la Loi sur les écoles publiques*. Les parents francophones maintiennent que la loi scolaire manitobaine n'est pas conforme aux principes de l'article 23 de la Charte tels qu'interprétés dans les jugements depuis 1982 et que le financement accordé à la DSFM par le gouvernement provincial n'est pas équitable, donc n'est pas conforme aux principes de l'article 23. La DSFM prouve ce point dans le cadre de leur plan quinquennal qui reflète un besoin financier supplémentaire de 113 M \$, donc environ 26 710 410 \$ par année. X

Le jugement final sur ce cas ne sera probablement connu qu'en l'an 2000 alors le Ministère ne doit surtout pas suppléer à la loi, dite défectueuse, d'ici la décision sur le jugement mais plutôt appuyer les coûts supplémentaires réelles encourus par la division scolaire pour mettre en place la gestion scolaire. X
X

Note 2

(suite) Le montant alloué à l'infrastructure pour l'enseignement de la langue première se chiffrait en 1997-1998 à 1 203 604 \$ dont 537 854 \$ aux écoles françaises de la DSFM et 665 750 \$ au Bureau de l'éducation française pour des services administratifs, l'élaboration, l'implantation et l'évaluation de programmes, les espaces et services de la bibliothèque française du Ministère et le bibliobus scolaires de la Direction des ressources éducatives françaises. Étant donné que ce montant ne va pas directement à la DSFM, il a été exclu du tableau.

ANALYSE DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT :

Le Ministère prévoit contribuer aux **coûts supplémentaires** qu'incombent à une division scolaire en situation minoritaire de langue officielle. Pour fins de cette analyse, les coûts supplémentaires admissibles ont été déterminés comme étant les coûts spéciaux nécessaires à la gestion scolaire au delà des frais réguliers d'opération que la DSFM devraient recevoir de la Province et des contribuables manitobains pour fonctionner au même niveau que les autres divisions scolaires à l'échelle de la Province. De plus, l'analyse se base sur un financement de 50:50 de ces coûts supplémentaires avec la Province. Un tableau détaillant les montants admissibles suit l'analyse et se retrouve à la page 4 et 5 de ce document.

- ☞ Sous la rubrique **Programmation académique**, le plan propose l'établissement de nouveaux programmes académiques. Ceci relève des fonds d'opération d'une division scolaire et devrait être assumé par la Province. Il faut souligner que la Province procède présentement au renouvellement de ses programmes académiques y inclut tous ses programmes en français. Les coûts supplémentaires reliés à cette exercice devraient venir de la Province. Dans certains cas, les montants supplémentaires identifiés sous programmation académique sont directement reliés à la mise à niveau de programmes, à l'embauche de nouveaux professeurs donc devrait être la responsabilité première de la Province.

PCH pourrait participer à l'élaboration de nouveaux programmes mais pas dans la mise en oeuvre ou l'offre des programmes. Le développement de la programmation devrait aussi être fait en collaboration avec les autres provinces de l'Ouest, donc un partage de frais entre province. Aucune contribution fédérale n'a été identifié à la rubrique "programmation académique" par contre le Ministère pourrait contribuer une certaine somme au développement de nouveaux programmes.

La phase d'accueil, le préscolaire, la refrancisation des parents et le communautaire sont des frais spéciaux engendrés par la gestion ou pour faire en sortes que la gestion scolaire rejoigne le plus grand nombre d'ayants-droit possible. Ces frais spéciaux incluent un rattrapage, tant des enfants que des parents par l'entremise de programme de refrancisation. L'intégration du préscolaire ainsi que du communautaire au programme scolaire est un élément essentiel à l'approche intégrale de la gestion scolaire en situation minoritaire. Les coûts supplémentaires rattachés à ses quatre composantes se chiffrent à 3 528 800 \$ et si financé à 50% reflète un montant de 1 764 400 \$.

- ☞ Quand on parle de **promotion et de recrutement** dans le contexte de programme français, ceci comprend de véritable coûts supplémentaires qu'occasionne une nouvelle division scolaire en milieu minoritaire et si partagé avec la Province, le montant fédéral se chiffrerait à environ 205 900 \$ par année.
- ☞ Les **services aux élèves** sont la responsabilité divisionnaire et provinciale ainsi que le **transport des élèves**. La **structure de gestion** est proposée par la Province dans le cadre de la Loi scolaire et donc une responsabilité provinciale. L'ajustement des **allocations du personnel** qui inclut la mise à niveau de salaires, est aussi directement relié à une responsabilité provinciale.

13

Document interne

**COÛTS SUPPLÉMENTAIRES ADMISSIBLES ANNUELLEMENT
 POUR LA GESTION SCOLAIRE AU MANITOBA**

DIVISION SCOLAIRE FRANCO- MANITOBAINE	Dépenses réelles 1997-1998	Prévisions budgétaires 1998-1999	Fonds supplémentaires requis (estimés par année)	Coûts supplémentaires admissibles par LOE (50%)	Explications
Enseignement ordinaire	17 266 443	17 140 668			
Enfance en difficulté	2 734 857	2 761 916			
Études technologiques	192 144	135 938			
Programmation académique sous-total	20 193 444, \$	20 038 522, \$	6 509 150, \$	à déterminer	mise à niveau des programmes, ajout de professeurs, perfectionnement du personnel, nouveaux programmes
Services aux élèves	1 859 470	1 898 639	3 638 800	0 \$	augmentation de personnel (ex. orthopédagogue, orientateur, spécialistes scolaires, etc.) et de programme d'intervention précoce
Phase d'accueil *			897 400	448 700	mise sur pied d'un programme d'information à l'intention des parents, formation et perfectionnement pour les auxiliaires, développement du matériaux pertinents, établir un centre de francisation pour les élèves de la région urbaine,
Préscolaire *	12 050	20 000	510 000	255 000	implantation des services préscolaires rattachés aux écoles
Communautaire ?			1 975 000	987 500 500.000 mat.	embauche d'un coordonnateur pour le volet communautaire, développement d'une stratégie et établissement d'une programmation communautaire

pour les écoles

Document interne

Transport des élèves	1 756 868	1 994 845	1 563 000	0 \$	transport des élèves à l'urbain et au rural
Adm./Structure de gestion	1 212 030	1 437 121	154 860	0 \$	recrutement des élus, formation, révision de la structure
Allocation du personnel			2 260 000	0 \$	mise à niveau des salaires, révision et augmentation des formules d'allocation de salaires
Refrancisation des parents			146 400	73 200	développement de cours et d'outils pour les parents
Centre de ressources <i>(voir projet pour tout l'est)</i>			836 000	7 418 000	mise sur pied d'un centre de ressources reliés à la production, au multimédia, au matériel professionnel et didactique, à la formation et au perfectionnement professionnel <i>- voir projet pour tout l'est</i>
Établissements scolaires			5 808 000	à déterminer	rénovation des locaux, construction d'école (responsabilité provinciale) et construction du Centre scolaire/communautaire de Saint-Vital (total d'environ 5M\$ pour le volet communautaire sur 2 ans)
Promotion et recrutement			411 800	205 900	développement d'un plan de promotion et mise en oeuvre du plan de promotion et de recrutement
Autres "Manque à gagner"			2 000 000	0 \$	planification et soutien pour permettre à la DSFM de rencontrer ses obligations pédagogiques, éducatives, consitutionnelles et légales
Exploitation et entretien	3 036 980	3 062 872			
Impôts	545 194	540 000			
TOTAUX	28 616 036, \$	28 991 999, \$	26 710 410, \$	2 388 300, \$	+5M\$ sur 2 ou 3 ans pour Centre scol./comm. St-Vital + ? annuellement pour le dev. de programmes ?

voir avec Diane

Si projet de l'est ?

*immob.
plus fonds
sur file*

*2,5M\$
le reste avec
les fonds de fonds
DEO
affectuer
(dans minimum garanti)*



**Minister of
Education and Training**

Room 168
Legislative Building
Winnipeg, Manitoba, CANADA
R3C0V8

C 499-10435
cm

March 17, 1999

The Honourable Sheila Copps, M.P.
Minister of Canadian Heritage
12th Floor, Jules Léger Block
Hull QC K1A 0M5

Dear Ms. Copps:

I am writing to you to follow up on your March 2, 1999 announcement in Moncton concerning enhanced funding measures by the Government of Canada in support of official language initiatives, and particularly initiatives related to official languages in education.

As you know, Francophone Schools Governance was established in Manitoba with the enactment of the relevant legislation in July 1993. Elections of the first Francophone school board establishing the Division scolaire franco-manitobaine n° 49 (DSFM) occurred during the fall of that year. The DSFM then took on full responsibility for a number of Francophone schools in September of 1994 and has been in operation since that time.

To facilitate the full implementation of Francophone Schools Governance and assist in covering some of the extra costs associated with this implementation, the Government of Canada and the Government of Manitoba signed the Canada-Manitoba Special Agreement for the Implementation of Francophone Schools Governance in November 1994. This five-year special auxiliary agreement, which is beyond the purview of the Official Languages in Education (OLE) program, coupled with associated special measures provided by our province, has given significant supplementary support to the DSFM. The Special Agreement is coming to an end in March of 1999.

.../2



The Honourable Sheila Copps

Page 2

Unfortunately, we note, on the other hand, that throughout the five-year duration of this Agreement, there were corresponding reductions to the OLE program, which supports many worthwhile French-language education initiatives at many levels, including the post-secondary level. This situation caused us very serious concerns, jeopardized many worthwhile programs and services throughout Manitoba, and compromised the integrity of the OLE program itself. We are pleased to note that in your recent announcement, your government has reestablished the level of support to the OLE program to previous levels. We hope that Canada's contribution will be maintained at the revised level in the years to come, because we firmly believe that the establishment of new initiatives, however valid, should not compromise equally valid existing programs, such as the OLE program.

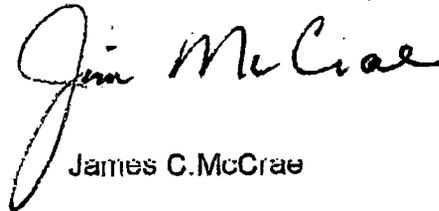
We would further note that there still remains a number of outstanding issues associated with the implementation of Francophone Schools Governance which the current Special Agreement, despite it being a very useful instrument, has not completely resolved. The DSFM has shared this view with us as they have with you. Indeed, the DSFM has carried out an extensive consultation in all the communities it serves, thus identifying a number of needs which must be addressed.

I would therefore wish to indicate to you that our government would be interested in formalizing a second Special Agreement in support of Francophone Schools Governance and that we might ask our respective officials to initiate discussions to that end. Such discussions might include appropriate consultations with the DSFM as required, without compromising the fundamental reality that the eventual outcome will be an Agreement between the two levels of government.

I am confident that you share our concerns for minority-language education and that many of the governance implementation issues need further support from both levels of government.

I look forward to your positive reply.

Yours sincerely,


James C. McCrae

Mesures spéciales :

gestion 2 000 000 \$
 CUSB 1 125 000 \$
 1999-2004 (same)

Min. garanti:

banque min. 61% - 1 694 681 \$
 banque secnde. 39% - 1 083 484 \$

Fonds suppl. :

Entente CUSB — ⁹⁹⁻²⁰⁰⁰ 1 675 000 \$ | 2 M | 1 275 000 | 529 K —
 St-Vital — 1 000 000 \$ | 1 M \$ | 1 M \$ — TOTAL 3 M \$
 Centre étudiant — 150 K | 750 K — TOTAL 1,5 M \$

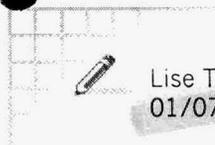
98.99
 521K

Document quest / Cons. scol.

Base 5.3 / an x 5 = 26.5 M \$.

Profits :
 11,925
 38,425,000 \$.

BEST AVAILABLE COPY



Lise Toupin
01/07/99 05:05 PM

Pour : Hilaire Lemoine@PCH, Suzanne Samson@PCH, Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :

Objet : Calendrier de travail - DSFM

Pour votre information.

..... Envoyé par Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA le 99-01-07 17:23



Diane Leclercq

99-01-07 10:39

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : rgenest@edu.gov.mb.ca
cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Objet : Calendrier de travail - DSFM

En fonction de nos discussions sur le plan quinquennal de la DSFM de ce matin, j'ai modifié l'ébauche de calendrier de travail que je vous avais fourni en décembre. C'était un peu ambitieux alors j'ai reporté les discussions conjointes (féd/prov) à février pour ajouter une rubrique - *Obtention d'information supplémentaire de la DSFM*. Est-ce que ceci vous va?



Calendrier de travail - DSF

À noter que le calendrier est en deux colonnes Corel Wordperfect 7.0.

8122-3-1-98

Total 139 532 000

La Division scolaire franco-manitobaine et l'éducation française au Manitoba

Sommaire

Introduction

Étant donné que l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises prendra fin en mars 1999 et que des discussions en vue du renouvellement auront lieu cet automne, la Commission scolaire franco-manitobaine a consulté chaque école, chaque région et le bureau divisionnaire afin de relever les besoins et d'établir des priorités.

L'étude avait pour but de permettre à la DSFM d'initier une planification à long terme (cinq ans) à partir des priorités identifiées par nos communautés; et de permettre à la CSFM de revendiquer le financement nécessaire pour rencontrer les besoins et les priorités identifiés par nos communautés.

Encadrement légal

Les Franco-manitobains ont le droit de gérer leurs écoles dans lesquelles on retrouve des services et des programmes équivalents à ceux de la majorité. (Tiré de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés.

L'article 23 de la Charte a une dimension réparatrice en ce sens qu'elle cherche à réparer les injustices du passé ainsi que les torts causés par l'assimilation.

Principes directeurs

Rôle unique : l'école française a une obligation académique et linguistique, et compte tenu du rôle de l'école dans la société, elle a une obligation culturelle et communautaire. Elle sert de centre de vie communautaire.

Rationnel

Les octrois accordés aux divisions scolaires sont établis à partir de formules et de ratios établis par le gouvernement provincial. L'avènement de la DSFM a créé des nouvelles réalités et des nouveaux besoins pour lesquels il n'existe pas de financement approprié. Elle doit répondre à ces besoins particuliers en vertu de son mandat légal, de son modèle de gestion, de ses caractéristiques démographiques et géographiques.

Programmation académique (32 545 750 \$)

Mise en œuvre des programmes d'études (4 655 000)

Perfectionnement professionnel des enseignants, développement de matériel pédagogique et de programmes d'étude.

Maternelle à temps plein (3 407 000)

Moyen privilégié pour contrer les effets de l'assimilation et pour assurer le développement des compétences requises en français pour intégrer pleinement le système scolaire dès la première année.

Technologies de l'information (5 870 000)

Utilisation des technologies de l'information pour aider l'élève à développer ses habiletés à résoudre des problèmes, à améliorer son rendement personnel et à acquérir des compétences en pensée abstraite et en pensée critique.

Enseignement à distance (4 980 000)

Élaboration d'un nouveau mode de livraison des cours à distance. Intention de fournir une nouvelle programmation de cours à distance et de mettre en place des outils permettant de créer un environnement pédagogique riche tout en tenant compte de la communication avec les apprenants et leur encadrement.

Programmation culturelle (3 817 500)

Notions de la culture et de la communauté franco-manitobaine au cœur de la vision du programme et des services culturels de la DSFM.

Arts (3 200 000)

Éducation musicale, danse, théâtre et arts plastiques. Importance accrue dans nos écoles— excellent véhicule pour rejoindre nos objectifs culturels.

Éducation physique et programmation sportive (606 250)

Offre d'un programme de sports qui permet aux élèves des différentes écoles de se rencontrer. Ces rencontres sont très profitables et servent à développer en sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine.

Études professionnelles et technologiques (EPT) (6 010 000)

Toujours le même dilemme, suivre une programmation académique quasi universitaire en français ou quitter l'école française pour suivre un programme d'EPT en anglais.

Services aux élèves (18 194 000 \$)

Toute une gamme d'interventions et de stratégies éducatives, de programmes et de services spécialisés à considérer pour assurer le développement maximal aux niveaux cognitif, académique, moral, émotif, socio-affectif et psychomoteur.

Phase d'accueil (4 487 000 \$)

Facilite l'intégration de l'élève qui ne rencontre pas les exigences linguistiques du programme français.

Précolaire (2 550 000 \$)

Années préscolaires parmi les plus importantes dans la vie d'un enfant en ce qui concerne son épanouissement cognitif et langagier.

École communautaire (9 875 000 \$)

Représente le dernier vestige de la vie en français. Si nous voulons garder vivante la langue et la culture, on se doit de donner à l'école les outils pour qu'elle puisse remplir cette fonction.

Transport (7 815 000 \$)

Ressources insuffisantes pour offrir un système de transport complet et de qualité à tous ses élèves.

Structure de gestion (774 300 \$)

Création selon un modèle de gestion différent, avec une structure nouvelle, sans aucun modèle précédent pertinent causant des ambiguïtés au niveau des rôles et un manque de cohésion. Plusieurs zones grises.

Allocation du personnel (11 300 000 \$)

Héritage des divisions scolaire cédantes d'ententes collectives avec de grands écarts salariaux, d'une variété de type d'écoles sur un grand territoire et de différences difficiles à réconcilier.

Refrancisation des parents (732 000 \$)

Éducation en français disponible pour tous les résidents ayant droit tel que défini dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et à l'article 21.5 (1) b) du chapitre 33 de la loi modifiant la Loi sur les écoles publiques du Manitoba.

Centre de ressources (4 180 000 \$)

Services professionnels en français inexistant dans la communauté. Un tel centre permettrait à la DSFM d'offrir une gamme de services essentiels (production, multimédia, prêt de matériel professionnel et didactique, perfectionnement professionnel et formation).

* **Établissements scolaires (29 040 000 \$)**

Constructions, réaménagements ou rénovations afin de mieux rencontrer les besoins des écoles et les demandes de la communauté.

Promotion et recrutement (2 059 000 \$)

Besoin de se doter de moyens de promotion auprès de la population francophone et des ayants droit.

Financement (10 000 000 \$)

Structure de financement établie par le Ministère ne tenant pas compte des besoins et des particularité de la DSFM : obligations constitutionnelles et juridiques, inégalités dans les installations, les établissements et les programmes.

TOTAL : 133 552 050 \$

Manitoba



Éducation
et Formation
professionnelle

Bureau de l'éducation française
Téléphone : (204) 945-6916
Télécopieur : (204) 945-1625
Courriel : bef@minet.gov.mb.ca

Édifice Robert-Fletcher
1181 avenue Portage
local 509
Winnipeg MB R3G 0T3
CANADA

Évaluation
Télécopieur : (204) 948-3234

Le 15 mars 1999



Madame Lise Toupin
Gestionnaire
Opérations et coordination régionale
(Ouest et Territoires)
Patrimoine canadien
15 rue Eddy
7e étage
Hull QC K1A 0M5

Madame,

J'accuse réception de votre lettre en date du 10 mars 1999 et du chèque de 1 064 980 \$ représentant le deuxième et dernier paiement de la contribution fédérale approuvée en 1998-1999 dans le cadre de l'*Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises*.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Guy L. Roy

JR/jr



MEMORANDUM

NOTE DE SERVICE

To/À : Suzanne Samson
 Agent principal
 Langues Officielles

From/De : Hugh Fasken
 Analyste financier
 Subventions et contributions

Date : 26 février 1999

SUBJECT: Gouvernement du Manitoba - Gestion scolaire

OBJET : États financiers finaux certifiés pour 1997-1998
 États financiers provisoires pour 1998-1999

J'ai révisé ces états financiers et je formule les commentaires suivants:

1.0 Résumé du financement

L'entente relative à la gestion scolaire prévoit une contribution totale de 15 000 000 \$ pour les initiatives suivantes:

	Sous-entente	Contribution Cumulative FY 94/95-97/98
	\$	\$
Gestion scolaire		3 208 168
Développement des programmes		8 028 168
Bourses d'études		<u>1 633 704</u>
Total	<u>15 000 000</u>	<u>12 870 040</u>

Il n'y a pas de dépenses encore pour l'immobilisation.

1.1 Résultats de 1997-1998

	Contribution approuvée	Dépenses réelles	Dépenses admissible
	\$	\$	\$
Gestion scolaire	485 391	495 487	495 487
Développement des programmes	1 926 665	1 850 521	1 850 521
Programme d'accueil	<u>237 944</u>	<u>303 992</u>	<u>303 992</u>
Total	<u>2 650 000(A)</u>	<u>2 650 000</u>	<u>2 650 000 (B)</u>

	\$
Le moindre de (A) et (B)	2 650 000
Le montant payé	2 650 000
Montant à payer	<u>0</u>

1.2 Sommaire des paiements

	\$
Montants versés 1994/95 à 1997/98	12 870 040
1998/99	
Premier versement	<u>1 064 980</u>
	<u>13 935 020</u>

2.0 Etats financiers provisoires de 1998-1999

2.1 Résultats de 1998-1999

	Contribution approuvée	Dépenses prévues, réelles	Dépenses admissible
	\$	\$	\$
Gestion scolaire	481 590	512 930	512 930
Développement des programmes	1 368 247	1 428 841	1 428 841
Programme d'accueil	<u>280 123</u>	<u>188 189</u>	<u>188 189</u>
Total	<u>2 129 960</u>	<u>2 129 960</u>	<u>2 129 960</u>

3. Recommandation

- 1- Emettre le deuxième paiement de 1 064 980 \$ pour 1998-1999. C'est le dernier versement de cette cinq ans entente spéciale.

Hugh Fasken

Hugh Fasken



MAR 10 1999

Monsieur Guy L. Roy
Sous-ministre adjoint
Bureau de l'éducation française
Ministère de l'Éducation et de la
Formation professionnelle
1181, avenue Portage, pièce 509
Winnipeg (Manitoba)
R3G 0T3

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir, conformément aux dispositions prévues dans le cadre de l'*Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en oeuvre de la gestion des écoles françaises*, un chèque de 1 064 980 \$ représentant le deuxième et dernier paiement de la contribution fédérale approuvée en 1998-1999.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lise Toupin
Gestionnaire (p.i.)
Opérations et coordination
Régionale (Ouest et Territoires)

P.j.



Langues officielles dans l'enseignement

Manitoba 1998-1999

Entente bilatérale:

Sous-entente(titre):

Entente spéciale: X Gestion

Sous-entente (titre):

AVIS D'ENGAGEMENT

DEMANDE DE PAIEMENT

	Code	Montant	Fonds supp.	Total		Montant	%	Total	
Entente bilatérale									
Infrastructure	6401	0.00				0.00	25	0.00	
a) Transfert du minimum	6401	0.00				0.00	25	0.00	
b) Écoles indépendantes	7201	0.00							
Total partiel (Infrastructure)		0.00		0.00			0	0.00	
		Minimum	Fonds supp.	Total		Min. gar.	Fonds supp.	%	Total
		7000	7100						
Élaboration et développement de programme	02	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
a) Écoles indépendantes/privées (7300)	01	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
Formation et perfectionnement des enseignants	03	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
Appui aux étudiants	04	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
Autres catégories de dépenses de programme	06	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
Total partiel (Minimum et fonds supplémentaires)		0.00	0.00	0.00		0.00	0.00		0.00
				Total (Entente bilatérale)			TOTAL		0.00
Entente spéciale									
Gestion scolaire	01	1700.00	429.960	2,129,960.00		1,064,980.00	0.00	50	1,064,980.00
Établissements postsecondaires	02	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
Centre scolaire-communautaire et établissements scolaires	03	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
Programmation, bourses	04	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	50	0.00
Total (Entente spéciale)		1700.00	429.960	2,129,960.00		1,064,980.00	0.00		1,064,980.00
Transfert au Programme des moniteurs		0.00	0.00	0.00					
Années antérieures									
Recouvrement				0.00					0.00
Montant dû				0.00					0.00
TOTAL GLOBAL				2,129,960.00					1,064,980.00

REMARQUES:

Deuxième paiement

APPROBATION:

Suzanne A. Samson

Suzanne A. Samson

26.2.1999 / Date

Lise Toupin

Lise Toupin

Gestionnaire

1/3/99 / Date

Yvonne Lefebvre

Administration

2/03/99 / Date

Agent de programme



Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

2602-0190879

Pay to

Payez à

9 MARS/MAR 1999

GOVERNMENT OF MANITOBA
MINISTRE DE L'EDUCATION
BUREAU DE LA CAISSIERE
15, RUE EDDY, 9E ETAGE
HULL QC
K1A 0M5

00190879

\$**1064980.00

Receiver General
for Canada

Le receveur
général du Canada

Deputy
Receiver General
for Canada

Le sous-receveur
général
du Canada

⑆00000⑆⑆⑆⑆⑆⑆⑆ 26020190879⑈



Public Works and Government
Services Canada

Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada

2602-0190879

BATCH/LOT-5112 DAO/BCM-0300

9 MARS/MAR

1999

Stub No. - Talon N°

124

CANADIAN HERITAGE * PATRIMOINE CANADIEN

Particulars - Détails

Amount - Montant

1064980.00

CHEQUE AMOUNT/MONTANT DU CHEQUE

1064980.00

SEE REVERSE

AU VERSO

BEST AVAILABLE COPY

 Diane Leclercq

99-02-01 16:30

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH

Objet : Tableaux du Manitoba 1997-1998 - re: DSFM 

Merci pour les tableaux mais j'aurais besoin de ton aide pour éditer et me préparer ~~un tableau qui reflète le financement à la DSFM seulement~~, en incluant, comme indiqué dans ma note précédente, les montants pour l'infrastructure, les projets dans le minimum garanti et les projets dans la contribution supplémentaire et en y incorporant les montants de la contribution spéciale avec en fin de ligne le total que le ministère a accordé à la DSFM **pour 1997-1998**.

Merci à l'avance de ton aide.

**ENTENTE SPÉCIALE CANADA-MANITOBA
RELATIVE À LA MISE EN OEUVRE DE LA GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES**

PROJETS ET ACTIVITÉS APPROUVÉS EN 1997-1998

	Contribution fédérale
	\$
A) Mise en oeuvre et fonctionnement de la structure de gestion	
Personnel de transition	198,250
Structure divisionnaire et gestion	273,116
Location et achats d'équipement	14,025
total partiel	485,391
B) Programmes destinés spécifiquement à l'enseignement en français	
Équité dans l'offre des programmes	1,625,637
Équipement musical	57,168
Projet technologie	40,600
Activités culturelles	101,811
Éducation physique et sport	61,174
Projet écriture	14,375
Informatisation des bibliothèques	25,900
total partiel	1,926,665
C) Programme d'accueil	
Coordination	17,637
Personnel professionnel	134,157
Auxiliaires	80,357
Formation	1,475
Service et matériel pédagogique	4,318
total partiel	237,944
TOTAL	2,650,000

*lesquels
à ASPM?*

Juvel 9/8 77

**CANADA-MANITOBA PROVISIONAL ARRANGEMENTS ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
 APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

Canada

PROGRAM EXPANSION AND DEVELOPMENT

Elementary and Secondary levels

FL1

- 1 Conseil jeunesse provincial: Student animators
- 2 Conseil jeunesse provincial: Francotonne
- 3 Conseil jeunesse provincial: Journal des jeunes
- 4 Conseil jeunesse provincial: Leadership seminars
- 5 DSFM: Enseignement à distance
- 6 DSFM: Arts
- 7 DSFM: Radio scolaire
- 8 DSFM: Francofroid
- 9 FPCP : Preparation for French schooling
- 10 CD ROM sur l'histoire de la francophonie
- 11 Traduction - Nouvelles Directions

subtotal: FL1

FL2

- 12 Canadian Parents for French - School programs
- 13 MFIS - Administration
- 14 MFIS - Special projects
- 15 CPF/MAFT: Theater Project
- 16 École H.L. Sofley: Sacs de trésor
- 17 Queen Elizabeth : intervention en lecture
- 18 Le français en milieu de travail - River East Collegiate

subtotal: FL2

	Total Cost \$	Federal Contribution \$	FEDERAL CONTRIBUTION			
			Minimum guaranteed \$	Supplementary Funds \$	Minority Language \$	Second Language \$
1	5,800	2,900		2,900	2,900	
2	29,000	14,500		14,500	14,500	
3	4,000	2,000		2,000	2,000	
4	7,600	3,800		3,800	3,800	
5	67,300	33,650		33,650	33,650	
6	11,500	5,750		5,750	5,750	
7	2,300	1,150		1,150	1,150	
8	19,400	9,700		9,700	9,700	
9	165,000	82,500		82,500	82,500	
10	40,000	20,000	20,000		20,000	
11	81,146	40,573	40,573		40,573	
subtotal: FL1	433,046	216,523	60,573	155,950	216,523	
12	49,000	24,500	24,500			24,500
13	10,800	10,800	10,800			10,800
14	80,000	40,000	40,000			40,000
15	5,500	2,750		2,750		2,750
16	1,400	700		700		700
17	2,800	1,400		1,400		1,400
18	29,000	14,500		14,500		14,500
subtotal: FL2	178,500	94,650	75,300	19,350		94,650



Patrimoine canadien

Canadian Heritage



**CANADA-MANITOBA PROVISIONAL ARRANGEMENTS ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
 APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

	Total Cost \$	Federal Contribution \$	FEDERAL CONTRIBUTION			
			Minimum guaranteed \$	Supplementary Funds \$	Minority Language \$	Second Language \$
FL1/FL2						
19 Centre culturel franco-manitobain	50,000	25,000	25,000		13,038	11,962
20 Festival du Voyageur - School programs	90,000	45,000	45,000		4,320	40,680
21 Fort Whyte Centre for Environmental Education	40,000	20,000	20,000		5,000	15,000
22 Manitoba Children's Museum - School programs	33,000	16,500	16,500		11,423	5,077
23 Manitoba Museum of Man and Nature - School programs	47,000	23,500	23,500		4,700	18,800
24 Winnipeg Art Gallery - School programs	30,000	15,000	15,000		6,400	8,600
25 Winnipeg international children's festival - French programs	4,000	2,000	2,000		800	1,200
26 Multimedias - Natural Sciences	20,000	10,000	10,000		2,500	7,500
27 Audio-visual Material - Production	50,000	25,000	25,000		5,750	19,250
28 Cinémental: Manitoba Francophone Film Festival	7,600	3,800		3,800	1,900	1,900
29 CKXL: Training in radio technology and animation	10,000	5,000		5,000	3,500	1,500
30 CUSB - Camplus	16,000	8,000		8,000	4,000	4,000
31 Division scolaire Norwood : Cours d'été	3,000	1,500		1,500	900	600
32 FPCP : Le journal des jeunes	5,800	2,900		2,900	1,200	1,700
33 Manitoba Festival of video producers - secondary level	4,000	2,000		2,000	1,000	1,000
34 SCM: Videos for students and teachers	9,500	4,750		4,750	2,375	2,375
35 SRC : Contes du monde	48,500	24,250		24,250	12,125	12,125
subtotal: FL1/FL2	468,400	234,200	182,000	52,200	80,931	153,269
SUBTOTAL: Elementary and Secondary Levels	1,079,946	545,373	317,873	227,500	297,454	247,919
B Postsecondary Level						
CUSB - university level						
36 Secretarial support	68,000	34,000	34,000		34,000	
37 Electronic network	111,050	55,525	55,525		55,525	
38 Computer Centre	93,000	46,500	46,500		46,500	

**CANADA-MANITOBA PROVISIONAL ARRANGEMENTS ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
 APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

	Total Cost \$	Federal Contribution \$	FEDERAL CONTRIBUTION			
			Minimum guaranteed \$	Supplementary Funds \$	Minority Language \$	Second Language \$
39 CEFCO - annual seminar, research project on a bibliography	28,000	14,000	14,000		14,000	
40 Writing Centre - development of students' abilities	96,000	48,000	48,000		48,000	
41 Recruiting and publicity	126,000	63,000	63,000		63,000	
42 Bureau du développement institutionnel	45,000	22,500		22,500	22,500	
43 Cultural activities	68,000	34,000		34,000	34,000	
subtotal: CUSB	635,050	317,525	261,025	56,500	317,525	
Other - university level						
44 University of Manitoba: Technological Education	19,500	9,750		9,750		9,750
subtotal: Other university level	19,500	9,750		9,750		9,750
Adult Education						
45 Pluri-elles: refrancisation des adultes	31,000	15,500		15,500	15,500	
46 CUSB : Adult education programs FL1	100,000	50,000	50,000		50,000	
47 CUSB : Programmation adulte FL2	61,500	30,750		30,750		30,750
subtotal: Adult Education	192,500	96,250	50,000	46,250	65,500	30,750
Community College						
48 Programme de communication	40,000	20,000	20,000		20,000	
subtotal: Adult Education	40,000	20,000	20,000		20,000	
SUBTOTAL: Postsecondary level	887,050	443,525	331,025	112,500	403,025	40,500
TOTAL - PROGRAM EXPANSION AND DEVELOPMENT	1,966,996	988,898	648,898	340,000	700,479	288,419

**CANADA-MANITOBA PROVISIONAL ARRANGEMENTS ON OFFICIAL LANGUAGES IN EDUCATION
 APPROVED PROJECTS AND ACTIVITIES FOR 1997-98**

	Total Cost \$	Federal Contribution \$	FEDERAL CONTRIBUTION			
			Minimum guaranteed \$	Supplementary Funds \$	Minority Language \$	Second Language \$
III TEACHER TRAINING AND DEVELOPMENT						
49 Professional development for teachers - FL1	40,000	20,000	20,000		20,000	
50 Bursaries for teachers - FL1	9,000	9,000	9,000		9,000	
51 Bursaries for teachers - FL2	67,000	67,000	67,000			67,000
52 Brandon University - FL2	70,000	35,000	35,000			35,000
53 Brandon University - Educational Projects	50,000	25,000	25,000			25,000
TOTAL - TEACHER TRAINING AND DEVELOPMENT	236,000	156,000	156,000		29,000	127,000
IV STUDENT SUPPORT						
54 Bursaries FL1	230,000	230,000	230,000		230,000	
55 Bursaries FL2	70,700	70,700	70,700			70,700
TOTAL - STUDENT SUPPORT	300,700	300,700	300,700		230,000	70,700
TOTAL : APPENDIX II, III, IV	2,503,696	1,445,598	1,105,598	340,000	959,479	486,119
APPROVED TRANSFERS						
- Transfer to Infrastructure Support Category		821,700	821,700		410,850	410,850
- Transfer to the Official-Language Monitor Program		54,800	54,800		54,800	
TOTAL - TRANSFERS		876,500	876,500		465,650	410,850
TOTAL	2,503,696	2,322,098	1,982,098	340,000	1,425,129	896,969
CUSB Development Support	727,400	363,700		363,700	363,700	
GRAND TOTAL	3,231,096	2,685,798	1,982,098	703,700	1,788,829	896,969

(504) 983-3353

7908

Suzanne Samson

99-01-29 13:45

Pour : Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon@PCH
Objet : Conférence téléphonique vendredi 29 janvier - 16 h (heure de l'est)

Bonjour Diane,

Tel que convenu ce matin, je t'inclus l'ébauche du Compte rendu de la visite de la DSFM en nos bureaux vendredi dernier, et pour laquelle je te demandais de prendre connaissance des deux premiers points, et voir si cela correspond aux faits (Lise et moi avons une compréhension différente de la situation à ce sujet). Merci Diane.



Crendu.vi

Diane et Lise:

Je vous inclus aussi l'**Ordre du jour** de notre téléconférence de cet après-midi:

1. **La visite de la DSFM** ✓

. compte-rendu rencontre du 21 janvier (rédigé par Suzanne)
. compte-rendu de visite à la Ministre (rédigé par Pierre Gaudet)

2. **L'analyse du Plan quinquennal de la DSFM**

. buts et objectifs de l'analyse
. critères et aspects à relever
. documents supplémentaires ou autres à obtenir
. les responsables / *Adane*

3. **Le dossier Santé - Edmond Labossière** ✓

4. **Le dossier Justice** ✓

5. **Le sous-comité des langues officielles** ✓

A tout à l'heure, Suzanne.

Prime

Vernon finale
de la note à

ministre

21-01-99

BEST AVAILABLE COPY

Mercredi
José & Lucy
Je fais cpte rendu
de rencontre avec
ministre
DLS

NOTE À L'INTENTION DE L'HONORABLE SHEILA COPPS

FINANCEMENT CONTINU DE LA GESTION SCOLAIRE
AU MANITOBA

Pour votre rencontre le vendredi 22 janvier prochain, à 11h, avec
la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM).

RÉSUMÉ

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) recherche un appui fédéral continu à la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba.
- Étant donné que l'entente spéciale arrive à échéance le 31 mars 1999, la DSFM veut présenter son plan quinquennal et demander que la Ministre renouvelle son engagement au financement de la gestion scolaire au Manitoba.

Contexte

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis le 6 novembre 1998 à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.

- 2 -

- La DSFM confirme que l'appui financier continu du gouvernement fédéral est essentiel à la survie du système scolaire francophone au Manitoba étant donné les coûts supplémentaires reliés à la gestion scolaire par les parents. La DSFM maintient que la structure de financement établie par la Province ne tient pas compte des besoins et des particularités de la Division qui sont directement reliés à des obligations constitutionnelles et juridiques.
- Dans le contexte financier actuel, le ministère ne prévoit pas renouveler l'entente spéciale mais plutôt intégrer le financement de la DSFM dans les ententes bilatérales existantes, et en fonction des ressources financières qui seront mises à la disposition du ministère dans le budget fédéral de février prochain.
- La Direction générale du programme d'appui aux langues officielles et le Bureau du Manitoba étudient présentement le dossier de la Division scolaire franco-manitobaine avec le Bureau de l'éducation française à la Province du Manitoba. (Voir ci-joint la fiche d'information sur le plan quinquennal et le calendrier de travail.)

Considérations

- Les participants à la rencontre seront Mme Yolande Dupuis, présidente, et M. Léo Robert, directeur général de la DSFM ainsi que M. David Dingwall, conseiller embauché par la DSFM. M. Hilaire Lemoine de la Direction générale de la Promotion des langues officielles se joindra à vous pour les discussions.
- Le Bureau du Manitoba a rencontré en décembre dernier la DSFM et étudie présentement le dossier avec la Province puisque le manque à gagner au niveau du financement se chiffre à plus de 10M\$ sur cinq ans. De plus, il y a un projet de construction d'un Centre scolaire/communautaire à Saint-Vital, dans le sud de la ville de Winnipeg, projet qui s'ajoute à la demande financière.
- La Province a rencontré la DSFM la semaine dernière pour obtenir des budgets détaillant les revenus et dépenses réelles et prévues afin de permettre aux deux niveaux de gouvernement de mieux interpréter les budgets de la DSFM et définir les coûts supplémentaires réelles d'une telle division scolaire.

- 3 -

- ° Bien que la Province ait une responsabilité constitutionnelle à l'égard de la gestion scolaire, sans l'appui fédéral, plusieurs mesures entreprises par la DSFM ne seront pas possibles dû aux obligations imposées à la DSFM par la loi scolaire manitobaine. Les parents francophones, par l'entremise de la Fédération provinciale des comités de parents ont entrepris une contestation judiciaire à cet effet. (Voir fiche d'information n° 2 sur ce dossier juridique)

Recommandation/Conclusion

- ° Vous pourriez confirmer que le Ministère a l'intention de continuer à appuyer l'enseignement en français et la gestion scolaire au Manitoba en supportant, par exemple, des mesures de re francisation, ou l'élaboration de programmes d'enseignement mieux adaptés au contexte minoritaire, de même que l'utilisation de nouvelles technologies. Cet appui pourrait très bien s'intégrer dans l'entente bilatérale existante avec la Province sur les langues officielles dans l'enseignement.
- ° Les décisions se prendront suite au budget fédéral du mois de février.
- ° Vous pourriez encourager la DSFM à poursuivre ses discussions avec la Province et le bureau du Manitoba qui étudient présentement le dossier.

Nicole Senécal

Pièce(s) jointe(s)

J'approuve: _____ (au besoin)

cc. Suzanne Hurtubise

Préparé par :

Diane Leclercq, Bureau du Manitoba, (204) 983-7908 en consultation avec Pierre Gaudet de la DGPALO.

SMA/DExR :

Bill Balan, Région des Prairies et des T.N-O. (204) 983-2630

NOTE D'INFORMATION SUR LE PLAN QUINQUENNAL DE LA DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Contexte:

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement. Les besoins financiers de la DSFM tels qu'élaborés dans le plan se chiffrent à 133,6M \$ sur cinq ans, soit environ 26,7M \$ par année.
- La DSFM fonctionne présentement avec un budget d'environ 26,5M \$ par année. Ce montant inclut les fonds fédéraux qu'elle reçoit par l'entremise de l'entente bilatérale (environ 1,1M \$ par année) et de l'entente spéciale signée en 1994, au montant de 15M \$ répartis sur une période de cinq (5) ans, dont 1,5M \$ en 1998-1999. La différence provient des budgets provinciaux en éducation et des prélèvements d'impôts municipaux (taux fixés par les autres divisions scolaires qui ont le pouvoir de taxation).
- Dans le plan quinquennal, la DSFM identifie un manque à gagner au niveau du financement d'environ 10M \$, sur cinq (5) ans, ce qui représente des frais supplémentaires directement reliés à ses obligations constitutionnelles et juridiques. Le bien-fondé de ce manque à gagner reste à être confirmé suivant une analyse approfondie du dossier.
- Le plan énumère les obligations propres à la DSFM qui vont au-delà de ce que les autres divisions ont à relever, entre autres: le coût d'opération de sa structure politique formée de trois paliers; le maintien de petites écoles; l'offre d'un programme d'accueil pour les ayants-droits; le développement d'une programmation sensible à la culture francophone; et le transport scolaire sur un territoire étendu. La DSFM maintient que la structure de financement actuelle de la Province ne tient pas compte de ces frais supplémentaires.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- Le ministère, en collaboration avec la Province, prépare un échéancier/cahier de travail pour ensemble, revoir et faire cheminer ce dossier au courant des prochains mois. La Province nous a informé qu'elle ne sera pas en mesure de réagir avant la nouvelle année financière.

Préparée par: Diane Leclercq (204) 983-7908

Dossier juridique relié à l'inconstitutionnalité de la Partie 1.1 de la loi scolaire

Renseignements

En avril 1997, en étant créée officiellement, la Commission scolaire franco-manitobaine ne peut pas poursuivre son gouvernement provincial en cour. La Fédération provinciale des comités de parents (FPCP) joue donc le rôle de défenseur des droits constitutionnels des parents franco-manitobains et mène le dossier juridique de "L'inconstitutionnalité de la loi scolaire manitobaine qui englobe le sous-financement de la DSFM".

La cause de l'inconstitutionnalité de la Partie 1.1 de la loi scolaire se formule comme suit : la loi scolaire manitobaine n'est pas conforme aux principes de l'article 23 de la Charte tels qu'interprétés dans les jugements depuis 1982; et le financement accordé à la DSFM par le gouvernement provincial n'est pas équitable, n'est pas conforme aux principes de l'article 23.

En vertu de l'article 23 de la Charte des droits et libertés de 1982 et l'article 21 de la loi manitobaine, la DSFM est liée à des responsabilités qui vont au-delà des obligations communes à toutes les divisions scolaires. La DSFM se voit imposée des dépenses pour lesquelles elle ne reçoit pas d'octrois provinciaux puisque les formules de financement de la province ne prévoient pas des octrois pour rencontrer les besoins additionnels de la DSFM, besoins non pas discrétionnaires mais obligatoires en vertu de la loi.

- Après une longue réflexion, la FPCP a décidé de retenir le procès contre le gouvernement concernant l'inconstitutionnalité de la loi scolaire. Elle choisissait de mettre en oeuvre sa stratégie pour inciter le gouvernement à assumer sa responsabilité financière vis-à-vis les coûts élevés reliés au maintien des petites écoles francophones.
- En 1997, la FPCP a fait une présentation de l'étude juridique à la communauté et aux partenaires en éducation. En décembre 1997, elle a rencontré la ministre d'Éducation pour discuter de l'étude. Suite à cette rencontre, de nouvelles dispositions à la loi scolaire ont été proposées par la Fédération.
- Étant donné que la Province n'a indiqué aucune intention d'effectuer des changements à la loi scolaire, la FPCP a décidé d'aller de l'avant, au début avril 1998, avec son projet de poursuivre en justice le gouvernement provincial pour l'inconstitutionnalité de la Loi scolaire. Aucune date n'a encore été fixée pour le présenter à la Cour.

**PLAN QUINQUENNAL DE LA DSFM
COMPTE RENDU
RENCONTRE ET DISCUSSIONS
LE JEUDI 21 JANVIER, 1999**

Participaient à cette rencontre: Madame Yvonne Dupuis, Présidente de la DSFM; monsieur Léo Robert, directeur-général; Pierre Gaudet, Lise Toupin et Suzanne A. Samson de la DGPALO. La DSFM émet les commentaires suivants:

RAISONS D'ÊTRE DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES

- La province offre un supplément de 700 000 \$/an à la DSFM - celui-ci couvre les coûts relatifs à:
 - . L'accueil - pour un maximum de 500 élèves, ou jusqu'à concurrence de 450 000 \$;
 - . La structure de gestion - le support de 34 élus
 - . Le transport
- Ces 700 000 \$ ne couvrent pas la totalité de leurs coûts supplémentaires et la DSFM souhaite partager une plus grande part de ceux-ci, plus particulièrement les frais liés à la formation des aidants (ie. pour l'accueil et la francisation des parents);
- À noter qu'en tant qu'entité francophone minoritaire (en comparaison avec les divisions scolaires anglophones), la DSFM assume de nombreux coûts supplémentaires;
- Elle demande à être financée de façon égale à la moyenne provinciale;
- Coûts élevés reliés au transport - plutôt que venir d'un seul quartier, comme c'est le cas pour la plupart des écoles anglophones, les francophones doivent souvent venir de loin pour aller à l'école;
- Il arrive que des écoles desservent seulement 8 à 9 enfants;
- Les francophones n'ont pas accès à des locaux d'arts industriels. La DSFM souhaite établir une école ambulante, où celle-ci se fixerait de 3 à 4 mois à la fois pour desservir une petite localité (plutôt que construire un peu partout de petites écoles assez peu fréquentées);

Dans le cadre d'une consultation auprès des écoles qu'elle dessert, prévue pour avoir lieu avant l'automne 1999, la DSFM va établir ses priorités, à partir du Plan, et présentera celles-ci à leurs élus - elle va tenter de répondre aux priorités les plus pressantes de répondre aux priorités les plus pressantes d'abord (pour la prochaine période de 5 ans).

LE MANQUE À GAGNER

- En grande partie, dû au système de prélèvement des taxes scolaires;
- Ce manque touche aussi la partie vocationnelle - les commissions scolaires n'ayant pas le droit de prélever de taxes;
- La DSFM se trouve dans une situation où elle est incapable d'augmenter ses revenus - pendant que ses professeurs réclament une augmentation de 6% - elle fait donc face à un manque de 153 000 \$;
- Les taxes sont réparties selon les divisions scolaires - il existe un écart important entre ceux qui contribuent un montant annuel de 800 \$ et ceux qui contribuent 3 100 \$;
- La DSFM souhaite au moins rencontrer ses besoins de base/opérationnels et ce, par le biais des taxes provinciales - pendant qu'elle pourrait réclamer d'autres fonds au gouvernement fédéral pour des dépenses, telles que les garderies;

ÉTUDE

- La DSFM prépare une étude sur la représentativité au niveau de la commission scolaire/de la structure politique - il existe présentement 34 élus pour 4 400 élèves ce qui représente selon eux une grande sous-représentativité des francophones;
- Les commissaires sont des représentants des divisions scolaires - les parents ne peuvent voter pour les commissaires;
- Selon la DSFM, la province ne reconnaît pas plusieurs des dépenses supplémentaires encourues, entre autres, pour les grandes distances;
- Le budget annuel de la DSFM est de 25 M\$;
- La DSFM contrôle ses dépenses et non ses revenus (ceux-ci sont contrôlés par la province) - elle est donc incapable d'augmenter ceux-ci, et aussi, de rencontrer toute obligation financière en sus, ou non prévue.

Comme un grand nombre d'écoliers francophones viennent de régions éloignées, il existe une inégalité importante dans les revenus de la DSFM par rapport aux divisions scolaires anglophones.

CONCERTATION DE L'OUEST EN ÉDUCATION

- Les conseils scolaires de l'Ouest et du Nord se réuniront à Vancouver les 5 et 6 février pour discuter, entre autres, de la possibilité de signer un protocole d'entente visant l'établissement d'un curriculum commun, la production de matériel pédagogique, etc.
- Si les présidents sont d'accord, on proposera la mise en place d'un comité de travail (conseil scolaires et sous-ministres adjoints) pour établir les paramètres de cette initiative et en évaluer les coûts

VARIA

- Raymond Ouimet et Léo Robert préparent un document afin de comparer les coûts liés à l'éducation, par élève, et ce, dans les différentes régions de l'Ouest;
- Le Conseil scolaire souhaite que les parents prennent charge du *Dossier juridique relié à l'inconstitutionnalité de la Partie 1.1 de la loi scolaire*; cette démarche aiderait le conseil scolaire.

Préparé par: Suzanne A. Samson
Finalisé le: 11 février 1999.

PLAN QUINQUENNAL DE LA DSFM

Leur position (à prévoir):

- que l'on considère subvenir à leur manque à gagner (de 10 M\$ approx.)
- que l'on contribue à des projets d'immobilisation (5 M\$ approx.)

Notre position:

Nous serions intéressées à contribuer aux rubriques telles:

- La phase d'accueil
- Le transport
- La refrancisation des parents
- Et, possiblement, certains éléments des dépenses découlant des normes et critères imposés par la *Loi sur les écoles publique*, laquelle défavorise la communauté minoritaire francophone du Manitoba (i.e. Ouvrir et maintenir de nombreuses petites écoles)

29/01/99

Suzanne

svp. faire part du commentaire d'Hilaire
à Diane. Je n'avais pas vu ceci.

hilaire
la DSFM va
recevoir tout
travaux de cet
ordre.



Lise Toupin
01-07-99 05:05 PM

Pour : Hilaire Lemoine@PCH, Suzanne Samson@PCH, Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :
Objet : Calendrier de travail - DSFM

Pour votre information.

----- Envoyé par Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA le 99-01-07 17:23 -----



Diane Leclercq

99-01-07 10:39

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : rgenest@edu.gov.mb.ca
cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Objet : Calendrier de travail - DSFM

En fonction de nos discussions sur le plan quinquennal de la DSFM de ce matin, j'ai modifié l'ébauche de calendrier de travail que je vous avais fourni en décembre. C'était un peu ambitieux alors j'ai reporté les discussions conjointes (féd/prov) à février pour ajouter une rubrique - *Obtention d'information supplémentaire de la DSFM*. Est-ce que ceci vous va?



Calendrier de trava

À noter que le calendrier est en deux colonnes Corel Wordperfect 7.0.

✓ De Diane L.
Calendrier
est interne
(et non joint
ent) mais c'est
moi je
c'est tard
et elle
en joint
note.
js.
R-2-EP

**CALENDRIER DE TRAVAIL
PLAN QUINQUENNAL DE LA
DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE**

<i>Révision du plan quinquennal par chacun des gouvernements</i> - <i>analyse du dossier en fonction des documents fournis par la DSFM</i>	<i>Décembre 1998</i>
<i>Obtention d'information supplémentaire</i> - <i>budget détaillé des revenus et dépenses actuels et anticipés</i>	<i>Janvier 1999</i>
<i>Discussions (fédéral/provincial) du plan quinquennal</i> - <i>interprétation des chiffres</i> - <i>définition de "coûts supplémentaires"</i> - <i>comparaison avec les autres divisions scolaires</i> - <i>clarification des besoins excédentaires de la DSFM</i>	<i>Février 1999</i>
<i>Bilan de l'entente spéciale signée en 1994 et évaluation des incidences de la conclusion de l'entente</i>	<i>Février/Mars 1999</i>
<i>Identification des besoins et des coûts supplémentaires réels</i>	<i>Mars 1999</i>
<i>Élaboration d'éléments de solutions</i>	<i>Avril 1999</i>
<i>Identification des fonds disponibles par le gouvernement fédéral pour les "coûts supplémentaires" reliés à la gestion scolaire</i>	<i>Mai 1999</i>
<i>Discussions des mécanismes (entente bilatérale) pour appuyer la DSFM</i>	<i>Juin 1999</i>

(504) 983-5365

Lise

Suzanne Samson

99-01-29 13:45

Pour : Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon@PCH
Objet : Conférence téléphonique vendredi 29 janvier - 16 h (heure de l'est)

Bonjour Diane,

Tel que convenu ce matin, je t'inclus l'ébauche du Compte rendu de la visite de la DSFM en nos bureaux vendredi dernier, et pour laquelle je te demandais de prendre connaissance des deux premiers points, et voir si cela correspond aux faits (Lise et moi avons une compréhension différente de la situation à ce sujet). Merci Diane.



Crendu.vi

Diane et Lise:

Je vous inclus aussi l'Ordre du jour de notre téléconférence de cet après-midi:

1. La visite de la DSFM

- compte-rendu rencontre du 21 janvier (rédigé par Suzanne)
- compte-rendu de visite à la Ministre (rédigé par Pierre Gaudet)

2. L'analyse du Plan quinquennal de la DSFM

- but et objectifs de l'analyse
- critères et aspects à relever
- documents supplémentaires ou autres à obtenir
- les responsables

3. Le dossier Santé - Edmond Labossière

4. Le dossier Justice

5. Le sous-comité des langues officielles / *dir. de services*

A tout à l'heure, Suzanne.

↳ guichets uniques — recherche #

** Comité du conseil du trésor - Bill Blau
y siège
- soumission au C. du trésor sera
faite par Bill*

BEST AVAILABLE COPY

Jose & le groupe info

Suzanne.

Pour info

On en parlera à

Diane.

Merci

See

Hilaire Lemoine
01/27/99 11:27 PM

Pour : Helene Cormier/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Yvan Déry/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Michel Francoeur/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Objet : MC - Langues officielles - Projets-pilote du Manitoba

SVP fournir l'information sur le MC à Michel Francoeur. A mon avis il est encore trop tôt pour confirmer un montant pour ce projet. Toutefois, on devrait se montrer intéressé: c'est une initiative qu'on voudra appuyer dans le cadre de l'entente PLO avec le gouvernement du Manitoba.

Hilaire

----- Envoyé par Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA le 27/01/99 23:30 -----

Michel Francoeur
22/01/99 10:55

Pour : Hilaire Lemoine
cc :
Objet : MC - Langues officielles - Projets-pilote du Manitoba

Bonjour Hilaire,

J'aimerais obtenir des renseignements à jour sur le MC des langues officielles et les probabilités que des sommes puissent être allouées au projet-pilotes du Manitoba (administration de la justice intégrée) dont nous avons discuté cet automne. Le Manitoba va de l'avant avec ces projets et le ministère de la Justice vient d'accorder 15 000\$ à leur réalisation, mais l'enveloppe totale demandée du fédéral est de 150 000\$.

Merci de l'attention que tu porteras à ceci.

Michel Francoeur

Justice

1998-1999 - 10K et now 15K. (subvention)

1999-2000 - 30K (contribution)

*~~15K~~ ~~15K~~
prochain*

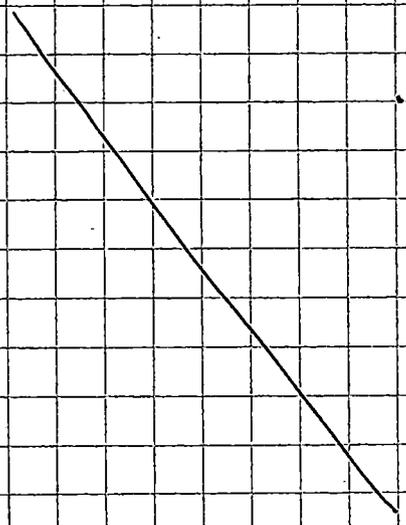
PCH

1999-2000 / 15K + possibilité de 20K

transfert à Justice Canada

la région

- constante
- très positive
- pas montant
- pourrait



* Première rencontre Hilain avec province LOE

• regarder loi & ses exigences

↳

Bill - rencontre

— Documentation santé — invitation —

Note sur Hilain

**Compte rendu
Rencontre de la Ministre avec la DSFM
22 janvier 1999**

- Présents :**
- Mme Copps, Gilles Pineau, Josée Roy (bureau du ministre Ronald Duhamel)
 - Yolande ^{Dupuis} Gagné, présidente Division scolaire franco-manitobaine (DSFM),
Léo Robert, directeur général, David Dingwall, conseiller
 - Pierre Gaudet, DGPALO

Fonds additionnels et négociation des ententes LOE

- Ministre indique d'entrée de jeu que prochain budget contiendra sans doute fonds additionnels pour les programmes de langues officielles.
- Elle hésite cependant à mettre sur la table des montants avec les provinces qui peuvent en profiter pour réduire leurs propres contributions aux institutions éducatives des minorités francophones.
- D'où l'importance de proposer des plans d'action qui renforcent l'imputabilité des gouvernements provinciaux (projets précis, contrepartie financière provinciale évidente).
- Elle pense qu'il faudrait que les premiers intéressés, par exemple la DSFM, participent aux négociations. Comme les provinces n'accepteraient sans doute pas, on pourrait proposer comme position de départ que de telles institutions aient un pouvoir d'approbation, et/ou de signature, avec comme position de repli qu'une consultation réelle et continue ait lieu avec elles.
- Il importe donc de préparer rapidement (les échéances sont courtes) une stratégie de négociation avec les provinces.
- M. David Dingwall, conseiller de la DSFM, propose qu'une partie de la stratégie inclue un lien avec les paiements de péréquation. Si les provinces ne mettent pas des montants appariés réellement aux montants fédéraux pour couvrir les besoins supplémentaires des minorités (à cause des petits nombres, de l'éparpillement, des besoins de restructuration, etc.), on réduit d'autant les paiements de péréquation. Mme Copps note l'idée mais remarque que ça ne

peut fonctionner avec l'Ontario qui ne reçoit pas de péréquation. Il faudrait alors lier la négociation à d'autres transferts fédéraux.

- 2 -

Importance de planifier les investissements fédéraux

- La Ministre indique aussi qu'elle reçoit une série successive de demandes et de pressions pour investir dans diverses institutions, par exemple les collèges en Ontario ou les institutions universitaires, les conseils scolaires.
- Il importe de préparer un plan d'ensemble cohérent pour la répartition projetée des fonds fédéraux.

Une approche éducative pan-canadienne

- La Ministre note qu'il y a intérêt à développer des projets de nature interprovinciale pour des raisons évidentes de concertation et d'économie, et demande à la DSFM si elle est prête à participer et soutenir une sorte de forum pan-canadien qui oeuvrerait en ce sens (curricula, appuis didactiques, etc.).
- Léo Robert fait valoir qu'il faut avancer par étapes vers cet objectif et qu'actuellement, les nouveaux Conseils scolaires francophones des provinces de l'Ouest sont à élaborer un Consortium qui ira en ce sens. La prochaine réunion sera à Vancouver au début février. Il note qu'avant de «sauter» au niveau pan-canadien, il importe de construire des partenariats réels plus restreints.

Récapitulation

- La ministre récapitule : elle a besoin
 - de la stratégie de négociations, incluant un rôle direct des premiers intéressés comme les Conseils scolaires ;
 - de la planification des investissements fédéraux projetés, appuyée en partie sur les plans d'action pluriannuels des Conseils scolaires ;
 - d'explorer les liens possibles avec d'autres transferts fédéraux, en particulier les paiements de péréquation, pour disposer d'un levier fédéral solide dans la négociation.

NOTE D'INFORMATION SUR LE PLAN QUINQUENNAL DE LA DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

Contexte:

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement. Les besoins financiers de la DSFM tels qu'élaborés dans le plan se chiffrent à 133,6M\$ sur cinq ans, soit environ 26,7M\$ par année.
- La DSFM fonctionne présentement avec un budget d'environ 26,5M\$ par année. Cela inclut les fonds fédéraux qu'elle reçoit par l'entremise de l'entente bilatérale (environ 1,1M\$ par année) et de l'entente spéciale (environ 1,5M\$ en 1998-1999). La différence provient des budgets provinciaux en éducation et des prélèvements d'impôts municipaux (taux fixés par les autres divisions scolaires qui ont le pouvoir de taxation).
- Dans le plan quinquennal, la DSFM identifie un manque à gagner au niveau du financement d'environ 10M\$ qui représente des frais supplémentaires directement reliés à ses obligations constitutionnelles et juridiques. **Le bien-fondé de ce manque à gagner reste à être confirmé suivant une analyse approfondie du dossier.**
- Le plan énumère les obligations propres à la DSFM qui vont au-delà de ce que les autres divisions ont à relever, entre-autres: le coût d'opération de sa structure politique formée de trois paliers; le maintien de petites écoles; l'offre d'un programme d'accueil pour les ayants-droits; le développement d'une programmation sensible à la culture francophone; et le transport scolaire sur un territoire étendu. La DSFM maintient que la structure de financement actuelle de la Province ne tient pas compte de ces frais supplémentaires.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- Le ministère, en collaboration avec la Province, prépare un échéancier/cahier de travail pour ensemble, revoir et faire cheminer ce dossier au courant des prochains mois. La Province nous a informé qu'elle ne sera pas en mesure de réagir avant la nouvelle année financière.

Préparée par : Diane Leclercq (204) 983-7908

PLAN QUINQUENNAL DE LA DSFM

ÉNONCÉ MÉDIA

Contexte

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- La DSFM confirme que l'appui financier continu du gouvernement fédéral est essentiel à la survie du système scolaire francophone au Manitoba étant donné les coûts supplémentaires reliés à la gestion scolaire par les parents. La DSFM maintient que la structure de financement établie par la Province ne tient pas compte des besoins et des particularités de la Division qui sont directement reliés à des obligations constitutionnelles et juridiques.
- Le ministère s'apprête à demander des fonds pour de nouvelles initiatives, telles que la francisation et l'amélioration de la qualité de l'éducation, entre autres. Ces nouveaux fonds seraient consacrés à des programmes ciblés et spécifiques, plutôt qu'à soutenir des structures déjà en place pour la gestion scolaire.

Énoncés

- Nous avons reçu la planification à long terme (5 ans) de la DSFM et nous devons l'étudier et l'analyser.
- Nous proposons rencontrer la Province du Manitoba pour en discuter.
- Nous n'avons aucun commentaire à faire sur le plan à ce moment-ci.

La Division scolaire franco-manitobaine et l'éducation française au Manitoba

Sommaire

Introduction

Étant donné que l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises prendra fin en mars 1999 et que des discussions en vue du renouvellement auront lieu cet automne, la Commission scolaire franco-manitobaine a consulté chaque école, chaque région et le bureau divisionnaire afin de relever les besoins et d'établir des priorités.

L'étude avait pour but de permettre à la DSFM d'initier une planification à long terme (cinq ans) à partir des priorités identifiées par nos communautés; et de permettre à la CSFM de revendiquer le financement nécessaire pour rencontrer les besoins et les priorités identifiés par nos communautés.

Encadrement légal

Les Franco-manitobains ont le droit de gérer leurs écoles dans lesquelles on retrouve des services et des programmes équivalents à ceux de la majorité. (Tiré de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés.

L'article 23 de la Charte a une dimension réparatrice en ce sens qu'elle cherche à réparer les injustices du passé ainsi que les torts causés par l'assimilation.

Principes directeurs

Rôle unique : l'école française a une obligation académique et linguistique, et compte tenu du rôle de l'école dans la société, elle a une obligation culturelle et communautaire. Elle sert de centre de vie communautaire.

Rationnel

Les octrois accordés aux divisions scolaires sont établis à partir de formules et de ratios établis par le gouvernement provincial. L'avènement de la DSFM a créé des nouvelles réalités et des nouveaux besoins pour lesquels il n'existe pas de financement approprié. Elle doit répondre à ces besoins particuliers en vertu de son mandat légal, de son modèle de gestion, de ses caractéristiques démographiques et géographiques.

Programmation académique (32 545 750 \$)

Mise en œuvre des programmes d'études (4 655 000)

Perfectionnement professionnel des enseignants, développement de matériel pédagogique et de programmes d'étude.

Maternelle à temps plein (3 407 000)

Moyen privilégié pour contrer les effets de l'assimilation et pour assurer le développement des compétences requises en français pour intégrer pleinement le système scolaire dès la première année.

Technologies de l'information (5 870 000)

Utilisation des technologies de l'information pour aider l'élève à développer ses habiletés à résoudre des problèmes, à améliorer son rendement personnel et à acquérir des compétences en pensée abstraite et en pensée critique.

Enseignement à distance (4 980 000)

Élaboration d'un nouveau mode de livraison des cours à distance. Intention de fournir une nouvelle programmation de cours à distance et de mettre en place des outils permettant de créer un environnement pédagogique riche tout en tenant compte de la communication avec les apprenants et leur encadrement.

Programmation culturelle (3 817 500)

Notions de la culture et de la communauté franco-manitobaine au cœur de la vision du programme et des services culturels de la DSFM.

Arts (3 200 000)

Éducation musicale, danse, théâtre et arts plastiques. Importance accrue dans nos écoles— excellent véhicule pour rejoindre nos objectifs culturels.

Éducation physique et programmation sportive (606 250)

Offre d'un programme de sports qui permet aux élèves des différentes écoles de se rencontrer. Ces rencontres sont très profitables et servent à développer en sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine.

Études professionnelles et technologiques (EPT) (6 010 000)

Toujours le même dilemme, suivre une programmation académique quasi universitaire en français ou quitter l'école française pour suivre un programme d'EPT en anglais.

Services aux élèves (18 194 000 \$)

Toute une gamme d'interventions et de stratégies éducatives, de programmes et de services spécialisés à considérer pour assurer le développement maximal aux niveaux cognitif, académique, moral, émotif, socio-affectif et psychomoteur.

Phase d'accueil (4 487 000 \$)

Facilite l'intégration de l'élève qui ne rencontre pas les exigences linguistiques du programme français.

Préscolaire (2 550 000 \$)

Années préscolaires parmi les plus importantes dans la vie d'un enfant en ce qui concerne son épanouissement cognitif et langagier.

École communautaire (9 875 000 \$)

Représente le dernier vestige de la vie en français. Si nous voulons garder vivante la langue et la culture, on se doit de donner à l'école les outils pour qu'elle puisse remplir cette fonction.

Transport (7 815 000 \$)

Ressources insuffisantes pour offrir un système de transport complet et de qualité à tous ses élèves.

Structure de gestion (774 300 \$)

Création selon un modèle de gestion différent, avec une structure nouvelle, sans aucun modèle précédent pertinent causant des ambiguïtés au niveau des rôles et un manque de cohésion. Plusieurs zones grises.

Allocation du personnel (11 300 000 \$)

Héritage des divisions scolaire cédantes d'ententes collectives avec de grands écarts salariaux, d'une variété de type d'écoles sur un grand territoire et de différences difficiles à réconcilier.

Refrancisation des parents (732 000 \$)

Éducation en français disponible pour tous les résidents ayant droit tel que défini dans l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et à l'article 21.5 (1) b) du chapitre 33 de la loi modifiant la Loi sur les écoles publiques du Manitoba.

Centre de ressources (4 180 000 \$)

Services professionnels en français inexistant dans la communauté. Un tel centre permettrait à la DSFM d'offrir une gamme de services essentiels (production, multimédia, prêt de matériel professionnel et didactique, perfectionnement professionnel et formation).

*** Établissements scolaires (29 040 000 \$)**

Constructions, réaménagements ou rénovations afin de mieux rencontrer les besoins des écoles et les demandes de la communauté.

Promotion et recrutement (2 059 000 \$)

Besoin de se doter de moyens de promotion auprès de la population francophone et des ayants droit.

Financement (10 000 000 \$)

Structure de financement établie par le Ministère ne tenant pas compte des besoins et des particularité de la DSFM : obligations constitutionnelles et juridiques, inégalités dans les installations, les établissements et les programmes.

TOTAL : 133 552 050 \$

Suzanne Samson

▲ 12-07-98 11:06 AM

cl

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon@PCH, Diane
Leclercq/West-Oues/PCH/CA@PCH
cc : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Objet : DSFM - Plan quinquennal - Note d'information'

Bonjour à tous et à toutes,

Veillez trouver, ci-joint, la note avec modifications apportées
aux 2e et 3e paragraphes, suite à une discussion avec Hilaire.



Ds fm-1

Au plaisir, Suzanne.

Contexte:

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement. Les besoins financiers de la DSFM tels qu'élaborés dans le plan se chiffrent à 133,6M \$ sur cinq ans, soit environ 26,7M \$ par année.
- La DSFM fonctionne présentement avec un budget d'environ 26,5M \$ par année. Ce montant inclut les fonds fédéraux qu'elle reçoit par l'entremise de l'entente bilatérale (environ 1,1M \$ par année) et de l'entente spéciale signée en 1994, au montant de 15M \$ répartis sur une période de cinq (5) ans, dont 1,5M \$ en 1998-1999. La différence provient des budgets provinciaux en éducation et des prélèvements d'impôts municipaux (taux fixés par les autres divisions scolaires qui ont le pouvoir de taxation).
- Dans le plan quinquennal, la DSFM identifie un manque à gagner au niveau du financement d'environ 10M \$, sur cinq (5) ans, ce qui représente des frais supplémentaires directement reliés à ses obligations constitutionnelles et juridiques. **Le bien-fondé de ce manque à gagner reste à être confirmé suivant une analyse approfondie du dossier.**
- Le plan énumère les obligations propres à la DSFM qui vont au-delà de ce que les autres divisions ont à relever, entre-autres: le coût d'opération de sa structure politique formée de trois paliers; le maintien de petites écoles; l'offre d'un programme d'accueil pour les ayants-droits; le développement d'une programmation sensible à la culture francophone; et le transport scolaire sur un territoire étendu. La DSFM maintient que la structure de financement actuelle de la Province ne tient pas compte de ces frais supplémentaires.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- Le ministère, en collaboration avec la Province, prépare un échéancier/cahier de travail pour ensemble, revoir et faire cheminer ce dossier au courant des prochains mois. La Province nous a informé qu'elle ne sera pas en mesure de réagir avant la nouvelle année financière.

Préparée par: Diane Leclercq (204) 983-7908

26/01/99

Diane Leclercq

99-01-26 12:26

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Objet : Plan quinquennal de la DSFM

Louis ne sera pas de retour avant la semaine prochaine. Par contre, j'aimerais qu'on se parle cette semaine avant que Lise parte et aussi avoir un débriefage des rencontres de la semaine passée avec la DSFM. J'aimerais savoir si les représentants de la DSFM ont parlé du Centre scolaire et communautaire de Saint-Vital et si un suivi de notre part est nécessaire dans un dossier ou un autre?

Dans les médias (la radio), la présidente de la DSFM a indiqué qu'elle était satisfaite des rencontres et que la Ministre Copps les appuyait par contre les montants n'étaient pas connus à ce moment-ci.

Je suis disponible entre 11h et 14h mercredi et entre 9h30 et 10h15 vendredi matin ou à compter de 12h vendredi.

----- Forwarded by Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA on 01/26/99 11:31 AM -----

Suzanne Samson

01/26/99 11:53 AM

To: Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon@PCH
cc: Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Subject: Plan quinquennal de la DSFM

Bonjour Lise et Louis,

Suite à une discussion qui eut lieu avec Diane, j'aimerais rappeler qu'il nous faudra bientôt avoir complété une révision-analyse-réponse au Plan mentionné. Selon le Calendrier de travail établi, les discussions fédérales/provinciales doivent avoir lieu en février, et pour respecter cette échéance, il faudrait que de notre côté nous ayons pris une position par rapport à ce Plan et complété notre analyse, avant que débutent ces discussions.

À cet effet, j'aimerais planifier une discussion (conférence téléphonique?) afin de déterminer les buts et objectifs de notre analyse, à partir de quels aspects et critères on va étudier le plan, à quelles fins, et aussi, déterminer les responsables des divers aspects de l'analyse.

Étant donné Lise, que tu quittes la semaine prochaine, et ce, pour deux semaines, j'aimerais, si possible, avoir eu cette discussion avant ton départ.

Merci et j'espère de vos nouvelles bientôt. Suzanne.

Suzanne.

SVP. confirmer
auprès de Diane en
souhaitant que

Suzanne soit

disponible

Merci
Suzanne

 **Suzanne Samson**


 **99-01-26 11:53**

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon@PCH
cc : Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Objet : Plan quinquennal de la DSFM

Bonjour Lise et Louis,

Suite à une discussion qui eut lieu avec Diane, j'aimerais rappeler qu'il nous faudra bientôt avoir complété une révision-analyse-réponse au Plan mentionné. Selon le Calendrier de travail établi, les discussions fédérales/provinciales doivent avoir lieu en février, et pour respecter cette échéance, il faudrait que de notre côté nous ayons pris une position par rapport à ce Plan et complété notre analyse, avant que débutent ces discussions.

À cet effet, j'aimerais planifier une discussion (conférence téléphonique?) afin de déterminer les buts et objectifs de notre analyse, à partir de quels aspects et critères on va étudier le plan, à quelles fins, et aussi, déterminer les responsables des divers aspects de l'analyse.

Étant donné Lise, que tu quittes la semaine prochaine, et ce, pour deux semaines, j'aimerais, si possible, avoir eu cette discussion avant ton départ.

Merci et j'espère de vos nouvelles bientôt. Suzanne.

Asse.

Voilà la lettre du
30 octobre qui n'est en
fait qu'un accusé de
réception.

Tu pourras lire la
du 23 avril de S. Cops,
sur son les raisons
de la demande de
revente de A. Buisson,
en date du 9 septembre.

J. J. J.
002550
8-01-1178

Merci Suzanne

SUP. demander à Viviane

~~Beaudoin de vérifier si une
telle rencontre est prévue à
l'agenda de M. Pincus.~~

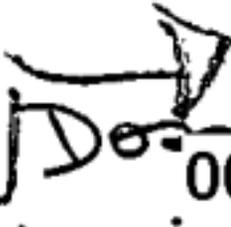
~~Jeune~~
Jeune
merci
merci
11/01/99 .
002551
27-01-99

20/12/98

Voudrais-tu me trouver

la lettre du 30/10 dont on 

parle pour mon info ?  sup. en

informer Diane & Louis.  Do  21-12-98

à suivre. Merci, Jse

002552

8122-3-1-75

CI

Cabinet de la
ministre du Patrimoine canadien



Office of the
Minister of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

5297

DEC 1 - 1998

BEST AVAILABLE COPY

①
②
Lise
↑

llc
/

Monsieur Aurèle Boisvert
Président de la Commission scolaire
franco-manitobaine
Case postale 204
485 chemin Dawson
Lorette (Manitoba)
R0A 0Y0

Monsieur,

La présente fait suite à ma lettre du 30 octobre dernier dans laquelle vous sollicitez une rencontre avec l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien.

La ministre regrette de ne pouvoir accéder à votre demande. Toutefois, elle a demandé à Monsieur Gilles Pineau, conseiller politique principal, de vous rencontrer. Vous pouvez le rejoindre au (819) 997-7788 afin de fixer un rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Carole Pion,
ajointe à l'agenda

5297

Cabinet de la
ministre du Patrimoine canadien



Office of the
Minister of Canadian Heritage

Ottawa, Canada K1A 0M5

OCT 30 1998

Monsieur Aurèle Boisvert
Président de la Commission scolaire
franco-manitobaine
Case postale 204
485 chemin Dawson
Lorette (Manitoba)
R0A 0Y0

Monsieur,

Au nom de l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, je vous remercie de votre lettre du 9 septembre dernier dans laquelle vous sollicitez une rencontre avec M^{me} Copps.

Soyez assuré que votre lettre sera portée à l'attention de la ministre dans les plus brefs délais.

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Carole Pion,
adjointe à l'agenda

Canada

BEST AVAILABLE COPY



DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Case postale 204 485 chemin Dawson

Lorette MB R0A 0Y0

Tél. : (204) 878-9399 Téléc. : (204) 878-9407

1998 SEP 16 A 8:27

Président : Aurèle Boisvert

Vice-président : André Carbonneau

Le 9 septembre 1998

No. Invitation 5297Resp. / Lead admciCC: ack - fiche

L'honorable Sheila Copps
 Ministre du Patrimoine canadien
 509-S, Édifice du Centre, Édifice parlementaire
 Rue Wellington
 Ottawa ON K1A 0A6

Madame Copps,

C'est avec grand intérêt que nous avons lu votre lettre du 23 avril 1998 qui donnait suite à la rencontre du 29 janvier dernier.

Dans cette lettre, vous faite allusion à quelques projets de grande envergure dont la négociation d'une nouvelle entente bilatérale dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement, de notre projet de centre scolaire communautaire ainsi que l'évaluation de l'entente spéciale Canada-Manitoba de 1994 sur la gestion scolaire et des actions futures dans ce domaine. Nous aimerions pouvoir en discuter plus longuement avec vous.

À cette fin, nous vous demandons de nous accorder une rencontre au cours de laquelle nous pourrions discuter vos propos contenus dans cette lettre et où nous pourrions faire valoir l'importance de ces projets pour la population franco-manitobaine et l'impact des résultats que ceux-ci auraient sur sa communauté estudiantine.

Dans l'espérance d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame Copps, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la CSFM,

Aurèle Boisvert

/ls

T-26-98 14:45 From:PCH REGISTR

8199533152

T-092 P.03

Job-028

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

Hull, Canada K1A 0M6

Monsieur Aurèle Boisvert
Président
Division scolaire franco-manitobaine n° 49
Case postale 204
Lorette (Manitoba)
ROA 0Y0

208 23 1998

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 18 février dernier, dans laquelle vous donnez suite à notre rencontre du 29 janvier dernier, à Winnipeg, qui s'est avérée constructive et agréable.

Les ententes spéciales conclues depuis 1993 avec divers gouvernements provinciaux, dont le Manitoba, ont permis la mise en oeuvre de la gestion scolaire francophone. Une des premières manifestations de ce changement a été de créer des structures pour les francophones dirigées par des représentants élus qui sont directement concernés par la qualité de l'enseignement offert à cette communauté.

L'année 1998 sera une année importante pour l'éducation en français au Manitoba. Le gouvernement du Canada négociera au cours des prochains mois une nouvelle entente bilatérale dans le cadre du Programme des langues officielles dans l'enseignement. De plus, ce sera l'occasion d'évaluer le résultat de l'entente spéciale Canada-Manitoba de 1994 sur la gestion scolaire, qui arrive à échéance en mars 1999, et de déterminer la nature de nos actions futures dans ce domaine. Aussi, le gouvernement du Canada voudra profiter au maximum de la contribution des conseillers scolaires francophones au cours de ces discussions.

Comme M. Maurice Rioux vous le conseillait dans sa réponse à votre lettre du 9 janvier dernier au sujet du projet de Centre scolaire communautaire, vous auriez avantage à poursuivre vos démarches auprès des autres parties intéressées et à revoir les coûts du projet, de manière à tenir compte des fonds que les divers partenaires sont disposés à verser. Vous pourriez également communiquer avec le Comité conjoint de l'Entente Canada-communauté afin de solliciter son appui financier pour le volet communautaire de votre projet et trouver d'autres sources de financement.

.../2

Canada

T-26-98 14:45 From:PCH REGISTR

8199533152

T-092 P.04

Job-028

- 2 -

Vous assurant que le projet de Centre scolaire communautaire fera partie des discussions qui auront lieu avec les représentants du gouvernement de la province dans le cadre du renouvellement de l'entente relative au Programme des langues officielles dans l'enseignement, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sheila Coyne

Diane Leclercq

98-11-26 11:10

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Sylvie
Rochette/HullOttawa/PCH/CA@PCH

Objet : Financement de la DSFM - une analyse comparative

Hilaire demandait les études comparatives faites par la DSFM. En revoyant mon dossier de gestion scolaire, je remarque que nous avons les documents suivants :

Financement de la DSFM - une analyse comparative (juin 1997) ✓

Financement de la DSFM - analyse de la problématique (septembre 1997)

Grand sommaire rapport FRAME - Budget 1996-1997 (25 septembre 1997) ✓

Avez-vous ces documents et si oui, est-ce bien les documents dont Hilaire faisait référence?

Ehaucho / Jager de Seane

URGENT

Le 26 novembre 1998

Contexte:

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement. Les besoins financiers de la DSFM tels qu'élaborés dans le plan se chiffrent à 133,6M\$ sur cinq ans, soit environ 26,7M\$ par année.
- La DSFM fonctionne présentement avec un budget d'environ 26,5M\$ par année. Cela inclut les fonds fédéraux qu'elle reçoit par l'entremise de l'entente bilatérale (environ 1,1M\$ par année) et de l'entente spéciale (environ 1,5M\$ en 1998-1999). La différence provient des budgets provinciaux en éducation et des prélèvements d'impôts municipaux (taux fixés par les autres divisions scolaires qui ont le pouvoir de taxation).
- Dans le plan quinquennal, la DSFM identifie un manque à gagner au niveau du financement d'environ 10M\$ qui représente des frais supplémentaires directement reliés à ses obligations constitutionnelles et juridiques. Le bien-fondé de ce manque à gagner reste à être confirmé suivant une analyse approfondie du dossier.
- Le plan énumère les obligations propres à la DSFM qui vont au-delà de ce que les autres divisions ont à relever, entre-autres: le coût d'opération de sa structure politique formée de trois paliers; le maintien de petites écoles; l'offre d'un programme d'accueil pour les ayants-droits; le développement d'une programmation sensible à la culture francophone; et le transport scolaire sur un territoire étendu. La DSFM maintient que la structure de financement actuelle de la Province ne tient pas compte de ces frais supplémentaires.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- Le ministère, en collaboration avec la Province, prépare un échéancier/cahier de travail pour ensemble, revoir et faire cheminer ce dossier au courant des prochains mois. La Province nous a informé qu'elle ne sera pas en mesure de réagir avant la nouvelle année financière.

Préparée par : Diane Leclercq (204) 983-7908


Suzanne Samson


▲ 11/26/98 04:26 PM

Pour : Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc :

Objet : **Énoncé média - DSFM**

Bonjour,
vous trouverez, ci-joint, l'énoncé média ayant trait au
Plan quinquennal de la DSFM.



dsfm énoncé méd

Vous vous souviendrez aussi qu'Hilaire avait suggéré, lors de la réunion
de lundi dernier, de partager celui-ci avec Ron Duhamel.

N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires. Suzanne.

PLAN QUINQUENNAL DE LA DSFM ÉNONCÉ MÉDIA

Contexte

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- La DSFM confirme que l'appui financier continu du gouvernement fédéral est essentiel à la survie du système scolaire francophone au Manitoba étant donné les coûts supplémentaires reliés à la gestion scolaire par les parents. La DSFM maintient que la structure de financement établie par la Province ne tient pas compte des besoins et des particularités de la Division qui sont directement reliés à des obligations constitutionnelles et juridiques.
- Le ministère s'apprête à demander des fonds pour de nouvelles initiatives, telles que la francisation et l'amélioration de la qualité de l'éducation, entre autres. Ces nouveaux fonds seraient consacrés à des programmes ciblés et spécifiques, plutôt qu'à soutenir des structures déjà en place pour la gestion scolaire.

Énoncés

- Nous avons reçu la planification à long terme (5 ans) de la DSFM et nous devons l'étudier et l'analyser.
- Nous proposons ^{de (?)} rencontrer la Province du Manitoba pour en discuter.
- ~~Nous n'avons aucun commentaire à faire~~ sur le plan à ce moment-ci.

Il serait prématuré pour nous de faire des

À: Anne-Sophie Lawless

De: Suzanne A. Samson

Date: 25 novembre, 1998

Objet: Éléments de réponse - Courriel de Diane Leclercq
Demande du journaliste, Éric Lalande, de CKSB, Winnipeg

Feuillets de transmission par télécopieur Post-it™ Fax Note 7671B	Date 25-11-1998	# of pages Nbre de pages ▶ 9
To / À Anne-Sophie Lawless	From / De Suzanne Samson	
Co./Dept. / Cie/Service Communications	Co. / Cie SGPALO	
Phone # / N° de tél. Telgic Centre	Phone # / N° de tél. 797-7589	
Fax # / N° de télécopieur 794-1444	Fax # / N° de télécopieur	

Selon M. Eric Lalande :

1. «En mars 1996, avant les coupures, le budget LOE était prévu à 835M\$ et depuis, il y a des coupures de 228M\$ sur 5 ans, prévue pour 1998 à 2003.»

En mars 1998, le Gouvernement du Canada annonce le renouvellement de son appui à l'enseignement des langues officielles par des mesures qui toucheront près de 3 millions de jeunes Canadiens et Canadiennes. Cet appui totalise un montant de 835M \$ réparti sur cinq ans dans les programmes provinciaux et territoriaux d'enseignement des langues officielles et ce, dans les sphères suivantes :

1. Le renouvellement pour cinq ans du *Programme de langues officielles dans l'enseignement (LOE)* pour un montant de 684M \$;
2. Le renouvellement pour cinq ans du *Programme de bourses d'été de langues* et le *Programme des moniteurs de langue officielle* pour un montant total de 76M \$;
3. L'entente relative à la gestion scolaire avec le gouvernement de l'Ontario pour un montant de 75M \$.

Pour les niveaux de coupures au *Programme de langues officielles dans l'enseignement (LOE)* voir le Tableau 1 s'intitulant Programmes d'appui aux langues officielles - Niveaux de références (milliers de dollars).

2. «Quels étaient les chiffres prévus avant les coupures pour chacune de ses années dans le plan quinquennal du ministère?»

En se référant au Tableau 2, on constate que suivant la série de coupures annoncées par Paul Martin dont la dernière était effectuée en 1997-1998, celle-ci se termine à partir de 1998-1999. À noter que la majeure partie de ces réductions budgétaires s'explique par l'application des dernières réductions de l'examen des programmes annoncées lors du Discours du budget de mars 1996.

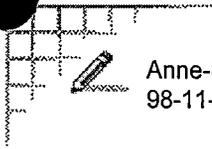
Le montant de 684M \$ annoncés pour le programme LOE représente un financement stable de 136 764 000\$ par année et ce, pour 5 ans (1998-1999 à 2002-2003). (Voir chiffres au Tableau 2).

3. «Les organismes parlent de coupures de plus de 30% dans le programme LOE. Est-ce en effet le cas?»

Depuis 1992-1993, le financement est passé de 240 357 000\$ à 136 764 000\$ en 1998-1999 soit une coupure de l'ordre de 43,10% et non de 30% tel qu'indiqué (Tableau 1).

En annonçant ces renouvellements, le gouvernement du Canada ne s'est penché que sur les dossiers les plus urgents. Au cours des prochains mois, celui-ci aura l'occasion d'évaluer le résultat des mesures spéciales sur la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire, qui arrivent à échéance en mars 1999, et de déterminer la nature de nos actions futures en ce domaine.

P.j.



Anne-Sophie Lawless
98-11-25 12:17

Pour : Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :
Objet : Re: Éléments de réponse - Journaliste Éric Lalande, CKSB, Winnipeg 

Mon numéro de télécopieur est le 994-1444
Je suis au 10e dans le 25 Eddy. Il ny a pas de numéro de pièce, mais le commissionaire est juste à l'extérieur de mon bureau et peut vous diriger.
Suzanne Samson

Suzanne Samson



98-11-25 11:33

To: Anne-Sophie Lawless/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc: Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon@PCH, Alain Garceau/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Subject: Éléments de réponse - Journaliste Éric Lalande, CKSB, Winnipeg

Bonjour Anne-Sophie,

voici les éléments de réponse relatifs aux questions soulevées dans le courriel de Diane Leclercq, du bureau de Winnipeg.



Lawless.co

Comme nous avons des documents à te faire parvenir, pourrais-tu me faire connaître ton numéro de télécopieur, ou numéro de pièce/étage.

Nous te remercions de ta précieuse collaboration dans ce dossier, et attendons de tes nouvelles.

Suzanne.

Curry a D. Reclercq

Viviane Beaudoin

98-11-24 15:28

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Helene Cormier/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Yvan Déry/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc :

Objet : Appel d'un journaliste

Roger Lalande (station de radio CKSB Winnipeg), a téléphoné pour savoir si Mme Copps avait demandé à M. Martin un 18 millions \$ supplémentaire pour les 4 prochaines années, pour les langues officielles dans l'enseignement. Il avait auparavant téléphoné au bureau de M. Moyer, qui nous a transmis l'appel. Nous avons pris les coordonnées du journaliste en lui disant que quelqu'un allait le rappeler.

J'ai transmis l'appel à Nancy Bergeron (Relations avec les médias) en lui donnant les détails et les coordonnées de Roger Lalande.

Viviane

*** TRANSMISSION REPORT ***

PRINT TIME 11/25 '98 13:52 ID: DGPALD/OLSPB

D- FILE START	MODE	LOCATION	STORE TX	RX	TOTAL CODE
No. TIME			PAGE	PAGE	TIME
00 924	11/25 13:47 TX	9941444	9	0	04'51" OK

REM. RELAY
COPY GROUP No.

Feuillets de transmission par télécopieur		Date	# of pages
Post-it™ Fax Note 7671B		25-11-1998	9
To / A	From / De		
Anne-Sophie Lantier	Suzanne Sanson		
Co. / Dept. / Cie / Service	Co. / Cie		
Communications	DGPALO		
Phone # / N° de tél.	Phone # / N° de tél.		
794-1444	997-7589		
Fax # / N° de télécopieur	Fax # / N° de télécopieur		

grammes

	1992-1993
Collaboration intergouvernementale	
<u>LDE - eq.</u> Enseignement - contributions provinces/territoires	240 357
Mesures spéciales (1993-1998) sur la gestion scolaire/postsecondaire	s/o
Gestion scolaire en Ontario	s/o
Promotion - autres services provinciaux	14 371
Total - Intergouvernementale	254 728
Appui aux organismes et institutions des communautés de langues officielles	28 431
Promotion et dialogue	
Programmes nationaux d'échanges linguistiques (Bourses/Moniteurs)	20 934
Année de la francophonie canadienne	s/o
Autres programmes (dualité, expertise, etc.)	5 336
Total - Promotion et dialogue	26 270
TOTAL GLOBAL	309 429

I:\SUBV-CTR\BUDGET\MEMOIRE\DGPAL06

797-9364

Anne Sophie
Laurier
D'avey
Sergien

Diane Leclercq

98-11-24 12:04

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Sylvie Rochette/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc :

Objet : Radio Canada - CKSB : Coupures en LOE

Pour votre information. J'attends des nouvelles de Lise à ce sujet.

----- Forwarded by Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA on 11/24/98 12:04 PM -----

Diane Leclercq

11/24/98 10:53 AM

Sent by: Diane Leclercq

To: Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH

cc: Adrian Wortley/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH

Subject: Radio Canada - CKSB : Coupures en LOE

Éric Lalande de CKSB - Radio Canada recherche à confirmer des chiffres qui lui ont été fourni par les organismes (SFM, FPCP, DSFM) par rapport aux coupures de LOE.

Voici les chiffres qu'il m'a cité et dont il aimerait qu'on confirme les montants.

- ① En mars 1996, avant les coupures, le budget LOE était prévu à 835M\$ et depuis, il y a des coupures de 228M\$ sur 5 ans, prévu pour 1998 à l'an 2003. *! ? négatif*
- ② Quels étaient les chiffres prévus avant les coupures pour chacune de ses années dans le plan quinquennal du ministère?
- ③ Les organismes parlent de coupures de plus de 30% dans le programme LOE. Est-ce en effet le cas?

Autres questions: Est-ce que Mme Copps pense faire quelquechose à cet effet. Les organismes disent attendre qu'il y ait un déblocage de fonds mais l'attente dure depuis déjà plusieurs mois.

Le reporteur a besoin de ceci avant 16h30 cette après-midi. Est-ce qu'on a des chiffres à lui transmettre? Qui serait la meilleure personne pour lui donner cette information au national. Eric Lalande voudrait aussi une entrevue cette après-midi. Je lui ai dit que je vérifierais s'il y avait quelqu'un de disponible pour répondre à ses questions.

Son numéro de télécopieur est (204) 788-3690, et son numéro de téléphone est le 788-3238.

S.v.p. m'aviser du suivi. Merci!

Anne - Sophie
994-1444
fax

*Il y avait des coupures Martin,
le statut juin à partir de 1998
- apparemment flots lors - statut juin
jusqu'en 2003*

**ADVICE / RECOMMENDATION TO THE MINISTER
AVIS / RECOMMANDATION POUR LA MINISTRE**

SUBJECT - OBJET	DATE:
Coupure de 18 p. 100 aux budgets des langues officielles	
Nouveau	

SUGGESTED REPLY - RÉPONSE PROPOSÉE

- La réduction constatée n'est pas une coupure comme telle : elle s'explique, d'une part, par la dernière année d'application de l'examen des programmes et, d'autre part, par l'arrivée à échéance, en 1998-1999, des mesures spéciales de 1993 sur la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire.
- En outre, les prévisions de dépenses ne tiennent pas compte des décisions que le gouvernement pourrait prendre pour appuyer des mesures visant la qualité de l'éducation en français, aider à la mise en oeuvre de la gestion scolaire en Ontario ou conclure une deuxième génération d'ententes Canada-communautés.
- L'appui direct aux communautés minoritaires n'est pas réduit.
- Le gouvernement est plus que jamais déterminé à appuyer le développement et l'épanouissement des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

SOURCE

BACKGROUND - RENSEIGNEMENTS

- Le Budget des dépenses indique une diminution des budgets totaux des langues officielles de 45,5 millions entre 1997-1998 et 1998-1999 (passant de 254,8 à 209,3 millions de dollars).
- Une partie de ces réductions budgétaires s'explique par l'application des dernières réductions de l'examen des programmes de 1996 aux subventions aux provinces pour l'enseignement des langues officielles (18 millions de réduction) et par l'échéance des mesures spéciales de 1993 sur la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire (2,7 millions de réduction pour 1998-1999 et 13,2 millions pour 1999-2000).
- Aucun autre programme régulier, incluant les ententes Canada-communautés, n'a été réduit dans le cadre de l'examen des programmes.
- La majeure partie des réductions (près de 25 millions) entre 1997-1998 et 1998-1999 s'explique par des budgets supplémentaires ponctuels qui ont été versés en 1997-1998 aux Programmes de langues officielles pour diverses initiatives et mesures en dehors des programmes réguliers. Parmi ces crédits supplémentaires, notons :
 - 8 millions pour une subvention spéciale au Collège Boréal en Ontario;
 - 5 millions comme premier versement à la gestion scolaire en Ontario;
 - l'expiration d'un fonds spécial de 3 ans de *Développement économique de l'Ouest* versé au Ministère pour les communautés minoritaires (1,5 million en 1997-1998)
 - 3 millions pour des subventions spéciales à l'identité canadienne (*Celebrating Canada*)

PREPARED BY / PRÉPARÉ PAR	DIRECTOR / DIRECTEUR	D.G. / DIR. GÉN.	ADM OR REXD/SMA OU DER
Lyne Labrèche OLSP/DGPALO	Pierre Gaudet Politiques, analyse et promotion	Hilaire Lemoine OLSP/PALO	Norman Moyer CCI/CPIC
Tel./Tél. 994-2223	Tel./Tél. 994-2224	Tel./Tél. 994-0943	Tel./Tél. 994-2164

budget.loe

ADVICE / RECOMMENDATION TO THE MINISTER
AVIS / RECOMMANDATION POUR LA MINISTRE

SUBJECT - OBJET

DATE: le 24 février 1998

Coupure de 10,2 p. 100 aux budgets des langues officielles

Révisée

SUGGESTED REPLY - RÉPONSE PROPOSÉE

- Le gouvernement demeure fermement engagé à promouvoir les langues officielles au Canada.
- Les réductions sont la dernière étape de l'examen des programmes annoncé en mars 1996. Elles sont connues de nos partenaires. Il n'y a aucune nouvelle coupure.
- Les prévisions budgétaires ne tiennent pas compte des décisions que le gouvernement pourrait prendre pour appuyer des mesures visant la qualité de l'éducation en français, aider à la mise en oeuvre de la gestion scolaire en Ontario ou conclure une deuxième génération d'ententes Canada-communautés.
- L'appui direct aux communautés minoritaires n'est pas réduit.

SOURCE

BACKGROUND - RENSEIGNEMENTS

- Le Budget principal des dépenses indique une diminution des budgets totaux des langues officielles (subventions aux organismes et provinces, contributions pour l'enseignement et contributions aux organismes et provinces) de **10,2 p. 100 entre 1997-1998 et 1998-1999** (passant de 226,832 à 203,717 millions de dollars).
- La majeure partie de ces réductions budgétaires s'explique par l'application des dernières réductions de l'examen des programmes annoncées lors du Discours du budget de mars 1996. (2)
- Le Budget principal des dépenses montre également une augmentation de 3,7 millions dans le volet «contributions aux organismes et provinces». Cette augmentation s'explique par l'ajout, en 1997-1998, du programme Jeunesse Canada au travail dans les deux langues officielles.

PREPARED BY / PRÉPARÉ PAR	DIRECTOR / DIRECTEUR	D.G. / DIR. GÉN.	ADM OR REXD/SMA OU DER
Lyne Labrèche	Pierre Gaudet	Hilaire Lemoine	Norman Moyer
OLSP/ DGPALO	Politiques, analyse et promotion	OLSP/PALO	CGI/CPIC
Tel./Tél. 994-2223	Tel./Tél. 994-2224	Tel./Tél. 994-0943	Tel./Tél. 994-2164

budget2.loe

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE TYPE CONCERNANT LE BUDGET DES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT

- ▶ Le renouvellement pour cinq ans du Programme des langues officielles dans l'enseignement, du Programme de bourses d'été de langues et du Programme des moniteurs de langues officielles, annoncé en mars dernier, confirme l'engagement du gouvernement fédéral à promouvoir la dualité linguistique partout au Canada et à poursuivre, avec les provinces et les territoires, une collaboration qui a permis de faire progresser de façon notable le dossier des langues officielles dans l'enseignement au cours des 25 dernières années.
- ▶ Comme vous le savez, la reconduction de ces programmes représente un investissement décisif qui assurera, pendant les cinq prochaines années, un financement stable à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde au Canada.
- ▶ Les préoccupations dont vous m'avez fait part font écho à celles exprimées au nom de l'ensemble des provinces et territoires par président du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada), M. Paul Ramsey, dans la lettre qu'il a fait parvenir à mon collègue des Finances, M. Paul Martin, ainsi qu'à moi-même le printemps dernier.
- ▶ Le gouvernement voudra certainement tenir compte de ces préoccupations lorsque viendra le moment d'examiner son appui aux langues officielles dans l'enseignement.
- ▶ Remercier de son appui constant dans ce dossier d'intérêt national.

Communiqué News Release

DRAFT

P-03/98-163

CC971363

RECONDUCTION DE PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES

OTTAWA, le 18 mars 1998 – Le gouvernement du Canada a annoncé aujourd'hui le renouvellement de son appui à l'enseignement des langues officielles par des mesures qui toucheront près de 3 millions de jeunes Canadiens et Canadiennes. Cet appui prendra la forme d'un investissement de 835 millions de dollars répartis sur cinq ans dans les programmes provinciaux et territoriaux d'enseignement des langues officielles.

La ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, en a fait l'annonce à l'occasion de sa comparution devant le comité mixte permanent sur les langues officielles.

Au cours de sa présentation, la ministre Copps a précisé, entre autres, que le gouvernement du Canada a récemment décidé de :

- renouveler pour cinq ans le *Programme de bourses d'été de langues* et le *Programme des moniteurs de langue officielle* du Ministère. Ces programmes permettent à plus de 7 000 étudiants et étudiantes de niveau postsecondaire de visiter chaque année une autre région du pays pour apprendre leur langue seconde ou pour faire connaître leur langue et leur culture à des élèves des niveaux primaire et secondaire;
- renouveler pour cinq ans le *Programme des langues officielles dans l'enseignement*. Depuis plus de 25 ans, le gouvernement du Canada appuie la prestation de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde à des millions de jeunes Canadiens et Canadiennes;
- conclure une entente relative à la gestion scolaire avec le gouvernement de l'Ontario. Cette mesure touchera plus de 100 000 étudiants et étudiantes francophones. La mise en oeuvre de la gestion scolaire en Ontario marquera une étape importante dans nos efforts en vue de faire respecter les dispositions de la *Charte canadienne des droits et libertés* en matière d'enseignement dans toutes les régions du pays.

.../2



DRAFT

2

«Au cours des prochaines années, le gouvernement continuera de démontrer son engagement à promouvoir le français et l'anglais et à favoriser le développement des communautés de langue officielle. D'autres mesures pourraient être annoncées d'ici l'an prochain, dans le cadre du renouvellement d'une série d'ententes de développement, notamment les ententes Canada-communautés», a déclaré le ministre Copps.

Ces sommes représentent un investissement décisif qui permettra au gouvernement du Canada d'assurer un financement stable en ce domaine au cours des cinq prochaines années.

Le financement de ces mesures était prévu dans le budget fédéral déposé en février 1998 et s'inscrit dans le cadre financier déjà en place. Ce projet montre comment ce gouvernement établit ses priorités pour mieux servir les Canadiens et les Canadiennes et faire une utilisation rationnelle des fonds publics.

- 30 -

Renseignements :

Jacques Lefebvre
Conseiller principal aux communications
Cabinet de la ministre du Patrimoine canadien
(819) 997-7788

(Disponible sur l'Internet à l'adresse <http://www.pch.gc.ca> sous Communiqués.)

Ministre
du Patrimoine canadien



Minister
of Canadian Heritage

OM5

Feuillets de transmission par télécopieur Post-it™ Fax Note 7671B		Date 25-11-98	# of pages Nbre de pages 3
To / À Louis Chagnon		From / De Suzanne Samson	
Co./Dept. / Cie/Service Winnipeg		Co. / Cie	
Phone # / N° de tél.		Phone # / N° de tél. (819) 997-2589	
Fax # / N° de télécopieur (204) 984-5348		Fax # / N° de télécopieur	

MAR 18 1998

Madame Johanne Lacelle
Présidente
Commission nationale des parents francophones
200a-170, rue Marion
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0T4

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 12 février dernier faisant état des défis particuliers de l'enseignement francophone au pays et de la nécessité du maintien de l'engagement fédéral en ce domaine.

Au fil des 25 dernières années, le gouvernement du Canada a joué un rôle déterminant pour l'avancement de l'enseignement en français et pour la promotion de la dualité linguistique dans la société canadienne. Il a appuyé le mouvement de parents francophones et ses revendications de façon continue. La collaboration établie avec les gouvernements provinciaux et territoriaux a permis de faire des progrès importants en matière de disponibilité de l'éducation en français et a rendu possible l'enchâssement des garanties de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Enfin, le gouvernement n'a pas hésité à fournir un appui spécial considérable lorsque les conditions ont été réunies pour la mise en place de la gestion scolaire dans une majorité de provinces anglophones et pour poursuivre le développement des institutions postsecondaires francophones qui desservent vos communautés.

Le gouvernement du Canada s'est récemment penché sur certaines dimensions de son appui à l'enseignement des langues officielles et en est arrivé à une première série de décisions qui réaffirment son engagement à promouvoir la dualité linguistique.

.../2

Canada

- 2 -

Ainsi, le gouvernement du Canada a autorisé le renouvellement du Programme des langues officielles dans l'enseignement pour une nouvelle période de cinq ans débutant en 1998-1999 et il consacrera une enveloppe financière de 684 millions de dollars aux contributions versées aux gouvernements provinciaux et territoriaux au titre de ce programme, pour un financement stable de 136,8 millions de dollars par année. Cette décision permet de lancer des négociations avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada pour la conclusion d'un nouveau protocole et de nouvelles ententes de cinq ans avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce sera l'occasion de simplifier l'administration du programme et d'adopter une approche plus stratégique, fondée sur des plans d'affaires provinciaux et territoriaux. 2

Le Cabinet fédéral a également renouvelé les programmes nationaux d'échanges linguistiques gérés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) (bourses d'été de langues et moniteurs de langues officielles) et il y consacrera 76 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, pour un financement stable de 15,2 millions de dollars par année. Ces programmes permettent à plus de 7 000 jeunes chaque année de visiter une autre région du pays pour apprendre leur langue seconde ou faire connaître leur langue et leur culture à des jeunes élèves du primaire et du secondaire.

Enfin, nous finaliserons bientôt des négociations avec le gouvernement de l'Ontario qui devraient nous permettre de concrétiser un appui fédéral important à la mise en oeuvre de la gestion scolaire dans cette province. Cette entente viendra conclure une étape importante dans le respect des garanties de la *Charte canadienne des droits et libertés* en matière d'enseignement dans toutes les régions du pays.

En entérinant ces décisions, le gouvernement du Canada ne s'est penché que sur les dossiers les plus urgents. Au cours des prochains mois, nous aurons l'occasion d'évaluer le résultat des mesures spéciales sur la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire, qui arrivent à échéance en mars 1999, et de déterminer la nature de nos actions futures en ce domaine. À ce chapitre, le projet éducatif national auquel vous collaborez nous fournit déjà des pistes intéressantes de réflexion et d'action. De même, les ententes Canada-communautés arrivent également à échéance en mars 1999, et la démarche qui mènera à leur renouvellement est amorcée.

.../3

(Page 2 - lettre à J. Macelle)

- 2 -

Ainsi, le gouvernement du Canada a autorisé le renouvellement du Programme des langues officielles dans l'enseignement pour une nouvelle période de cinq ans débutant en 1998-1999 et il consacrera une enveloppe financière de 684 millions de dollars aux contributions versées aux gouvernements provinciaux et territoriaux au titre de ce programme, pour un financement stable de 136,8 millions de dollars par année.

Cette décision permet de lancer des négociations avec le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada pour la conclusion d'un nouveau protocole et de nouvelles ententes de cinq ans avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ce sera l'occasion de simplifier l'administration du programme et d'adopter une approche plus stratégique, fondée sur des plans d'affaires provinciaux et territoriaux.

Le Cabinet fédéral a également renouvelé les programmes nationaux d'échanges linguistiques gérés par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC) (bourses d'été de langues et moniteurs de langues officielles) et il y consacrera 76 millions de dollars au cours des cinq prochaines années, pour un financement stable de 15,2 millions de dollars par année. Ces programmes permettent à plus de 7 000 jeunes chaque année de visiter une autre région du pays pour apprendre leur langue seconde ou faire connaître leur langue et leur culture à des jeunes élèves du primaire et du secondaire.

Enfin, nous finaliserons bientôt des négociations avec le gouvernement de l'Ontario qui devraient nous permettre de concrétiser un appui fédéral important à la mise en oeuvre de la gestion scolaire dans cette province. Cette entente viendra conclure une étape importante dans le respect des garanties de la *Charte canadienne des droits et libertés* en matière d'enseignement dans toutes les régions du pays.

En entérinant ces décisions, le gouvernement du Canada ne s'est penché que sur les dossiers les plus urgents. Au cours des prochains mois, nous aurons l'occasion d'évaluer le résultat des mesures spéciales sur la gestion scolaire et l'enseignement postsecondaire, qui arrivent à échéance en mars 1999, et de déterminer la nature de nos actions futures en ce domaine. À ce chapitre, le projet éducatif national auquel vous collaborez nous fournit déjà des pistes intéressantes de réflexion et d'action. De même, les ententes Canada-communautés arrivent également à échéance en mars 1999, et la démarche qui mènera à leur renouvellement est amorcée.

.../3

- 3 -

Dans la mise en oeuvre du Programme des langues officielles dans l'enseignement comme au moyen d'autres mesures à sa disposition, le gouvernement du Canada continuera à démontrer son engagement envers le développement des communautés francophones et la promotion d'une vision du pays où le fait français représente une valeur ajoutée pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. J'ai confiance que, ce faisant, nous pourrons continuer à compter sur votre appui.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sheila Copps

Document disclosed under the Access to Information Act / Document divulgué en vertu de la Loi sur l'accès à l'information

Feuillets de transmission par télécopieur / Post-it™ Fax Note 7671B

Date: 25-11-98 / Nbre de pages: 2

To / À: *Diene Leclercq* / From / De: *Suzanne S.*

Co./Dept. / Cie/Service: *Winnipeg* / Co. / Cie:

Phone # / N° de tél. / Fax # / N° de télécopieur: *(204) 983-5365* / *983-6580*

Programmes d'appui aux langues officielles

Niveaux de références

(milliers de dollars)

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	Réduction	Prévision 1999-2000
Collaboration intergouvernementale									
<i>LOE - nég.</i> Enseignement - contributions provinces/territoires	240 357	216 337	205 524	174 184	155 077	154 801	136 764	43,10%	136 764
Mesures spéciales (1993-1998) sur la gestion scolaire/postsecondaire	s/o	9 200	20 400	24 950	27 765	16 128	13 557	s/o	0
Gestion scolaire en Ontario	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	15 000	s/o	15 000
Promotion - autres services provinciaux	14 371	13 114	10 492	9 414	8 393	7 926	7 926	44,85%	7 926
Total - Intergouvernementale	254 728	238 651	236 416	208 548	191 235	178 855	173 247	31,99%	159 690
Appui aux organismes et institutions des communautés de langues officielles	28 431	25 588	24 309	23 298	21 812	21 812	21 812	23,28%	21 812
Promotion et dialogue									
Programmes nationaux d'échanges linguistiques (Bourses/Moniteurs)	20 934	18 840	17 898	16 904	15 202	15 198	15 198	27,40%	15 198
Année de la francophonie canadienne	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	2 000	s/o	5 000
Autres programmes (dualité, expertise, etc.)	5 336	4 803	4 563	4 493	4 784	5 399	5 399	-1,18%	5 399
Total - Promotion et dialogue	26 270	23 643	22 461	21 397	19 986	20 597	22 597	13,98%	25 597
TOTAL GLOBAL	309 429	287 882	283 186	253 243	233 033	221 264	217 656	29,66%	207 099

Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles

Niveaux de références

(milliers de dollars)

	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	Total (5 ans)	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Total (5 ans)	2003-2004
Collaboration intergouvernementale														
Enseignement - contributions provinces/territoires	240 357	216 337	205 524	174 184	155 077	154 801	905 923	136 764	136 764	136 764	136 764	136 764	683 820	136 764
Mesures spéciales (1993-1998) sur la gestion scolaire/postsecondaire *	s/o	9 200	20 400	24 950	27 765	16 128	98 443	13 557	-	-	-	-	13 557	-
Gestion scolaire en Ontario								15 000	15 000	15 000	15 000	15 000	75 000	-
Promotion - autres services provinciaux	14 371	13 114	10 492	9 414	8 393	7 926	49 339	7 926	7 926	7 926	7 926	7 926	39 630	7 926
Nunavut (PLO 1 450 / LOE 200)									1 650	1 650	1 650	1 650	6 600	1 650
Total - Intergouvernementale	254 728	238 651	236 416	208 548	191 235	178 855	1 053 705	173 247	161 340	161 340	161 340	161 340	818 607	146 340
Appui aux organismes et institutions des communautés de langues officielles **	28 431	25 588	24 309	23 298	21 812	21 812	116 819	21 812	109 060	21 812				
Promotion et dialogue														
Programmes nationaux d'échanges linguistiques (Bourses/Moniteurs)	20 934	18 840	17 898	16 904	15 202	15 198	84 042	15 198	15 198	15 198	15 198	15 198	75 990	15 198
Perfectionnement linguistique	848	763	725	685	644	644	3 461	644	644	644	644	644	3 220	644
Administration de la justice	1 005	905	860	767	687	649	3 868	649	649	649	649	649	3 245	649
Appui à la dualité linguistique	978	880	836	1 119	1 740	2 488	7 063	2 488	2 488	2 488	2 488	2 488	12 440	2 488
Collaboration avec le secteur bénévole	2 505	2 255	2 142	1 922	1 713	1 618	9 650	1 618	1 618	1 618	1 618	1 618	8 090	1 618
Année de la francophonie								1 000	3 000	-	-	-	4 000	-
Total - Promotion et dialogue	26 270	23 643	22 461	21 397	19 986	20 597	108 084	20 597	23 597	20 597	20 597	20 597	105 985	20 597
TOTAL GLOBAL	309 429	287 882	283 186	253 243	233 033	221 264	1 278 608	215 656	206 749	203 749	203 749	203 749	1 033 652	188 749

* Budget de 112M\$ pour 6 ans dont 1.5M\$ consacré au fonctionnement

** N'inclut pas les Fonds du DEO 5M\$ (95-96 à 97-98); inclut les fonds d'intervention à partir de 95-96



Lise Toupin
11/24/98 04:49 PM

Pour : Hilaire Lemoine@PCH, Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :

Objet : Plan de la DSFM

SVP pour vos commentaires. Je ferai de même de mon côté puisque je viens tout juste d'en prendre connaissance.

MERCI

----- Envoyé par Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA le 98-11-24 17:04 -----



Diane Leclercq

98-11-24 13:47

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Sylvie Rochette/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Diane Dorge/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Objet : Plan de la DSFM

Suite à mes discussions avec Lise de cette avant-midi, voici les énoncés médias proposés pour le plan de la DSFM. Louis a eu une question à ce sujet la semaine passée et n'ayant pas même revu le plan, son message à la presse était tout simplement que nous n'avions pas eu l'occasion de revoir le plan et aucun commentaire à faire à ce moment-ci.



dsfm énoncé média

----- Forwarded by Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA on 11/24/98 01:16 PM -----

Suzanne Samson



▲ 11/18/98 10:07 AM

To: Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc: Alain Garceau/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Subject: Plan de la DSFM

Bonjour Diane,

J'aimerais te signaler que dès que nous aurons reçu ce plan, je communiquerai avec toi pour la rédaction d'énoncés médias situant notre position face à ce plan.

J'imagine que ces lignes de presse seront rédigées à partir de chez vous, en collaboration avec nos bureaux, dont celui d'Alain Garceau.

Hilaire Lemoine suggère aussi que nous partageons ces énoncés avec le bureau de Ron Duhamel .

De toute évidence, on se reparle à ce sujet!

A bientôt, Suzanne.

24 novembre 1998

ÉNONCÉ MÉDIA

Contexte

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- La DSFM confirme que l'appui financier continu du gouvernement fédéral est essentiel à la survie du système scolaire francophone au Manitoba étant donné les coûts supplémentaires reliés à la gestion scolaire par les parents. La DSFM maintient que la structure de financement établie par la Province ne tient pas compte des besoins et des particularités de la Division qui sont directement reliés à des obligations constitutionnelles et juridiques.
- Le ministère s'apprête à demander des fonds pour de nouvelles initiatives, telles que la francisation et l'amélioration de la qualité de l'éducation, entre autres. Ces nouveaux fonds seraient consacrés à des programmes ciblés et spécifiques, plutôt qu'à soutenir des structures déjà en place pour la gestion scolaire.

Énoncés

- Nous avons reçu la planification à long terme (5 ans) de la DSFM et nous devons l'étudier et l'analyser.
- Nous proposons rencontrer la Province du Manitoba pour en discuter.
- Nous n'avons aucun commentaire à faire sur le plan à ce moment-ci.

1-111-957-0800

Hilaire,
Paul Don info
Elise

Merci Elise

Tuas sans doute
envoyé à Hilaire

[Redacted] 11/18/98 05:30 PM

Pour : Jane Rutherford/Est-East/PCH/CA@PCH
cc : Sylvie Rochette/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Pierre Gaudet@PCH
Objet : MEETING WITH GLENN LOVELESS AND PATRICK HALSOM ON OLE PROGRAM

You asked for an update on the meeting. Please see attached agenda. I was pleased that Hilaire was able to participate through most of the meeting. Pierre Gaudet also participated throughout.



Agenda11

To outline highlights of the meeting:

- Hilaire noted the effective lobby of the last few months, on the part of the CMEC particularly, with respect to obtaining additional funds for the OLE Program in subsequent years. Regarding the current situation, he pointed out that the provinces and territories do not want to negotiate at present, unless additional funds are provided.

x • With respect to Glenn's question as to whether Canadian Heritage anticipates receiving additional \$\$ for school governance, once the current special fund for school governance is no longer in place (as of March 1999), it was explained that in the last exercise for the OLE Program Renewal, our Department stressed that the funds requested (112 M\$) were for a one-time deal. Therefore, we will be asking for funds for new initiatives, i.e. francisation, improved quality of education, etc. These funds would be targeted for specific programs, rather than for sustaining the structures put in place for school governance. And we would be approaching the provinces in this way should we be successful...

- According to Glenn, Newfoundland would support an increase of this sort, and also for the "regular" OLE funding. The province's particular interest in school governance funding is of course linked to the fact that as of next FY, an amount of \$275,000 is to be allocated for complementary measures in this area under the Supplementary Funds for Newfoundland, and another amount of \$227,000 is to be provided under the Minimum Guarantee funds earmarked for the province. This is, of course, a significant portion of the overall funding envelope reserved previously for Nfld., and will create real pressures for the province with respect to funding of other initiatives...
- Glenn stressed that it is not the province's mandate to fund pre-school initiatives, and that the "classes d'accueil" would normally have to be funded under the school board's regular budget, which is limited. Yet he sees it is as crucial in securing the future of school governance in the province.
- Patrick and Glenn believe that the Dept. of Education will be receiving submissions for two new school-community centres in St. John's and Labrador City as early as 1999-2000. Figures for the proposals have not yet been mentioned, however.
- Hilaire asked about the transfer of real estate holdings from previous jurisdictions to the new school boards, and was assured that in the case of St. John's, although it was still an issue, it would be resolved harmoniously. No real problems anticipated in general.
- The school board and FPFTNL recruitment project was mentioned. It was funded under the special governance agreement this year.



Lise Toupin
11-24-98 04:49 PM

116

*voir
mes commentaires
sur envois.
Marc*

Pour : Hilaire Lemoine@PCH, Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :
Objet : Plan de la DSFM

SVP pour vos commentaires. Je ferai de même de mon côté puisque je viens tout juste d'en prendre connaissance.

MERCI

----- Envoyé par Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA le 98-11-24 17:04 -----



Diane Leclercq

98-11-24 13:47

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Sylvie Rochette/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Diane Dorge/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Objet : Plan de la DSFM

Suite à mes discussions avec Lise de cette avant-midi, voici les énoncés médias proposés pour le plan de la DSFM. Louis a eu une question à ce sujet la semaine passée et n'ayant pas même revu le plan, son message à la presse était tout simplement que nous n'avions pas eu l'occasion de revoir le plan et aucun commentaire à faire à ce moment-ci.



dsfm énoncé méd

----- Forwarded by Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA on 11/24/98 01:16 PM -----

Suzanne Samson



11/18/98 10:07 AM

To: Diane Leclercq/West-Ouest/PCH/CA@PCH
cc: Alain Garceau/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Subject: Plan de la DSFM

Bonjour Diane,

J'aimerais te signaler que dès que nous aurons reçu ce plan, je communiquerai avec toi pour la rédaction d'énoncés médias situant notre position face à ce plan.

J'imagine que ces lignes de presse seront rédigées à partir de chez vous, en collaboration avec nos bureaux, dont celui d'Alain Garceau. Hilaire Lemoine suggère aussi que nous partagions ces énoncés avec le bureau de Ron Duhamel .



De toute évidence, on se reparle à ce sujet!

A bientôt, Suzanne.

24 novembre 1998

ÉNONCÉ MÉDIA

Contexte

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- La DSFM confirme que l'appui financier continu du gouvernement fédéral est essentiel à la survie du système scolaire francophone au Manitoba étant donné les coûts supplémentaires reliés à la gestion scolaire par les parents. La DSFM maintient que la structure de financement établie par la Province ne tient pas compte des besoins et des particularités de la Division qui sont directement reliés à des obligations constitutionnelles et juridiques.
- Dans le contexte financier actuel, le ministère ne prévoit pas renouveler l'entente spéciale mais plutôt d'intégrer le financement de la DSFM dans les ententes bilatérales existantes.

Énoncés

- Nous avons reçu la planification à long terme (5 ans) de la DSFM et nous devons l'étudier et l'analyser.
- Nous proposons rencontrer la Province du Manitoba pour en discuter.
- Nous n'avons aucun commentaire à faire sur le plan à ce moment-ci.

*on devrait parler plutôt
d'appuyer le système - voir
compte rendu de Elise de
J. rencontré avec T.N. - le même
sujet a été mentionné.
Hélène*

BEST AVAILABLE COPY

24 novembre 1998

ÉNONCÉ MÉDIA

Contexte

- La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) a soumis à la Ministre du Patrimoine canadien et à la Province du Manitoba un plan quinquennal (1999 à 2004) afin de détailler ses besoins financiers et demander un appui continu aux deux niveaux de gouvernement.
- La DSFM demande que l'entente spéciale, conclue entre le gouvernement du Canada et la Province du Manitoba pour la mise en oeuvre de la gestion scolaire au Manitoba et qui arrive à échéance en mars 1999, soit renouvelée.
- La DSFM confirme que l'appui financier continu du gouvernement fédéral est essentiel à la survie du système scolaire francophone au Manitoba étant donné les coûts supplémentaires reliés à la gestion scolaire par les parents. La DSFM maintient que la structure de financement établie par la Province ne tient pas compte des besoins et des particularités de la Division qui sont directement reliés à des obligations constitutionnelles et juridiques.
- Dans le contexte financier actuel, le ministère ne prévoit pas renouveler l'entente spéciale mais plutôt d'intégrer le financement de la DSFM dans les ententes bilatérales existantes.

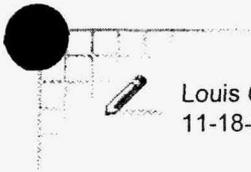
Énoncés

- Nous avons reçu la planification à long terme (5 ans) de la DSFM et nous devons l'étudier et l'analyser.
- Nous proposons rencontrer la Province du Manitoba pour en discuter.
- Nous n'avons aucun commentaire à faire sur le plan à ce moment-ci.

*ok
Attente, avec modifications
Nanci
25/11/98
Del*

*Lise aimerait que tu jeter
un coup d'oeil sur ces
deux énoncés le plus
rapidement possible. Je remettrai
par la suite à Suzanne Poirson
mme Beaullé*

BEST AVAILABLE COPY



Louis Chagnon
11-18-98 09:55 AM

Handwritten signature/initials

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc :
Objet : DSFM

Diane Leclercq a parlé ce matin à Michel Chartier au sujet de la DSFM.

La SFM a engagé un lobbyist qui s'occupe d'établir des rencontres au niveau politique. Ces rencontres doivent avoir lieu sous peu. Malgré qu'on l'en aie découragé, Michel voudrait tout de même rencontrer Monsieur Moyer. Si une telle rencontre devient acceptable nous suggérons que cela ce fasse en fin de rencontres politiques afin de faire le point et de rendre compte.

Hilaire, pour que tu sache, la perception ici au Manitoba est que Monsieur Moyer n'est pas du tout sensible à la question.

23/11/98

Suzanne.

Il y aura rencontres
aujourd'hui à 14h à ce
sujet. SVP. viserne à
ton agenda ta participation
à cette rencontre avec Hilaire,
Marie & moi

Merçi
Suz

Handwritten notes:
①
②
Hilaire Lemoine
i'ai parlé
à Hilaire - il va
peut-être essayer (il va proposer)
d'organiser une
rencontre à Québec
avec M. Moyer le 28 nov
dans le cadre de
la CUPP de
la FFAA.
Hilaire

Suzanne

*Juste
suivi avec Ivan/Alain
stp.*



Hilaire Lemoine
11/16/98 04:50 PM

Pour : Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Alain Garceau/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Renée Saint-Arnaud-Watt/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Objet : **Encore la presse - Financement de la DSFM**

Pour info. On aurait intérêt à préparer des énoncés média sur ce dossier et à les partager avec le bureau de Ron Duhamel. Ce n'est que le début!

Hilaire

----- Envoyé par Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA le 16/11/98 15:49 -----



Renée Saint-Arnaud-Watt
16/11/98 09:26



Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Alain Garceau/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Anne-Sophie Lawless/HullOttawa/PCH/CA@PCH
Objet : Encore la presse - Financement de la DSFM

Hilaire

Est-ce que la ligne de presse devrait être fait à l'administration centrale et envoyée aux régions? J'imagine que la situation n'est pas différente ailleurs au pays. Renée

----- Forwarded by Renée Saint-Arnaud-Watt/HullOttawa/PCH/CA on 98-11-16 09:23 -----



Marcia Brown
98-11-15 14:25

To: Renée Saint-Arnaud-Watt/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Anne-Sophie Lawless/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc: Nancy Bergeron/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Adrian Wortley/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Subject: Encore la presse - Financement de la DSFM

À titre d'info. Adrian Wortley fera le suivi la semaine prochaine.

----- Forwarded by Marcia Brown/West-Ouest/PCH/CA on 98-11-15 14:23 -----



Diane Leclercq 98-11-12 13:45

Sent by: Diane Leclercq

To: Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc: Marcia Brown/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Subject: Encore la presse - Financement de la DSFM

Étant donné que les organismes de la communauté, la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), et peut-être bientôt la province, mettent beaucoup de pressions sur le ministère et le gouvernement fédéral (étant donné qu'on leur a dit que la Ministre se proposait d'aller au Cabinet), il faudrait peut-être avoir des lignes de presse puisque la communauté ne se gêne pas de dire à la presse ce qu'elle se propose d'aller chercher. Ensuite la presse devient très agressive pour comprendre tout ce qu'on veut faire ou se propose de faire. Voici le dernier appel que nous avons eu concernant le financement à la DSFM.

Miriam Thibodeau de Radio Canada voulait nos commentaires sur le nouveau plan de la DSFM qui sera déposé au Ministère. Elle voulait même une entrevue sur place que nous lui avons refusé étant donné

Je nous n'avons pas reçu le plan, donc nous n'avons aucun commentaire à faire sur le plan.

Voici les questions qu'elle m'a posé au téléphone concernant le plan et concernant les ententes et voici mes réponses :

Qu'est ce qu'on pensait du plan?

- Aucun commentaire puisque nous ne l'avons pas reçu.

Le plan comprend un besoin de 35M\$. Est-ce que c'est beaucoup?

- N'ayant pas vu le plan, on ne peut pas commenter.

Est-ce que l'entente spéciale est renouvelable?

- C'était une entente de cinq ans et dans sa forme actuelle, elle n'est pas renouvelable par contre, tout dépendra des fonds disponibles pour renégocier les ententes au Manitoba et ensuite on verra.

Est-ce qu'on a des fonds de prévus pour la DSFM et combien?

- Au niveau de l'éducation, la DSFM a accès à des fonds dans le cadre de l'entente bilatérale en éducation et ça se poursuivra ainsi que dans le cadre de l'entente spéciale sur la gestion scolaire par contre, cette dernière arrive à échéance à la fin mars 1999.

Pensez-vous qu'il y aura encore des fonds spéciaux pour la gestion scolaire?

- À ce moment-ci, on ne sait pas.

Quand le saurez-vous?

- Je ne sais pas.

Elle était déçue qu'on ne voulait pas lui accorder d'entrevue formelle alors reste à voir ce qu'on dira dans le reportage de ce soir.

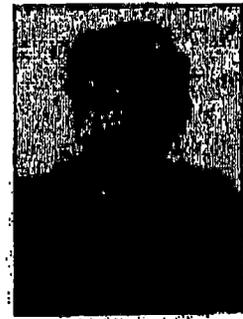
01/21 '99 16:53

ID:social dev

FAX:1-613-957-5445

1/00

Winnipeg
338, chemin St. Mary's Road
Winnipeg, Manitoba
R2H 1J3
(204) 983-3183
Fax: (204) 983-4274
Internet: rduhamel@pangea.ca



Ottawa
Room/Pièce 325,
East Block/Édifice de l'Est
Ottawa, Ontario
K1A 0A6
(613) 995-0578
Fax: (613) 998-7571
Internet: duhamr0@parl.gc.ca

The Honourable

R.J. DUHAMEL
M.P./député
St.Boniface

L'Honorable

Winnipeg, Manitoba
Monday, November 16, 1998

Mr. David Hastings
Special Assistant – Prairies & Northern Canada
Prime Minister's Office
Langevin Block
80 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0A2

Mr. Hastings:

Thank you for getting back to me last week. As we discussed, the following organizations would like to meet with a representative from the Prime Minister's Office for approximately 20 minutes:

- Mr. Léo Robert, Directeur général – La Division scolaire franco-manitobaine (DSFM);
- Mr. Michel Chartier, Président – La Société franco-manitobaine (SFM);
- Mr. Daniel Boucher, Directeur général – La Société franco-manitobaine;
- Mr. André Brin, Directeur général – Conseil jeunesse provincial (CJP)

The Issue:

It would appear that the federal government, through Minister Copps, signed a five-year \$15 Million special agreement for the creation of the DSFM. The agreement reflected similar global agreements with other francophone communities outside of Québec. The agreement terminates in March 1999. From what we understand, over the five years, the DSFM has identified additional costs associated to the francophone school division's area of responsibility that other anglophone school divisions in the province do not incur. The DSFM is seeking to negotiate a new deal with the Federal Government that will help cover some of these costs for future years.

We are told by the organizations in Manitoba that Minister Copps is receptive to the idea of negotiating a second agreement for the francophone school division. The organizations are seeking to sensitise the Prime Minister's Office to their specific needs in Manitoba and to gain Prime Minister Chrétien's support for a second agreement.

The organizations are prepared to meet in Ottawa if that is more convenient. If you have any questions or if a meeting is possible, please call me at (204) 983-4153 or reach me on my cell at (204) 793-3980.

Sincerely,

Dan Lussier
Director
Constituency and
Parliament Hill Office



Pierre
—

PLAN QUINQUENNAL DE LA DSFM

Leur position (à prévoir):

- que l'on considère subvenir à leur manque à gagner (de 10 M\$ approx.)
- que l'on contribue à des projets d'immobilisation (5 M\$ approx.)

Notre position:

Nous serions intéressées à contribuer aux rubriques telles:

- La phase d'accueil
- Le transport
- La francisation des parents
- Et, possiblement, certains éléments des dépenses découlant des normes et critères imposés par la *Loi sur les écoles publique*, laquelle défavorise la communauté minoritaire francophone du Manitoba (i.e. Ouvrir et maintenir de nombreuses petites écoles)

SURVOL PLAN QUINQUENNAL DE LA DSFM

La DSFM a identifié des besoins financiers de l'ordre de **133 552 050 \$**,
pour les prochains cinq (5) ans.

Ces besoins sont regroupés sous douze rubriques:

. Le programme académique	32 545 750 \$
. Les services aux élèves	18 194 000 \$
. Phase d'accueil	4 487 000 \$
. Préscolaire	2 550 000 \$
. École communautaire	9 875 000 \$
. Transport	7 815 000 \$
. Structure de gestion	774 300 \$
. Allocation du personnel	11 300 000 \$
. Refrancisation des parents s	732 000 \$
. Centre de ressources	4 180 000 \$
. Établissements scolaires	29 040 000\$
. Promotion et recrutement	2 059 000 \$
. Financement	10 000 000 \$
Total	133 552 050 \$



DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Case postale 204 485 chemin Dawson

Lorette MB R0A 0Y0

Tél. : (204) 878-9399 Téléc. : (204) 878-9407

Président : Aurèle Boisvert

Vice-président : André Carbonneau

Le 6 novembre 1998

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien
509-S, Édifice du Centre, Édifice parlementaire-
Rue Wellington
Ottawa ON K1A 0A6

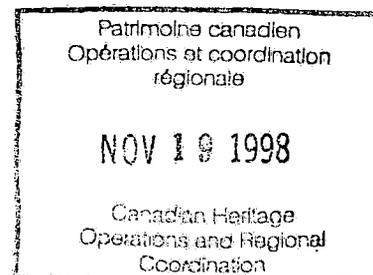
Madame la Ministre,

Vous trouverez, en annexe, le document *La Division scolaire franco-manitobaine et l'éducation française au Manitoba*, résultat d'une consultation exhaustive des besoins des comités scolaires, des comités régionaux, des directions d'école et du personnel divisionnaire. La Division scolaire franco-manitobaine dessert 4500 élèves dispersés dans vingt-deux écoles regroupées dans quatre régions réparties sur tout le territoire manitobain.

Le but de cette consultation était de permettre à la DSFM d'initier une planification à long terme (5 ans) à partir des priorités identifiées par nos communautés; et de permettre à la CSFM de revendiquer le financement nécessaire pour rencontrer les besoins et les priorités identifiés par nos communautés.

Les domaines sondés étaient les suivants : la programmation académique, culturelle et sportive, la gestion et la formation, la promotion et le recrutement, la réparation et la récupération, les aspects administratifs, l'école communautaire et les immobilisations. Vous trouverez dans le document la liste des priorités établies par la communauté. Pour chacune, nous offrons une mise en situation, les préoccupations, les recommandations ainsi que les coûts associés à celles-ci.

Ce document vient confirmer la nécessité de rapporter l'entente initiale conclue entre la province du Manitoba et le gouvernement du Canada pour la mise en œuvre de la gestion scolaire pour le groupe minoritaire francophone au Manitoba. Cette entente qui se termine en mars 1999 est essentielle à la survie du système scolaire français au Manitoba.



.../2

L'honorable Sheila Copps

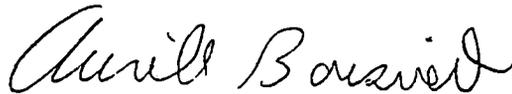
Page 2

Le 6 novembre 1998

Nous espérons que vous verrez le bien-fondé de la demande et accorderez le soutien nécessaire pour permettre aux francophones d'exercer leurs droits sous l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et de répondre adéquatement à la mission confiée à la Division scolaire franco-manitobaine par la communauté et les gouvernements

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président de la Commission scolaire franco-manitobaine,



Aurèle Boisvert

ls

cc L'honorable Linda G. McIntosh
Ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle



DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Case postale 204 485 chemin Dawson

Lorette MB R0A 0Y0

Tél. : (204) 878-9399 Téléc. : (204) 878-9407

Président : Aurèle Boisvert

Vice-président : André Carbonneau

Le 6 novembre 1998

CH 98-32178
[Signature]

L'honorable Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien
509-S, Édifice du Centre, Édifice parlementaire
Rue Wellington
Ottawa ON K1A 0A6

1998 NOV 20 A 8:29

Madame la Ministre,

Vous trouverez, en annexe, le document *La Division scolaire franco-manitobaine et l'éducation française au Manitoba*, résultat d'une consultation exhaustive des besoins des comités scolaires, des comités régionaux, des directions d'école et du personnel divisionnaire. La Division scolaire franco-manitobaine dessert 4500 élèves dispersés dans vingt-deux écoles regroupées dans quatre régions réparties sur tout le territoire manitobain.

Le but de cette consultation était de permettre à la DSFM d'initier une planification à long terme (5 ans) à partir des priorités identifiées par nos communautés; et de permettre à la CSFM de revendiquer le financement nécessaire pour rencontrer les besoins et les priorités identifiés par nos communautés.

Les domaines sondés étaient les suivants : la programmation académique, culturelle et sportive, la gestion et la formation, la promotion et le recrutement, la réparation et la récupération, les aspects administratifs, l'école communautaire et les immobilisations. Vous trouverez dans le document la liste des priorités établies par la communauté. Pour chacune, nous offrons une mise en situation, les préoccupations, les recommandations ainsi que les coûts associés à celles-ci.

Ce document vient confirmer la nécessité de rapporter l'entente initiale conclue entre la province du Manitoba et le gouvernement du Canada pour la mise en œuvre de la gestion scolaire pour le groupe minoritaire francophone au Manitoba. Cette entente qui se termine en mars 1999 est essentielle à la survie du système scolaire français au Manitoba.

.../2

L'honorable Sheila Copps

Page 2

Le 6 novembre 1998

Nous espérons que vous verrez le bien-fondé de la demande et accorderez le soutien nécessaire pour permettre aux francophones d'exercer leurs droits sous l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et de répondre adéquatement à la mission confiée à la Division scolaire franco-manitobaine par la communauté et les gouvernements

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président de la Commission scolaire franco-manitobaine,



Aurèle Boisvert

Is

cc L'honorable Linda G. McIntosh
Ministre de l'Éducation et de la Formation professionnelle

LA DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE

ET

L'ÉDUCATION FRANÇAISE AU MANITOBA



*Apprendre
et grandir ensemble*

DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N°49

Case postale 204
485 chemin Dawson
Lorette MB R0A 0Y0
Téléphone : (204) 878-9399
Télécopieur : (204) 878-9407
Site Internet : www.dsfm.mb.ca

NOVEMBRE 1998

002597

Tout au long du présent document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

	page
Mission de la DSFM	
1. Introduction	1
2. Encadrement légal	2
2.1 Énoncé de principes	2
2.2 Principes directeurs	2
2.3 Rationnel.....	3
3. Programmation académique.....	5
3.1 Mise en œuvre des programmes d'études	5
3.2 Maternelle à temps plein.....	8
3.3 Technologies de l'information	9
3.4 Enseignement à distance	11
3.5 Programmation culturelle	14
3.6 Arts	17
3.7 Éducation physique et programmation sportive.....	18
3.8 Études professionnelles et technologiques (EPT)	20
4. Services aux élèves	23
5. Phase d'accueil.....	28
6. Préscolaire.....	31
7. École communautaire	33
8. Transport	35
9. Structure de gestion.....	37
10. Allocation du personnel	40
11. Refrancisation des parents	43
12. Centre de ressources	45
13. Établissements scolaires	47
14. Promotion et recrutement	49
15. Financement.....	52

ANNEXES

- A - Sommaire des estimés rattachés aux recommandations
- B - Carte géographique de la DSFM
- C - Le rapport du Groupe de travail manitobain sur la gestion des écoles franco-manitobaines (Gallant) – mai 1991
- D - La gestion des écoles franco-manitobaines – mai 1993
- E - Évaluation de la Phase d'accueil – février 1998

1. INTRODUCTION

Il y a déjà 5 ans que la gestion scolaire francophone est un fait au Manitoba. L'entente initiale de 15 millions de dollars pour la mise sur pied de la gestion scolaire pour la minorité prendra fin le 31 mars 1999. Vu que l'implantation et le maintien du modèle de gestion dépendent beaucoup des octrois provinciaux et fédéraux de l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises, et puisque des discussions en vue du renouvellement de l'entente initiale auront lieu cet automne, la Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM) a décidé de faire une étude de ses besoins. Cette étude servira à communiquer aux gouvernements provincial et fédéral le niveau de soutien nécessaire pour permettre aux francophones d'exercer leurs droits sous l'article 23 de la Charte canadienne des droits et des libertés et pour répondre adéquatement à la mission confiée à la DSFM par la communauté et les gouvernements.

Cette documentation a été préparée à partir de consultations qui ont été faites au niveau de chaque école, de chaque région ainsi que du bureau divisionnaire. Dans toute cette démarche, la CSFM a reconnu l'importance de bien connaître les besoins et les priorités réalistes de toutes ces composantes.

Cette étude a pour but de :

1. permettre à la DSFM d'initier une planification à plus long terme (cinq ans) à partir des priorités identifiées par nos communautés;
2. permettre à la CSFM de revendiquer le financement nécessaire pour rencontrer les besoins et les priorités identifiés par nos communautés.



2. ENCADREMENT LÉGAL

2.1 ÉNONCÉ DE PRINCIPES

- Les Franco-manitobains ont le droit de gérer leurs écoles dans lesquelles on retrouve des services et des programmes équivalents à ceux de la majorité.¹
- L'article 23 de la Charte a une dimension réparatrice en ce sens qu'elle cherche à réparer les injustices du passé ainsi que les torts causés par l'assimilation.

2.2 PRINCIPES DIRECTEURS

- Le rôle unique de l'école française : l'école française a une obligation académique et linguistique, et compte tenu du rôle de l'école dans la société, elle a une obligation culturelle et communautaire; elle sert de centre de vie communautaire.
- La qualité de l'enseignement des élèves francophones constitue un objectif important, au même titre que le besoin de préserver et de favoriser l'épanouissement de la langue et de la culture française.
- Le modèle de gestion doit respecter les exigences du jugement de la Cour suprême du Canada et la Loi sur les écoles publiques du Manitoba.
- La nature réparatrice de l'Article 23 revêt une grande importance. Il ne fait aucun doute que l'Article 23 a pour but de modifier le statu quo. L'Article 23 atteste que les systèmes antérieurs et actuels sont inadéquats. (Voir annexe C)
- Le modèle de gestion est réalisable dans le contexte manitobain et sera efficace dans la mesure où les gouvernements provincial et fédéral lui en donnent les moyens financiers.
- Les parents doivent avoir accès à la même qualité de services, qu'ils demeurent en région urbaine ou rurale.

¹ L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*

2.3 RATIONNEL

Revenus :

La DSFM reçoit son financement de trois sources principales :

- a) les revenus provinciaux,
- b) les revenus municipaux (la DSFM n'a pas le droit légal de prélever ses impôts mais reçoit un prorata des divisions scolaires d'origines des élèves),
- c) les revenus fédéraux – l'Entente spéciale Canada-Manitoba relative à la mise en œuvre de la gestion des écoles françaises.

Les octrois accordés aux divisions scolaires sont établis à partir de formules et de ratios établis par le gouvernement provincial. L'avènement de la DSFM a créé des nouvelles réalités et des nouveaux besoins pour lesquels il n'existe pas de financement approprié.

Dépenses :

La DSFM a essentiellement toutes les mêmes dépenses que les autres divisions scolaires de la province. En plus, elle répond à des besoins particuliers en vertu de son mandat légal, de son modèle de gestion, de ses caractéristiques démographiques et géographiques. Une analyse détaillée des obligations constitutionnelles et juridiques de la DSFM souligne ces obligations additionnelles. Ces obligations sont propres à la DSFM et vont au-delà de ce que les autres divisions scolaires ont à rencontrer. Elles ne sont pas des obligations de départ ou de mise en œuvre, mais des obligations d'opération régulière. Ces obligations entraînent des dépenses liées à la structure politique, les petites écoles, les distances (voir annexe B), la Phase d'accueil, le recrutement et la promotion et les domaines culturel et communautaire ne sont que quelques exemples de ces obligations additionnelles.

La DSFM regroupe vingt-deux écoles réparties à la grandeur du Manitoba (voir annexe B). Ces écoles rurales et urbaines varient en grandeur, en population étudiante, en structure administrative et sont appelées à répondre à des exigences très diverses selon leur historique et les besoins de leur communauté. Par exemple, le Collège Louis-Riel situé à Saint-Boniface compte au-delà de 650 élèves de la 7^e année au secondaire 4 et existe depuis 1968. L'école française Saint-Claude compte 21 élèves de la maternelle



à la 8^e année et a été inaugurée en septembre 1998. L'école est hébergée dans un petit local, anciennement un entrepôt de distribution Sears. Toutes les autres écoles se situent entre ces deux réalités.



ressources nécessaires, la DSFM peut devenir un leader dans l'éducation en milieu minoritaire, non seulement sur le plan provincial, mais aussi sur la scène nationale.

PRÉOCCUPATIONS

- Les budgets actuels de mise en œuvre des programmes d'études ne reflètent pas les coûts réels reliés aux activités exigées pour le perfectionnement de notre personnel parce que :
 - i. Les enseignants doivent s'absenter de leurs classes pour un nombre important de journées chaque année pour cause de travaux de comités, de développement de programmes et de perfectionnement professionnel.
 - ii. Notre personnel professionnel est constamment sollicité pour participer à des comités de programmation du Ministère, pour des prêts de services et des ateliers.
 - iii. Les personnes-ressources de langue française viennent souvent de l'extérieur de la province, ce qui occasionne des coûts additionnels de transport et d'hébergement.
 - ii. Plusieurs membres du personnel doivent se rendre hors province pour participer à des conférences ou des ateliers en français ou pour effectuer des tournées.
- Vu la situation minoritaire et la dispersion géographique de la DSFM, on rencontre des difficultés de recrutement du personnel spécialisé, donc il y a un besoin accru de formation continue.
- Il y a un besoin de formation en techniques d'enseignement et de gestion pour les classes à niveaux multiples.
- Il existe un besoin de créer des liens avec la communauté hispanique et d'enseigner une troisième langue.
- La DSFM n'a pas accès à un centre de ressources divisionnaire.
- Il y a un besoin d'encadrement pour le recrutement et la gestion des bénévoles.



- Il existe un grand besoin de formation et d'orientation pour les administrateurs scolaires.
- Il y a un besoin d'élaborer des cours proposés par l'école (CPE) et des cours développés localement et approuvés par le Ministère (LMA) afin de répondre aux besoins particuliers de la division et de chaque école secondaire.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter les budgets de perfectionnement professionnel et du personnel pour appuyer les enseignants.
2. Mettre sur pied des stages d'été pour des travaux de comités, le développement de programmes et le perfectionnement professionnel.
3. Élaborer et administrer un programme de formation en techniques d'enseignement et de gestion pour les classes à niveaux multiples.
4. Développer et offrir une programmation en troisième langue pour nos écoles.
5. Développer des CPE et des LMA.
6. Développer un programme de mentorat et un plan de relève pour les directions d'école et le personnel du bureau divisionnaire.
7. Établir des ententes contractuelles avec des personnes-ressources pour effectuer l'orientation intensive avec les nouvelles directions d'école.
8. Maintenir et développer des projets de perfectionnement professionnel d'envergure, tel que celui de la pédagogie différenciée.
9. Augmenter les budgets pour le matériel scolaire dans les écoles.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 655 000 \$



3.2 MATERNELLE À TEMPS PLEIN

MISE EN SITUATION

Étant donné la situation linguistique minoritaire de la DSFM et les effets de l'assimilation sur la population francophone du Manitoba, il devient de plus en plus urgent de considérer tous les moyens disponibles pour assurer le plein épanouissement langagier de nos élèves dès la jeune enfance.

La maternelle à temps plein se présente comme l'un des moyens privilégiés pour contrer les effets de l'assimilation et pour assurer que nos jeunes élèves développent les compétences requises en français pour intégrer pleinement le système scolaire dès la première année.

Les expériences vécues ailleurs au Canada et aux États-Unis font état des avantages multiples de la maternelle à temps plein sur le développement global de l'enfant. Au Manitoba, elle sera d'importance capitale pour le développement langagier et de la littératie chez nos élèves et pour offrir à tous les ayants droit l'espoir d'intégrer avec succès leurs enfants à l'école française.

PRÉOCCUPATIONS

- Il n'existe aucun financement au niveau provincial pour la mise sur pied et le maintien de maternelles à temps plein.
- La DSFM doit consulter chacune de ses communautés pour sonder leur intérêt pour la maternelle à temps plein et leur communiquer toutes les données relatives à son implantation ailleurs au Canada et aux États-Unis.

RECOMMANDATIONS

1. Poursuivre l'étude d'implantation de la maternelle à temps plein pour toutes les écoles de la DSFM.
2. Établir le programme de maternelle à temps plein dans chacune de ses écoles en assurant la coordination du programme, les allocations d'enseignants, le matériel, la formation, le déplacement et les locaux.



ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

3 407 000 \$

3.3 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

MISE EN SITUATION

Le ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle du Manitoba préconise l'intégration des technologies de l'information dans tous les programmes d'études. L'utilisation des technologies de l'information aide les élèves à développer leurs habiletés à résoudre des problèmes, à améliorer leur rendement personnel et à acquérir les compétences en pensée abstraite et en pensée critique.

L'intégration des technologies de l'information nécessite un accès régulier à des ordinateurs et à d'autres équipements technologiques, la disponibilité de logiciels de qualité et en français, l'accès à l'Internet, un appui technique efficace et un programme de formation continue pour les enseignants.

En plus de la dimension pédagogique, les technologies de l'information jouent un rôle de plus en plus important dans la gestion de la division scolaire et des écoles.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a des attentes élevées pour des services de techniciens, vu le nombre grandissant d'ordinateurs, de programmes, de systèmes et la complexité du réseau.
- Les distances entre les écoles ne permettent pas de centraliser le service.
- Il existe un manque de formation continue des enseignants vu l'évolution constante de la technologie.
- Le ratio élèves/ordinateurs est trop faible.
- Il y a un manque de formation en entretien et en réparation des équipements.



- Il y a un manque d'appui pédagogique pour l'intégration de la technologie dans l'enseignement.
- Il y a un manque de logiciels et de matériel didactique en français.
- Les écoles n'ont pas un accès équitable à des équipements spécialisés (robotique, multimédia).
- Le rendement du système Internet actuel est trop faible et nécessite des attentes inutiles.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le nombre de techniciens répartis par région.
2. Créer un poste à temps plein pour la production et la recherche de logiciels et de matériel didactique technologique en français et pour la conception de documents sur l'Internet (Webmaster).
3. Créer un poste à temps plein de conseiller en informatique pour :
 - i. Appuyer l'intégration de la technologie dans l'enseignement.
 - ii. Coordonner la formation continue des enseignants.
 - iii. Coordonner la formation en entretien et en réparation des équipements en conjonction avec les techniciens.
 - iv. Mettre sur pied et coordonner la circulation de trousse ambulantes de robotique et de multimédia pour les écoles.
4. Augmenter le nombre d'ordinateurs et d'équipements connexes pour les élèves dans la salle de classe et augmenter la vitesse de l'Internet dans les écoles.
5. Mettre sur pied un programme de formation continue en informatique à l'intention des enseignants.
6. Renouveler les équipements existants.
7. Acheter ou développer des logiciels en français.



ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

5 870 000 \$

3.4 ENSEIGNEMENT À DISTANCE

*Revenir le lesson!
Proposer un enseignement à distance
sur l'après son place*

MISE EN SITUATION

Au printemps 1997, la DSFM a élaboré un nouveau mode de livraison des cours à distance. L'intention est : a) de fournir une nouvelle programmation de cours à distance, et b) de mettre en place des outils permettant de créer un environnement pédagogique riche tout en tenant compte de la communication avec les apprenants et leur encadrement. Ainsi est né le RÉMED : «Réseau d'éducation multimédia d'enseignement à distance».

La mise sur pied du RÉMED permettra de :

- Faire avancer et promouvoir l'enseignement à distance dans la DSFM.
- Offrir une programmation variée de cours au niveau secondaire.
- Encourager une activité de recherche et de développement dans le domaine de la pédagogie et des nouvelles technologies.
- Offrir une programmation pédagogique auprès de sa clientèle scolaire.
- Offrir de la formation professionnelle.
- Gérer une programmation d'enseignement à distance à long terme.
- Offrir des outils innovateurs pour le support académique à l'Internet.

Le RÉMED a pour mission de diffuser un plus grand nombre de cours d'enseignement à distance au niveau secondaire aux élèves de la DSFM en intégrant les technologies de l'information et des communications dans ses activités d'enseignement et d'apprentissage à distance.



Les nouvelles technologies sont essentiellement perçues au RÉMED comme des outils permettant de créer des environnements pédagogiques riches, au service d'un savoir-faire d'enseignement à distance prenant largement en compte la communication avec les apprenants et leur encadrement.

L'activité principale du RÉMED est de dispenser une nouvelle programmation à distance en mathématiques, en langues et en sciences aux élèves dans nos 11 écoles secondaires. Les élèves inscrits à un des cours offerts au RÉMED disposeront d'environ 80 heures-contact avec un enseignant spécialisé, d'une trousse d'enseignement à distance (manuels, vidéocassettes, logiciels, cédéroms, etc.) et d'outils d'enseignement et d'apprentissage spécialement conçus sur l'Internet.

Évidemment, le succès de cette initiative réside dans l'alliance des communautés d'apprenants (élèves, écoles, parents, enseignants, directions d'école, techniciens) car nous avons un but en commun soit l'éducation de qualité.

PRÉOCCUPATIONS

- Le nombre et la variété des cours offerts ne répondent pas aux besoins minimums de plusieurs écoles secondaires à cause des petits nombres d'inscriptions.
- Il y a un besoin d'améliorer la technologie en place pour permettre un enseignement et un suivi efficaces des élèves (aide individuelle, évaluation, motivation, relation enseignant-élève).
- Il y a un besoin de rejoindre les parents qui éduquent leurs enfants à domicile.
- Les enseignants et les élèves ont besoin de recevoir plus de formation sur l'utilisation des technologies de l'enseignement à distance.
- Certaines écoles n'ont pas de local adéquat pour l'enseignement à distance.
- Les écoles ne sont pas en mesure de fournir une surveillance et un support adéquats pour l'enseignement à distance.



- Il y a un manque de matériel d'appui pour les cours d'enseignement à distance.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter de façon significative le nombre et la variété de cours offerts à distance en développant :
 - i. des cours requis pour le programme de base;
 - ii. un nombre raisonnable de cours facultatifs;
 - iii. des cours de haut niveau d'intérêt pour s'assurer que l'école offre une programmation attrayante par rapport aux écoles avoisinantes;
 - iv. des cours pour les enfants éduqués à domicile.
2. Embaucher un technicien pour concevoir, installer et maintenir un système technique efficace pour l'éducation à distance.
3. Remédier aux problèmes de surveillance et de support adéquat pour l'éducation à distance en :
 - i. embauchant et en formant dans chaque école du personnel auxiliaire pour la supervision et la coordination de l'appui aux élèves;
 - ii. mettant sur pied un centre d'enseignement interactif.
4. Développer pour chaque cours à distance une trousse pour l'élève.
5. Développer des normes régissant les locaux pour l'enseignement à distance et s'assurer que dans chaque école, ces normes soient respectées.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 980 000 \$



3.5 PROGRAMMATION CULTURELLE

MISE EN SITUATION

Les notions de culture et de communauté franco-manitobaine sont au cœur de la vision du programme et des services culturels de la DSFM. La communauté franco-manitobaine reconnaît l'importance d'avoir des services et des institutions qui garantissent son existence, et ses attentes vis-à-vis ses écoles sont claires. L'école doit d'abord dispenser une éducation de qualité qui permettra à l'élève de s'épanouir comme personne autonome, compétente, sûre de son identité, fière de sa langue et de sa culture. L'élève pourra se tailler une place dans une société des plus compétitives.

En plus de miser sur l'excellence, l'école doit aussi fournir à l'élève un climat d'apprentissage qui favorisera son cheminement culturel.

Le programme et les services culturels de la DSFM sont donc essentiels si nous voulons atteindre cet objectif.

But et objectifs du programme et des services culturels :

L'élève de la DSFM est amené à se bâtir progressivement une identité personnelle, linguistique et culturelle et à développer un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine grâce aux expériences qu'il vit dans son milieu.

Objectifs généraux :

L'éveil de l'élève à la francophonie manitobaine se concrétise à mesure que l'élève acquiert des connaissances sur la communauté franco-manitobaine. L'identification de l'élève à la francophonie manitobaine se concrétise lorsque l'élève développe un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine.

L'engagement de l'élève envers la francophonie manitobaine se concrétise quand l'élève, de façon autonome et réfléchie, investit dans son milieu en faisant bénéficier sa communauté de ses habiletés et de ses compétences.

PRÉOCCUPATIONS

1. La programmation culturelle comprend un certain nombre d'activités divisionnaires telles que les rassemblements, en plus d'autres activités culturelles spécifiques à chaque école. Présentement il y a un grand manque de personnel



pour assurer la planification et la coordination de ces activités.

2. Les intervenants locaux n'ont peu ou pas de formation dans leur domaine de responsabilités et la DSFM n'a pas les moyens de fournir cette formation spécialisée.
3. Les distances entre les écoles, et entre les écoles et les fournisseurs de produits culturels, rendent l'accès difficile et l'organisation complexe et coûteuse.
4. Il y a un besoin d'évaluer l'impact de la programmation culturelle après cinq années d'existence de la DSFM. Ceci permettrait de cibler précisément les activités et les méthodes les plus efficaces pour répondre aux besoins particuliers des niveaux scolaires, des écoles et des régions.
5. Les parents ont des exigences élevées et variées, et dans plusieurs communautés, l'école est le seul moyen efficace de fournir des services visant le développement culturel des jeunes. La DSFM n'a ni le personnel ni les ressources financières pour répondre à la demande.
6. Il n'existe dans la DSFM aucune expertise centralisée, aucun centre d'entreposage d'équipements et de matériaux de production (son, lumières, gradins, costumes, bibliothèque, etc.) pouvant desservir efficacement toutes les écoles de la DSFM.
7. Il n'existe pas de guide pédagogique et de ressources connexes pour tous les volets d'activités culturelles.
8. Le financement des manifestations culturelles telles que les spectacles, les comédies musicales et les rassemblements est insuffisant.
9. Dans plusieurs des communautés, l'école est le seul dispensateur d'activités culturelles qui permettent aux gens de vivre des activités culturelles en famille.
10. La dimension culturelle métisse se mérite une place plus grande dans le cadre de la programmation culturelle actuelle.



11. La dépendance sur un financement ponctuel relié à des projets spéciaux ne permet pas une planification efficace des activités.
12. Les budgets ne permettent pas l'organisation de voyages-échanges.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le poste de coordination à temps plein et augmenter les activités culturelles.
2. Établir un entrepôt central de matériaux de spectacles (son, lumières, gradins, costumes, bibliothèque, vidéos, disques et cassettes, etc.) à la disponibilité des écoles.
3. Embaucher des spécialistes à temps partiel pour chaque volet. Ces spécialistes seraient des enseignants libérés à temps partiel pour coordonner au niveau divisionnaire et local la formation des enseignants et la planification des activités de leur domaine, pour effectuer les recherches, pour assister et conseiller les écoles et pour fournir toute autre aide en temps opportun.
4. Augmenter les budgets de déplacement et de transport de façon significative pour répondre aux besoins.
5. Effectuer une étude de l'impact de la programmation culturelle actuelle de la DSFM.
6. Rehausser le volet métisse dans la programmation culturelle.
7. Établir un calendrier de voyages-échanges et fournir du financement de façon à ce que chaque élève ait l'occasion de participer à au moins un voyage-échange important au cours de sa carrière scolaire.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

3 817 500 \$



3.6 ARTS

MISE EN SITUATION

Les arts incluent l'éducation musicale, la danse, le théâtre et les arts plastiques. Les arts font partie intégrale de la programmation régulière de la DSFM. Cependant, les divers volets des arts prennent une importance accrue dans nos écoles, car ils sont aussi un excellent véhicule pour nous aider à rejoindre nos objectifs culturels. Il est nécessaire d'avoir une programmation riche et variée dans les arts dans nos écoles afin d'assurer le plein épanouissement de nos élèves et pour contrecarrer le fait que souvent les activités connexes à ce domaine qui se déroulent à l'extérieur de l'école se font en anglais.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a une pénurie de personnel qualifié dans nos écoles dans le domaine de l'enseignement des arts.
- Il y a un manque de personnes-ressources.
- La plupart des écoles n'ont pas de local pour offrir ces cours.
- Il y a un manque de matériel de base pour offrir ces cours tels que les instruments musicaux et les fours.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le personnel enseignant afin que les écoles puissent offrir des cours de musique, de danse, d'arts dramatiques et d'arts plastiques.
2. Former du personnel pour enseigner les cours d'arts.
3. Fournir les locaux nécessaires pour offrir ces cours.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

3 200 000 \$



3.7 ÉDUCATION PHYSIQUE ET PROGRAMMATION SPORTIVE

MISE EN SITUATION

L'éducation physique fait partie intégrale de la programmation régulière de nos écoles. En plus, nos écoles offrent un programme de sports qui permet, entre autre, aux élèves des différentes écoles de se rencontrer. Ces rencontres sont très profitables pour nos élèves et elles servent à développer chez eux un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine. Cependant ces rencontres sont coûteuses car les distances à parcourir sont grandes.

Il est important que les activités sportives se déroulent en français. Ceci exige la formation et la certification de plusieurs arbitres et entraîneurs.

L'infrastructure provinciale dans le domaine de l'éducation physique offre rarement des services en français. Aussi, il y a souvent un manque de matériel didactique en français. Par conséquent, des ressources additionnelles sont requises.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a une lacune importante dans le développement de nouveaux programmes et dans la planification et la coordination des sports divisionnaires.
- Il y a très peu d'appui pédagogique francophone du Ministère pour l'éducation physique et les sports.
- Il y a un manque de rassemblements sportifs francophones.
- Il y a un manque de transport pour les rassemblements sportifs francophones inter-écoles.
- Le coût du transport est élevé à cause des distances entre les écoles de la DSFM pour les compétitions inter-écoles.
- Il y a une pénurie d'entraîneurs sportifs et d'arbitres francophones certifiés.



- Il y a une pénurie de matériel pédagogique en français.
- Il y a un manque de temps pour les enseignants d'éducation physique pour des rencontres de coordination inter-écoles et inter-divisionnaires.
- Certaines écoles n'ont pas de gymnase.
- L'entreposage central d'équipement sportif limite l'accès et l'utilisation.

RECOMMANDATIONS

1. Embaucher un coordonnateur sportif.
2. Embaucher un conseiller pédagogique divisionnaire pour l'éducation physique et les sports.
3. Augmenter l'allocation de transport pour les rassemblements inter-écoles.
4. Former et certifier des entraîneurs et des arbitres francophones pour chaque communauté.
5. Accorder plus de temps aux enseignants d'éducation physique pour les rencontres de coordination inter-écoles et inter-divisionnaires.
6. Développer une programmation spéciale ou des ententes pour l'utilisation d'établissements locaux tels que l'arène, la salle de quille ou de curling pour les écoles qui n'ont pas de gymnase.
7. Établir un budget adéquat pour répondre aux besoins sportifs dans chaque école.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

606 250 \$



3.8 ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES (EPT)

MISE EN SITUATION

Les études professionnelles et technologiques désignent des cours ou programmes qui servent à préparer les élèves pour un domaine, plus ou moins spécifique, dans le marché du travail tel que l'électronique, la charpenterie, l'esthétique. La livraison de ces cours ou programmes implique un investissement dans de l'équipement spécialisé.

Ces cours ou programmes comprennent aussi des stages pratiques dans le domaine choisi.

Ils servent de compléments pour les cours obligatoires tels que le français, l'anglais ou les mathématiques et ne les remplacent pas.

Les élèves des écoles françaises ont toujours fait face à un dilemme, soit suivre une programmation académique quasi-universitaire en français ou soit quitter l'école française et, souvent, leur communauté pour suivre un programme d'EPT en anglais. Génération après génération, les choix des jeunes francophones ont été limités de cette façon – limités au point où nous avons très peu de francophones qui œuvrent en français dans un domaine non-académique.

Où sont nos charpentiers, nos mécaniciens, nos entrepreneurs, nos esthéticiennes ? Ceux qui ont quitté leur école œuvrent maintenant dans ces domaines en anglais. Dans bien des cas, le vocabulaire français spécifique à ces domaines est inconnu ou oublié. Les écoles n'encouragent pas les élèves à poursuivre leurs études dans ce domaine car, étant dans la grande majorité des petites écoles, elles ne cherchent pas à perdre des élèves.

Les élèves des écoles anglaises ont accès à 45 programmes d'EPT. Dans certains cas, le même programme est offert à plusieurs endroits. Chaque programme inclus de 8 à 14 cours de 110 heures chacun. Ces écoles reçoivent de l'aide financière de la province dans l'installation et le maintien de ces programmes. En 1998-1999, les écoles françaises du Manitoba ont un seul programme d'EPT.

Les élèves des écoles françaises au Manitoba ont le même droit à une éducation diversifiée, pertinente et spécifique que les élèves des écoles anglaises.



PRÉOCCUPATIONS

- Très peu de cours ^{techniques et technologiques} EPT sont offerts dans les écoles de la DSFM.
 - Il y a une pénurie de programmes et de matériel disponibles en français.
 - Il y a très peu d'installations dans la DSFM, donc très peu de financement provincial *.
 - Les installations des divisions cédantes ne sont pas accessibles aux élèves de la DSFM.
 - Il y a très peu d'enseignants francophones certifiés dans le domaine des EPT, donc peu de financement provincial *.
 - Au niveau des CPE, il y a un manque de personnel et d'appui du Ministère pour mettre ces cours sur pied.
 - Sur 140 cours EPT approuvés par les ministères de l'Éducation des provinces de l'Ouest, seulement six sont en français.
 - Le Ministère n'a aucun curriculum EPT en français à ce jour.
 - Il y a un besoin de varier les types de programmation que l'on peut offrir pour les élèves en difficulté aux niveaux de la 7^e et la 8^e année.
- * Les divisions scolaires anglophones possèdent leurs installations et ont du personnel certifié et en conséquence profitent du financement provincial.

RECOMMANDATIONS

1. Analyser les besoins par école, par région et pour l'ensemble de la division.



2. Effectuer des recherches afin de voir ce qui se fait dans les divisions anglophones et dans des divisions francophones, par exemple au Québec, au Nouveau-Brunswick et en Ontario surtout dans les domaines de la robotique, de la polytechnique, de la comptabilité, des affaires et des sciences commerciales, de la soudure, de la mécanique, de la menuiserie et des partenariats avec l'industrie.
3. Déterminer la nécessité et la nature des installations EPT divisionnaires ou régionales et fournir une analyse des coûts et un échéancier d'implantation.
4. Mettre en place des moyens techniques pour offrir des cours EPT, par exemple : des ateliers mobiles pour les métiers, l'éducation à distance, les cours par correspondance, les partenariats avec l'industrie, etc.
5. Acheter et développer des programmes et des matériaux en français.
6. Offrir un plan de formation aux enseignants de la DSFM dans le but d'assurer leur certification dans le domaine des études professionnelles et technologiques.
7. Adopter et mettre en œuvre un plan d'action global avec stratégie, budget et échéancier.
8. Élargir le programme *Adaptation au travail* de façon à permettre à tous les élèves des niveaux 8^e à secondaire 4 d'effectuer un stage dans un commerce ou une entreprise de la communauté.
9. Améliorer la programmation dans les études professionnelles et technologiques aux niveaux 7^e et 8^e année.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

6 010 000 \$



4. SERVICES AUX ÉLÈVES

MISE EN SITUATION

La DSFM croit que tous les élèves ont le droit à une éducation qui leur permette d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour mener d'une manière aussi autonome que possible, une vie positive et productive au sein de la communauté. Aussi, elle doit offrir un environnement scolaire qui assure la sécurité de chaque élève et un climat éducatif qui favorise le désir d'apprendre, la pensée créative, l'estime de soi, le respect des autres et la promotion de sa mission linguistique et culturelle.

Guidée par ces principes, la DSFM préconise un modèle éducatif qui favorise l'intégration et l'inclusion dans les classes régulières des élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation. La division reconnaît cependant que pour bien répondre aux besoins de ses élèves, toute une gamme d'interventions et de stratégies éducatives, de programmes et de services spécialisés doivent être considérés pour assurer leur développement maximal aux niveaux cognitif, académique, moral, émotif, socio-affectif et psychomoteur.

La DSFM croit aussi que le rôle du parent est primordial dans toutes les étapes du processus décisionnel. Les procédures de planification et de mise en œuvre de programmes doivent assurer la plus grande consultation et collaboration.

La DSFM croit fermement que ses élèves ont le droit de bénéficier de programmes et de situations d'apprentissage qui correspondent à leurs besoins et à leurs habiletés particulières; qu'ils recevront les services requis dans un environnement scolaire le plus régulier possible; qu'ils ont le droit à une intervention fournie par l'orthopédagogie, le service de conseiller en orientation et les services des cliniciens scolaires, et qu'ils ont le droit de bénéficier de dépistages et d'interventions précoces.

PRÉOCCUPATIONS

- Étant donné l'ampleur des dossiers variés à gérer dans la DSFM, et une allocation de personnel typique des secteurs Services aux élèves des autres divisions scolaires de la province qui n'ont pas à gérer de tels dossiers et qui n'ont pas la même réalité géographique et démographique, il serait nécessaire d'augmenter de façon importante l'allocation du



personnel divisionnaire SAÉ pour assurer la coordination et la gestion de ces dossiers.

- Les distances entre les écoles situées à travers la province sont grandes, ce qui nuit à l'utilisation maximale et régulière des services de cliniciens.
Les distances limitent la mobilisation des effectifs en cas d'urgence et de besoins pressants.
- La dispersion géographique limite la possibilité d'offrir des services en soirée aux parents (ateliers sur la lecture, comment parler aux enfants, consultations, etc.)
- Les ressources externes à la DSFM sont quasi non-existantes en français, donc il faut avoir suffisamment de temps de cliniciens afin de compenser pour cette lacune et répondre aux besoins des élèves, parents et enseignants.
- La réalité de nos petites écoles impose des horaires de visites qui ne permettent pas de maximiser le temps à la tâche de nos cliniciens et ne permettent pas les suivis requis auprès des élèves, parents, enseignants.
Pour ce qui relève du travail des cliniciens, la réalité linguistique au Manitoba pose des défis qui nous sont particuliers. Par exemple, les orthophonistes doivent souvent évaluer les élèves dans les deux langues pour assurer une programmation efficace. Pour tous les cliniciens, un temps important, perdu à la clientèle, doit être dédié à la traduction de matériel disponible seulement en anglais.
- Les communications avec les spécialistes externes à la DSFM doivent souvent être traduites, ce qui résulte en des coûts additionnels et une diminution de services directs à la clientèle.
- Les divisions scolaires anglophones ont accès à des spécialistes et des consultants anglophones du ministère de l'Éducation dans une variété de domaines. La DSFM aurait besoin des argents pour embaucher à la pige ou pour faire former son personnel dans les domaines connexes aux Services aux élèves (audiologie, autisme, troubles multiples, troubles graves de comportement, etc.)
- Très peu de matériel en français est disponible, ce qui nécessite des coûts reliés à la traduction. Aussi, faute de ressources, ces traductions souvent ne peuvent être publiées dans des formats aussi attrayants.



Le coût du matériel disponible en français est généralement plus élevé que le matériel en anglais.

Il y a une pénurie de tests disponibles en français dans le domaine clinique, ce qui nécessite l'administration approximative en français de tests anglais normalisés sur des populations anglophones. La justesse des résultats n'est pas certaine.

- Étant donné notre situation minoritaire ainsi que notre situation géographique et démographique, nous devons investir plus de temps pour représenter nos intérêts à la table de toute une gamme d'organismes dans toutes les régions de la province. Cette réalité a pour effet de réduire le temps professionnel dédié à notre programmation et à l'offre des services.
- Étant donné l'impossibilité de faire des regroupements d'élèves en besoin comme le font d'autres divisions scolaires, dû à notre situation géographique et la dispersion des élèves, il serait nécessaire d'augmenter le personnel affecté à ces mêmes élèves pour assurer la même qualité de programmation.

Le contexte d'apprentissage de deux langues impose une tâche plus grande sur nos conseillers. La pénurie de matériel en français impose des tâches liées à la traduction et à la création de matériel et d'outils d'évaluation.

Le contexte d'apprentissage de deux langues impose une tâche plus grande sur nos orthopédagogues. La pénurie de matériel en français impose des tâches liées à la traduction et à la création de matériel et d'outils d'évaluation.

- Le programme divisionnaire d'intervention précoce en littératie (lecture et écriture) de la DSFM ne peut bénéficier des mêmes infrastructures provinciales dont bénéficient les divisions scolaires anglaises : formation, administration, matériel. Un support additionnel important est requis à la DSFM qui doit prendre la responsabilité entière de la formation et du développement de matériel. Une programmation d'intervention précoce en littératie à l'intention des parents d'enfants préscolaires serait aussi requise.
- Étant donné le grand nombre de journées, durant l'année scolaire, nécessairement dédiées au perfectionnement et au travail des comités, et étant donné le nombre restreint de personnes pouvant effectuer ces tâches, il serait nécessaire de prévoir l'embauche de personnel pendant les mois d'été pour réaliser une partie de ce travail, libérant ainsi ce même



personnel à leur enseignement en salle de classe durant l'année scolaire.

La situation géographique impose des coûts additionnels reliés au déplacement, à la suppléance et à l'hébergement.

Il est souvent nécessaire de faire appel à des personnes-ressources de langue française à l'extérieur de la province pour offrir des sessions de perfectionnement et de formation ce qui occasionne des coûts additionnels substantiels.

Notre personnel doit souvent chercher au-delà des frontières provinciales pour se ressourcer professionnellement en français avec tous les coûts additionnels que cela comporte.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le personnel responsable d'assurer la création, la coordination et la mise en œuvre des programmes et des services (jeune enfance, orthopédagogie et orientation, programme d'intervention en lecture et écriture, enrichissement).
2. Augmenter l'allocation de spécialistes scolaires (cliniciens) pour offrir des services en français (professionnels, matériel).
3. Établir un service de spécialistes à la pige dans les domaines des services offerts par Éducation Manitoba en anglais seulement (audiologie, autisme, comportement, psychiatrie, handicaps multiples, etc.).
4. Augmenter les services en orthopédagogie au niveau scolaire en compensation pour le manque de services d'appui externes à la DSFM disponibles en français.
5. Augmenter les services de conseillers en orientation professionnelle en compensation pour le manque de services d'appui externes à la DSFM disponibles en français.
6. Implanter un programme d'intervention précoce en lecture et en écriture (PILE) dans chacune des écoles élémentaires de la DSFM (formation, matériel, livres/trousses, professionnels, recherche).



7. Assurer pour chacune des écoles de la DSFM une programmation en jeune enfance qui met l'accent sur le développement langagier et la littératie (formation continue, matériel, développement de programmes, recherche et meilleures pratiques pédagogiques).
8. Implanter une programmation d'enrichissement visant l'identification et le développement des talents des élèves dans toutes les écoles de la DSFM (formation, matériel, professionnels).
9. Mettre sur pied un centre diagnostic en français pour les élèves en besoin de la DSFM.
10. Augmenter le personnel scolaire professionnel et para-professionnel affecté à la programmation pour les élèves ayant des besoins spéciaux et des troubles langagiers.
11. Élaborer et implanter un programme d'intervention précoce en littératie à l'intention des parents d'enfants inscrits à la maternelle.
12. Établir des programmes spéciaux à l'intention de clientèles variées d'élèves (autistes, troubles de comportement, etc.).

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

18 194 000 \$



5. PHASE D'ACCUEIL

MISE EN SITUATION

Le 27 juillet 1993, le gouvernement du Manitoba adoptait la loi modifiant la *Loi sur les écoles publiques* accordant aux Franco-manitobains la gestion de leurs écoles. La création de la DSFM a nécessité la mise sur pied d'une phase d'accueil pour les élèves dont les habiletés langagières ne répondent pas aux exigences linguistiques du programme français.

La Phase d'accueil veut faciliter l'intégration de l'élève qui ne rencontre pas les exigences linguistiques du programme français dans les écoles de la DSFM. Son but est d'outiller l'élève en terme d'habiletés, de connaissances et d'attitudes en français pour que la langue d'enseignement devienne, dans les plus brefs délais, non seulement un véhicule de communication spontanée mais également un véhicule d'apprentissage.

Le travail en Phase d'accueil vise à faire acquérir à l'élève des connaissances et à lui faire développer des habiletés langagières orales et écrites afin qu'il puisse comprendre et produire des énoncés dans des situations courantes de sa vie sociale et scolaire. La Phase d'accueil vise également à développer, chez l'élève, une attitude positive face à la langue française, un sentiment d'appartenance à la communauté franco-manitobaine et, plus largement, à la francophonie ainsi qu'une fierté socioculturelle.

Au terme de son passage dans la Phase d'accueil, l'élève sera en mesure de poursuivre son éducation en français, en classe régulière de façon autonome, c'est-à-dire sans autre support que celui normalement donné.

La Phase d'accueil représente un outil important de recrutement d'ayants droit à la DSFM et un programme pédagogique essentiel pour permettre l'intégration des élèves ayant droit à ses écoles. En septembre 1998, 13,6 % des élèves inscrits à la DSFM, soit au-delà de 600 élèves, étaient inscrits à la Phase d'accueil.



PRÉOCCUPATIONS

- Le taux d'assimilation est élevé.
- Les besoins en Phase d'accueil sont à la hausse et les budgets en place ne subviennent pas au besoin. De plus, les formules de financement provincial sont nettement insuffisantes pour subvenir aux besoins.
- Il y a très peu de matériel pédagogique pour répondre aux besoins des élèves et des parents en Phase d'accueil parce que le matériel est inexistant, ce programme étant unique au Manitoba.
- La promotion de la Phase d'accueil permettrait un recrutement plus important d'ayants droit anglo-dominants, résidents et non-résidents.
- L'intégration des parents en Phase d'accueil est un élément important relié à la réussite de l'enfant à l'école française, d'où le besoin d'augmenter notre activité dans ce domaine.
- Nos parents d'élèves en Phase d'accueil demandent un perfectionnement en français, ce qui viendrait mieux assurer le succès de leurs enfants à l'école française.
- Il y a un besoin continu de formation d'auxiliaires en Phase d'accueil et de perfectionnement des professionnels.
- Un programme de perfectionnement professionnel à l'intention du personnel scolaire régulier est requis pour assurer l'intégration des élèves en Phase d'accueil dans la classe régulière.
- Il serait nécessaire d'effectuer des études longitudinales étant donné l'unicité de la Phase d'accueil. Par exemple : suivre les élèves à long terme, comparer le taux de réussite avec des élèves franco-dominants au moment de l'entrée scolaire, etc.

RECOMMANDATIONS

1. Embaucher un coordonnateur à temps plein pour la Phase d'accueil.



2. Mettre sur pied un programme d'information et de sensibilisation à l'intention des parents d'enfants en Phase d'accueil et de tous les parents ayant droit au niveau de la province.
3. Mettre sur pied un programme de formation et de perfectionnement continu pour les auxiliaires et les enseignants affectés à la Phase d'accueil.
4. Développer des matériaux pertinents et adaptés au programme d'accueil avec un encadrement manitobain.
5. Augmenter l'allocation de personnel pour la Phase d'accueil dans les écoles.
6. Augmenter les budgets scolaires pour refléter les coûts réels du programme et pour assurer une mise en œuvre à tous les niveaux scolaires.
7. Effectuer une étude longitudinale pour mesurer l'efficacité du programme et déterminer les changements et les ajustements qui s'imposent.
8. Établir un centre de francisation pour les élèves de la région urbaine.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 487 000 \$



6. PRÉSCOLAIRE

MISE EN SITUATION

Il est reconnu que les années préscolaires sont parmi les plus importantes dans la vie d'un enfant en ce qui concerne son épanouissement cognitif et langagier. Les fondements du développement de la littératie s'y retrouvent et permettent à la majorité des enfants d'intégrer l'école avec les bases requises pour réussir. Ceci est d'autant plus vrai dans un contexte langagier minoritaire où le vécu de l'enfant avec la langue française est partagé avec la langue prédominante de la majorité.

Les programmes préscolaires sont donc d'une importance capitale pour le succès éventuel des enfants à l'école.

Dans le contexte franco-manitobain, le succès des programmes préscolaires peut être rehaussé par la proximité physique avec l'école. Cette proximité peut avantager aussi le système scolaire franco-manitobain en servant d'outil de recrutement d'élèves ayant droit.

PRÉOCCUPATIONS

- Des programmes de prématernelle et de garderie française n'existent pas dans toutes les communautés.
- Les écoles n'ont pas toutes les espaces requis pour accommoder ces programmes.
- Il y a peu de services de garderie et de pouponnière rattachés à nos écoles.

RECOMMANDATIONS

1. Établir un échéancier d'implantation des services de prématernelle et de garderie pour chaque école de la DSFM.
2. Prévoir des locaux dans chaque école pour les programmes de garderie.



3. Prévoir des locaux dans chaque école pour les programmes de prématernelle.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

2 550 000 \$



7. ÉCOLE COMMUNAUTAIRE

MISE EN SITUATION

Pour la très grande majorité des communautés manitobaines, l'école se veut, plus qu'un centre d'apprentissage pour les écoliers; elle se veut le noyau où s'entremêlent l'éducation, la langue, la culture et l'identité de la communauté. Ceci est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'une communauté minoritaire. L'école, dans plusieurs localités, est situé au centre du village; il faudrait l'aider afin qu'elle puisse être au cœur des activités. C'est le lieu où se dérouleraient une multitude d'activités allant de compétitions sportives au concert de Noël en passant par les salles de classes où bouillonnerait, en plus de l'apprentissage, la préservation de la culture et de la langue. En milieu urbain, pratiquement toutes les activités se déroulent en anglais à l'extérieur de l'école, d'où l'importance d'offrir des programmes et des services à partir de l'école communautaire. Il y a une grande attente de la part des parents envers l'école. Pour plusieurs communautés, l'école représente le dernier vestige de la vie en français; et si nous voulons garder vivante la langue et la culture, on se doit de donner à l'école les outils et les moyens nécessaires pour qu'elle puisse remplir cette fonction.

PRÉOCCUPATIONS

- Dans plusieurs communautés, l'école française n'a que peu ou pas de visibilité.
- Dans la plupart des communautés francophones il n'y a pas suffisamment de lieu de rassemblement pour le rapprochement et les rencontres dynamiques des francophones pour les projets de développement de la communauté.
- Certaines écoles sont situées dans des édifices où, à cause des structures actuelles, l'accès pour les parents ou le public après les heures de classe n'est pas possible.
- Dans la plupart des écoles, les locaux et les aménagements actuels ne sont pas propices aux activités culturelles, sportives ou toutes autres activités de loisir.



- Il y a un besoin en éducation permanente pour la communauté.

RECOMMANDATIONS

1. Embaucher un coordonnateur pour le volet communautaire.
2. Voir au partage maximum et harmonieux des établissements scolaires, des équipements sportifs, technologiques et autres entre l'école et la communauté. L'école et la communauté partageront certains coûts reliés aux projets, à l'aménagement et au maintien conjoints des espaces, des matériaux et du terrain.
3. Établir les ressources nécessaires pour offrir l'éducation permanente à notre communauté, sur place ou par enseignement à distance.
4. Développer des partenariats avec la communauté pour des projets conjoints dans le but de développer l'aspect communautaire de chacune de nos écoles.
5. Établir un centre communautaire au sud de Saint-Vital.
6. Développer un document de stratégie de recrutement et d'encadrement de bénévoles.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

9 875 000 \$



8. TRANSPORT

MISE EN SITUATION

Plusieurs composantes forment la vie écolière, entre autres : la salle de classe, l'enseignant, la matière, les amis. Mais elle ne s'arrête pas là. Pour plusieurs écoliers, les allées et venues représentent une partie importante de leur journée. Il est donc important que le transport soit adéquat. La DSFM n'a pas les ressources nécessaires pour offrir un système de transport à tous ses élèves présents et futurs.

Dans plusieurs instances, nous n'avons aucun contrôle sur la qualité du transport car le service est acheté des divisions cédantes. Par qualité, nous entendons surtout la longueur des parcours et la langue de communication. Il est très important qu'on adresse nos enfants dans leur langue maternelle. De plus, il n'est pas acceptable que ces mêmes enfants doivent passer plus de deux heures sur les routes afin d'accommoder les écoliers d'une autre division ou de réduire les coûts.

Plusieurs élèves ayant droit sont présentement trop éloignés des parcours existants et choisissent, souvent à contrecœur, d'aller à l'école d'immersion de leur quartier ou du village. De plus, plusieurs de nos écoles éloignées, où le besoin de transport est de rigueur pour toutes les sorties académiques, culturelles et sportives, sont accablées par des coûts exorbitants de transport et doivent se limiter à une ou deux sorties par année.

PRÉOCCUPATIONS

- Le transport n'est pas disponible pour tous les ayants droit souhaitant fréquenter les écoles de la DSFM.
- Certains élèves de l'élémentaire passent au-delà de 2 heures et demie par jour sur l'autobus.
- Certaines localités n'ont pas accès au transport scolaire.
- La région urbaine ne bénéficie pas d'un service adéquat de transport.
- La DSFM a peu ou pas de contrôle sur le transport de ses élèves dans trois régions (le Sud, l'Ouest et l'Est).



- L'allocation budgétaire pour les sorties académiques est inadéquate.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter le nombre d'autobus et de parcours afin de minimiser le montant de temps passé sur les autobus.
2. Augmenter le nombre d'autobus et de parcours pour assurer l'accès au transport scolaire pour les ayants droit.
3. Étendre le système de transport de la DSFM à l'ensemble de la division.
4. Rationaliser et informatiser le système de transport.
5. Augmenter le budget pour les sorties académiques.
6. Effectuer la traduction et la production de directives, des codes, du matériel d'information et de formation en français.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

7 815 000 \$



9. STRUCTURE DE GESTION

MISE EN SITUATION

La DSFM a été créée selon un modèle de gestion différent, avec une structure nouvelle, sans aucun modèle précédent pertinent. Il y a des ambiguïtés dans la charte constituante de la DSFM, surtout en ce qui a trait au rôle de ses trois niveaux de gestion, c'est-à-dire la commission scolaire, les comités régionaux et les comités scolaires.

La DSFM regroupe 22 écoles sur tout le territoire manitobain. Cet éparpillement géographique, la diversité des situations et le manque de cohésion historique entre les écoles et entre les communautés constituent des défis de taille pour les élus et pour les administrateurs. Après cinq années d'existence, de nombreuses zones grises de tout genre ont été identifiées.

PRÉOCCUPATIONS

- Les rôles des trois niveaux d'élus sont généralement mal définis, ambigus, portant souvent à la confusion.
- Les élus n'ont souvent que peu ou pas d'expérience et très souvent n'ont pas accès à une formation adaptée à leurs besoins.
- Le rôle, le mandat et les pouvoirs des comités scolaires sont souvent mal interprétés, ce qui donne souvent un fonctionnement inefficace.
- Il y a un manque d'uniformité dans la DSFM par rapport aux rôles joués par les différents niveaux de gestion (commission scolaire, comités régionaux, comités scolaires).
- Il y a un grand problème de recrutement des élus aux trois niveaux (commission scolaire, comités régionaux, comités scolaires).
- Les honoraires payés aux commissaires et aux représentants régionaux ne reflètent pas le temps requis ni le niveau de responsabilités.



- L'organisation des rencontres est compliquée par les grandes distances.
- L'allocation budgétaire est déficiente pour le transport et l'hébergement des élus ainsi que pour le personnel divisionnaire.
- Il y a un besoin de revoir la répartition des budgets.
- Il y a un besoin de revoir la structure administrative.
- Il y a un besoin pour des services de l'extérieur de la DSFM.
- Il y a un besoin de revoir la façon dont les commissaires sont élus.
- Il y a un besoin pour un financement plus élevé et plus stable.

RECOMMANDATIONS

1. À la lumière des cinq premières années d'existence, il s'impose une révision de la structure de gestion, une analyse des coûts et des ajustements et les modifications nécessaires par rapport aux considérations suivantes :
 - i. Analyser le fonctionnement structurel, politique, administratif et financier (prélèvement d'impôts et financement stable) de la DSFM.
 - ii. Identifier et clarifier les zones mal définies, les mandats imprécis, confus ou contradictoires.
 - iii. Proposer des changements de structure, s'il y a lieu, afin d'harmoniser les rôles respectifs des trois niveaux de gestion, d'effectuer les ajustements requis pour répondre aux besoins spécifiques des différentes régions et de rendre le fonctionnement de la DSFM plus efficace.
 - iv. Proposer une stratégie et des outils de formation permanente pour les élus et les futurs élus pour les trois niveaux de gestion.
 - v. Explorer la possibilité d'établir un système électoral où les commissaires seraient élus par les parents.
2. Augmenter les honoraires pour les commissaires et les représentants régionaux.



3. Adapter le système de communications pour permettre des rencontres de comités, des rencontres imprévues et même des rencontres d'urgence de la commission scolaire par télévision interactive. Ce système pourrait aussi servir à des rencontres d'administrateurs, d'enseignants, d'élèves et de parents.
4. Fournir à chaque commissaire un télécopieur, un ordinateur, l'accès à l'Internet, la formation connexe.
5. Augmenter le budget de transport et d'hébergement des élus et du personnel divisionnaire.
6. Régionaliser les budgets.
7. Explorer la possibilité de localiser les budgets au niveau des écoles.
8. Revoir la structure administrative pour s'assurer qu'elle répond aux besoins des régions (décentralisation administrative et dévolution des pouvoirs aux régions).
9. Établir un poste de direction générale adjointe pour la région urbaine.
10. Assurer le financement requis pour l'achat de services à l'extérieur de la DSFM.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

774 300 \$



10. ALLOCATION DU PERSONNEL

MISE EN SITUATION

Lors de sa mise sur pied en 1994, la DSFM a hérité des divisions cédantes une variété de problèmes :

Les ententes collectives touchant tous les groupes d'employés (enseignants, directeurs, secrétaires, concierges, auxiliaires, bibliotechniciennes, etc.); ont été et continuent d'être abrogées pour faire place à des ententes propres à la DSFM. Notons cependant que la DSFM est encore liée d'une façon ou d'une autre par des échelles salariales et des conditions de travail hérités des divisions cédantes.

Les écarts de salaire entre le personnel des écoles urbaines et celui des régions rurales éloignées étaient très grands, nécessitant des ajustements à la hausse en vue d'assurer une certaine équité dans les salaires.

La clientèle de la DSFM est vaste et variée, répartie sur un grand territoire. Le contexte historique, social et communautaire fait que les différences dans les attentes par rapport à chacune des écoles sont souvent difficiles à réconcilier.

La DSFM gère une grande variété de type d'écoles : grandes écoles, écoles à inscription faible, écoles secondaires, écoles élémentaires, écoles maternelle à secondaire 4, écoles ayant des classes à niveaux multiples, écoles urbaines, écoles rurales, écoles partageant un édifice avec une école anglophone d'une autre division scolaire, écoles en développement et écoles bien établies, écoles logées dans des édifices non scolaires, etc. Le mandat spécifique de la DSFM fait en sorte que sa programmation doit tenir compte du développement culturel et linguistique des élèves, la francisation des élèves et des parents, les communications bilingues, la traduction et la production de programmes d'étude et matériel d'enseignement.

Ces conditions contribuent toutes à faire de la DSFM une division complexe et coûteuse en administration. Elles font aussi que les exigences sur son personnel dépassent de loin celles qu'on associe habituellement au personnel des divisions anglophones de la province.



PRÉOCCUPATIONS

- Les formules d'allocation de personnel enseignant, auxiliaire et administratif ne reflètent pas la réalité franco-manitobaine et les obligations additionnelles qui incombent à la DSFM en comparaison avec celles qui sont propres à l'ensemble des divisions scolaires anglophones (volet culturel, refrancisation, Phase d'accueil, situation minoritaire, étendu du territoire géographique, variété de contextes des écoles, besoin de créer, de traduire et de produire des programmes, du matériel, nécessité de recherches souvent longues pour trouver du matériel d'appui, haut niveau d'attentes des parents par rapport à leurs écoles, nécessité de trouver et d'utiliser une variété d'approches créatives pour fournir les cours minimums requis par le Ministère).
- Plusieurs des écoles de la DSFM ont des classes à niveaux multiples.
- Plusieurs des écoles de la DSFM ont des classes avec des nombres très élevés d'élèves.
- Il y a un manque d'auxiliaires dans les salles de classe.
- La formule d'allocation d'enseignants ne répond pas aux besoins des secondaires qui sont dans l'obligation d'offrir un minimum de cours quels que soient les nombres.
- La formule d'allocation d'enseignants, de bibliotechniciennes, d'administrateurs, d'orthopédagogues et de conseillers en orientation ne répond pas aux besoins des écoles francophones.

RECOMMANDATIONS

1. Augmenter les formules d'allocation de personnel administratif, enseignants et spécialisés pour mieux refléter la réalité et les besoins spécifiques de toutes les écoles de la DSFM.
2. Établir une formule d'allocation de personnel pour des classes à niveaux multiples en incluant les considérations de nombres, de niveaux, de matières à enseigner, etc.



3. Augmenter les formules d'allocation pour toutes les catégories de personnel de soutien.
4. Développer une politique divisionnaire, vis-à-vis les petites écoles, qui comprendra :
 - i. une définition d'une petite école (nombre, niveaux, sensibilité au contexte particulier, etc.);
 - ii. des procédures à suivre pour le développement et l'ouverture de nouvelles écoles;
 - iii. des procédures justes et équitables d'allocation de personnel;
 - iv. l'adoption de normes minimales pour un établissement scolaire (bâtisse);
 - v. des lignes directrices sur les classes à niveaux multiples;
 - vi. un échéancier de construction ou de réaménagement majeur pour les petites écoles qui ne rencontrent pas les normes.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

11 300 000 \$



11. REFRANCISATION DES PARENTS

MISE EN SITUATION

L'éducation en français devrait être disponible pour tous les résidents «ayant droit» tel que défini dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* et à l'article 21.5 (1) b) du chapitre 33 de la loi modifiant la Loi sur les écoles publiques du Manitoba.

La réalité croissante des mariages exogames au Manitoba fait en sorte qu'un nombre croissant de nos parents sont anglophones ou anglo-dominants sur le plan langagier. Leurs enfants peuvent fréquenter l'école française. Il incombe à la DSFM de venir en aide à ces parents et leur offrir des cours de français ou de re-francisation dans le but de les appuyer vis-à-vis le vécu scolaire de leurs enfants. Ce type d'intervention est avantageux à l'enfant et au parent et sert par le fait même comme outil de recrutement pour la DSFM.

PRÉOCCUPATIONS

- Plusieurs élèves des écoles de la DSFM proviennent de foyers où un des parents est anglophone. Ces parents souvent ne sont pas en mesure d'appuyer ni même de comprendre le travail académique de leur enfant.
- Ces parents manifestent souvent peu ou pas d'intérêt aux activités scolaires de leurs enfants parce que leur niveau de compréhension du français est insuffisant pour suivre l'essentiel des communications dans ces activités.
- Certains de ces parents manifestent parfois le désir d'apprendre le français conjointement avec leur enfant mais des moyens pratiques et réalistes pour le faire sont inexistantes.

RECOMMANDATIONS

1. Offrir des cours du soir de français aux parents. Développer une trousse de moyens pratiques d'apprentissage du français à l'endroit des parents anglophones.



2. Mettre sur pied une banque de vidéos, livres, magazines, etc., français appropriés et disponibles pour les parents.
3. Développer un cours conjoint (parent/enfant) de français où le contenu enseigné est lié à la vie scolaire de l'élève.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

732 000 \$



12. CENTRE DE RESSOURCES

MISE EN SITUATION

Plusieurs divisions scolaires comparables à la DSFM en fait d'inscriptions d'élèves sont en mesure d'offrir à leurs écoles les services d'un centre de ressources, ou encore, de contracter ces services de la communauté.

La DSFM ne peut contracter ces services, qui ne sont disponibles qu'en anglais, et elle ne bénéficie pas présentement de son propre centre de ressources.

Un tel centre permettrait à la DSFM d'offrir une gamme de services essentiels.

Les dimensions d'un tel centre pourraient inclure une composante «production», une composante «multimédia» et une composante «prêt de matériel professionnel et didactique» et fourniraient un point/centre de rassemblement pour les activités divisionnaires de perfectionnement professionnel et de formation.

PRÉOCCUPATIONS

- La DSFM n'a pas un centre de production de matériel pédagogique.
- La DSFM n'a pas un centre de distribution de ressources professionnelles et pédagogiques en français.
- La DSFM n'a pas un centre multimédia.
- La DSFM n'a pas un centre de formation et de perfectionnement.
- Les octrois provinciaux ne permettent pas de croire que la DSFM puisse se doter d'un tel centre.
- Les besoins sont urgents.



RECOMMANDATION

1. Établir un centre de ressources divisionnaire avec les composantes suivantes :
 - production;
 - multimédia;
 - bibliothèque de matériel professionnel et didactique;
 - centre pédagogique pour la formation et le perfectionnement professionnel.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

4 180 000 \$



13. ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

MISE EN SITUATION

La DSFM a le mandat d'offrir une éducation en français sur tout le territoire manitobain. Or, il existe des demandes provenant de communautés où l'éducation en français n'est pas offerte. Nous ne pouvons considérer ces demandes sans mettre en jeu la viabilité financière de la DSFM. Nos finances sont déjà à la limite et les demandes en immobilisations ne cessent de s'accroître.

Plusieurs de nos écoles sont abritées dans des locaux n'offrant pas les aménagements que l'on peut s'attendre d'une école. Dans certaines autres, nous avons amalgamé le primaire et le secondaire dans une école conçue pour les niveaux primaires. Nous nous retrouvons avec des écoles sans gymnase, sans laboratoire de sciences, sans bibliothèque et avec un nombre de classes insuffisant. Certaines autres sont logées dans le même édifice que l'école anglaise de la communauté. L'anglais est donc omniprésent et la liberté d'action dans la gérance de nos espaces et des espaces communs est souvent limitée ou dictée par la division scolaire propriétaire.

PRÉOCCUPATIONS

- Certaines écoles de la DSFM ne rencontrent pas les exigences du Ministère en ce qui a trait à l'immobilisation.
- Certaines écoles de la DSFM sont situées dans des édifices conçus pour d'autres fonctions et sont incompatibles avec l'activité normale d'un établissement scolaire (sécurité et hygiène, allocation de locaux, aménagements, aires de loisirs, etc.)
- Certaines écoles de la DSFM partagent le même édifice et les mêmes aménagements que l'école anglophone limitant ainsi sérieusement l'autonomie de l'administration et de la vie scolaire de l'école francophone. Cette situation limite ou empêche carrément l'utilisation de l'édifice et des aménagements par la communauté, ce qui contrevient à la politique divisionnaire sur l'utilisation des aménagements scolaires.



- Certaines écoles secondaires sont logées dans des édifices conçus et construits pour les niveaux élémentaires.
- Il y a une grande inégalité dans l'aménagement des écoles de la DSFM en ce qui a trait à des fonctions et programmes essentiels d'une école (laboratoire de science, gymnase, bibliothèque, etc.)
- Les nouvelles écoles de la DSFM doivent ouvrir leurs portes dans des conditions (édifices, aménagements) qui répondent difficilement aux exigences de base pour l'enseignement.
- Certaines régions de la province n'ont pas d'école française malgré les nombres, l'intérêt et la demande.

RECOMMANDATIONS

1. Chaque école a fait une liste des besoins dans le domaine de locaux, d'immobilisations et d'aménagements. Il est recommandé que ces besoins soient analysés dans le contexte de chaque école et qu'un plan d'action soit élaboré et mis en œuvre selon les priorités.
2. Qu'une étude de faisabilité soit effectuée afin de déterminer les besoins, les options et les obligations de la DSFM par rapport à l'établissement d'écoles françaises dans des régions où les nombres, l'intérêt et la demande semblent le justifier. Que les démarches soient initiées pour la construction partielle ou complète d'écoles là où il est déterminé que la construction s'impose.
3. Que les démarches soient initiées pour effectuer des rénovations majeures qui s'imposent pour rencontrer les normes provinciales pour les établissements scolaires existants.
4. Dans les cas de partage d'édifice avec l'école anglaise, qu'on étudie la possibilité de relocalisation de l'école ou le réaménagement de l'édifice pour permettre le fonctionnement autonome de l'école française.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

29 040 000 \$



14. PROMOTION ET RECRUTEMENT

MISE EN SITUATION

La DSFM a besoin de se doter de moyens de promotion auprès de la population francophone et des ayants droit car elle est souvent méconnue ou inconnue. Il y a parfois une confusion entre l'école d'immersion et l'école française; il est primordial de démystifier l'école française afin d'en assurer sa survie. L'école française fait face à une compétition de la part des écoles d'immersion. Celles-ci sont beaucoup plus nombreuses. Nous voulons faire connaître et faire valoir nos services et nos programmes, tels que la Phase d'accueil et nos programmes d'intervention précoce en jeune enfance et notre programmation culturelle. De plus, nous voulons être en mesure d'offrir une programmation compétitive et de qualité qui pourra rivaliser avec les programmes anglais et d'immersion et qui pourra mieux répondre aux besoins des écoliers et de la communauté.

PRÉOCCUPATIONS

- La DSFM est largement inconnue ou méconnue chez les ayants droit.
- Les ayants droit ignorent souvent les distinctions entre l'école française et l'école d'immersion.
- Il y a un besoin de formation en promotion/recrutement pour les élus, les administrateurs et le personnel de la DSFM.
- Il existe un besoin de stratégies de promotion de la DSFM et de ses écoles.
- En général, les écoles de la DSFM n'ont pas l'impact qu'elles devraient avoir dans leur communauté.
- Il y a un besoin d'améliorer nos stratégies de communication avec les parents anglophones tout en respectant le caractère francophone de l'école.
- Difficulté à recruter du personnel vu l'éloignement géographique et la situation minoritaire.



- Un certain nombre de parents choisissent d'enseigner eux-mêmes leurs enfants à domicile.
- Il y a un manque de coordination et de cohésion à l'extérieur et à l'intérieur des régions par rapport au recrutement et à la promotion.
- L'Internet pourrait constituer un outil d'information et de promotion beaucoup plus efficace s'il y avait plus de personnel en place pour le gérer.
- On prévoit un impact important du projet de construction de l'école Lavallée sur d'autres écoles de la DSFM.

RECOMMANDATIONS

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de promotion visant à :
 - i. faire connaître l'éducation française au Manitoba;
 - ii. faire connaître la DSFM et son mandat;
 - iii. faire connaître qui sont les ayants droit;
 - iv. cibler les communautés en conjonction avec leur école respective et aussi cibler des groupes spécifiques, par exemple, la GRC, les forces armées, les services en immobilier et les autres provinces.
2. Embaucher un directeur de promotion et de recrutement pour :
 - i. mettre sur pied une stratégie de promotion au niveau de la division et au niveau de chaque école;
 - ii. mettre sur pied un programme de formation en promotion pour les élus, les administrateurs et le personnel;
 - iii. coordonner la diffusion d'information sur la DSFM par rapport à son mandat, à ses services, à ses programmes et à ses écoles;
 - iv. coordonner le développement d'outils et de stratégies de communication (dépliants, site Web, vidéos sur chaque école, utilisation des médias français et anglais : journaux, radio, télévision);
 - v. coordonner la diffusion d'information sur la DSFM à l'intérieur et à l'extérieur du Manitoba;
 - vi. informer les parents ayant opté pour l'enseignement à domicile des programmes offerts par la DSFM et faire valoir les avantages d'y inscrire leurs enfants.



3. Effectuer une étude visant à localiser et identifier les ayants droit et répondre aux questions suivantes :
 - i. Qui sont-ils et où sont-ils?
 - ii. Quelle est leur connaissance et leur perception de la DSFM, de son rôle et de ses services?
 - iii. Pourquoi ne fréquentent-ils pas les écoles de la DSFM et quelles stratégies sont requises pour rejoindre les ayants droit et pour répondre aux besoins et aux inquiétudes identifiées?
4. Installer des panneaux pour identifier de façon attrayante chacune des écoles de la DSFM.
5. Établir un plan de recrutement avec budget pour répondre aux besoins de chaque région.
6. Établir une banque de données des anciens élèves. Initier une tradition de réunions de retrouvailles, avoir des étudiants-ambassadeurs, avoir un club de futurs parents, etc.
7. Faire une étude pour revoir toutes les zones de repêchage pour chaque école.

ESTIMÉ DES COÛTS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

2 059 000 \$



15. FINANCEMENT

La structure de financement telle qu'établie par le Ministère ne tient pas compte des besoins et des particularités de la DSFM. Dans le cadre financier actuel, la DSFM ne peut pas rencontrer ses obligations constitutionnelles et juridiques. Il existe des problèmes reliés à l'accès à l'école française et aux inégalités dans les installations, les établissements et les programmes. La DSFM n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations en ce qui a trait au rattrapage telles que définies par les jugements de la cour.

Lors de la création de la DSFM la répartition des argents, des effectifs et des installations s'est effectuée au gré des divisions scolaires cédantes avec comme résultat que plusieurs écoles ont démarré et fonctionnent encore avec des moyens nettement inadéquats et inférieurs aux écoles anglophones de la province.

PRÉOCCUPATIONS

- Il y a un manque d'équité dans le financement et dans les services du ministère de l'Éducation par rapport aux écoles et à la programmation française. ✖
- Certaines écoles manquent d'installations de base comme des salles de classes, des laboratoires, des locaux pour la Phase d'accueil, des équipements sportifs et technologiques.
- Certaines écoles doivent enseigner dans des classes à niveaux multiples.
- Lors de la mise sur pied de la DSFM, les négociations avec les divisions scolaires cédantes ont été ardues. La DSFM s'est trouvée perdante et parfois même dépourvue sur tous les plans (transport, édifices, ameublements, équipements, matériel scolaire, surplus budgétaire, etc.) La contribution financière du Ministère pour remédier à cette situation a été minime et largement insuffisante.
- Il y a un manque à gagner d'environ 2 millions de dollars dans le financement actuel simplement pour maintenir le statu quo. ✖



RECOMMANDATION

1. Qu'on assure dans la planification budgétaire des revenus qui permettent à la DSFM de rencontrer ses obligations pédagogiques, éducatives, constitutionnelles et légales.



La Division scolaire franco-manitobaine aimerait remercier les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce document :

- Aurèle Boisvert, comité Entente-Canada, président de la Commission scolaire franco-manitobaine
- Adrien Caillier, comité Entente-Canada
- André Carbonneau, président du comité Entente-Canada
- Yolande Dupuis, comité Entente-Canada
- Rachel Massicotte, comité Entente-Canada
- André Chaput, comité Entente-Canada
- Léo Robert, comité Entente-Canada
- Lyse Hébert, Solutions TOBOW Solutions
- Gilles Normandeau, GRN Services de consultations en administration





DIVISION SCOLAIRE FRANCO-MANITOBAINE N° 49

Case postale 204 485 chemin Dawson

Lorette MB R0A 0Y0

Tél. : (204) 878-9399 Téléc. : (204) 878-9407

Présidente : Yolande Dupuis

Vice-président : Adrien Caillier

Novembre 1998

Monsieur, Madame,

La Commission scolaire franco-manitobaine (CSFM), seule commission scolaire francophone sur le territoire manitobain, regroupe 4 500 élèves dans 22 écoles dispersées partout sur le territoire manitobain. Le présent document est le résultat d'une consultation exhaustive des besoins des comités scolaires, des comités régionaux, des directions d'école et du personnel divisionnaire. L'unique but de cette consultation était de permettre à la CSFM d'initier une planification à long terme (5 ans) à partir des priorités identifiées par nos communautés; et de permettre à la CSFM de revendiquer le financement nécessaire pour rencontrer les besoins et les priorités identifiés par nos communautés. La Commission scolaire franco-manitobaine tient à souligner que le document servira uniquement dans ce but, sans aucune autre intention.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente de la Commission scolaire franco-manitobaine,


Yolande Dupuis

YD/nf

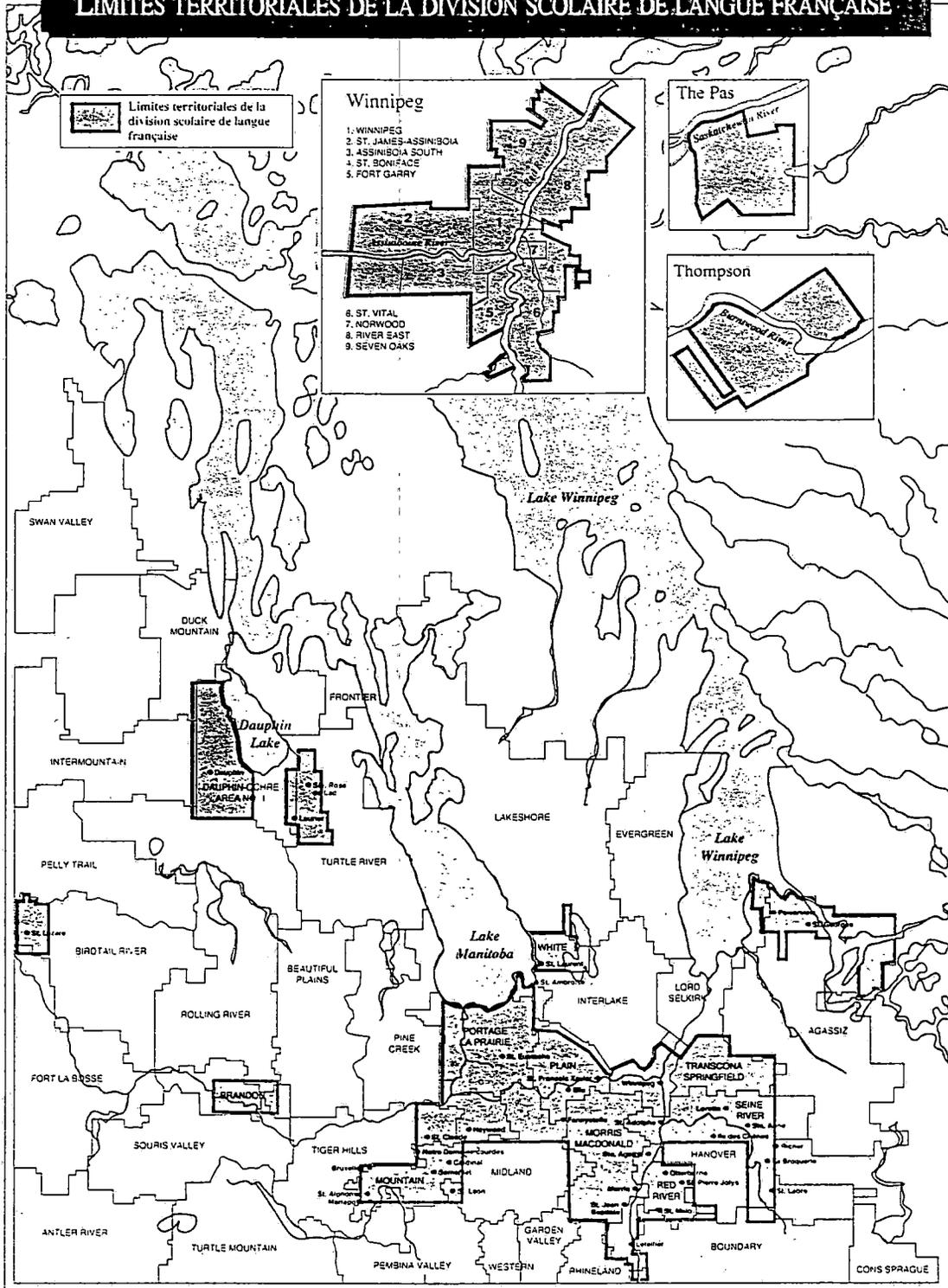
ANNEXE A

FEUILLE DE TRAVAIL
 SOMMAIRE DES ESTIMÉS RATTACHÉS AUX RECOMMANDATIONS

(3.)	PROGRAMMATION ACADÉMIQUE		\$32 545 750
3.1	mise en oeuvre des programmes	\$4 655 000	
3.2	maternelle a temps plein	\$3 407 000	
3.3	technologies de linformation	\$5 870 000	
3.4	enseignement à distance	\$4 980 000	
3.5	programmation culturelle	\$3 817 500	
3.6	les arts	\$3 200 000	
3.7	programmation sportive	\$606 250	
3.8	études technologiques et professionnelles	\$6 010 000	
(4.)	SERVICES AUX ÉLÈVES		\$18 194 000
(5.)	LA PHASE D'ACCUEIL		\$4 487 000
(6.)	LE PRÉSCOLAIRE		\$2 550 000
(7.)	LE COMMUNAUTAIRE		\$9 875 000
(8.)	LE TRANSPORT DES ÉLÈVES		\$7 815 000
(9.)	LA STRUCTURE DE GESTION		\$774 300
(10.)	ALLOCATION DU PERSONNEL		\$11 300 000
(11.)	REFRANCISATION DES PARENTS		\$732 000
(12.)	CENTRE DE RESSOURCES		\$4 180 000
(13.)	ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES		\$29 040 000
(14.)	LA PROMOTION ET LE RECRUTEMENT		\$2 059 000
(15.)	FINANCEMENT PRÉSENT MANQUÉ À GAGNER		\$10 000 000
	TOTAL DE L'ESTIMÉ DES RECOMMANDATIONS		=====
			\$133 552 050
			=====
			=====

ANNEXE B

LIMITES TERRITORIALES DE LA DIVISION SCOLAIRE DE LANGUE FRANÇAISE





Lise Toupin
05/04/98 04:56 PM

Pour : Hilaire Lemoine/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Pierre Gaudet/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Yvan Déry/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Suzanne Samson/HullOttawa/PCH/CA@PCH, Alain Garceau@PCH

Objet : Division scolaire franco-manitobaine

Pour votre information. Nous aurons un gros travail de communication à faire puisque les attentes sont et demeureront très élevées relativement au mémoire au Cabinet sur les mesures spéciales Phase 2.

----- Envoyé par Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA le 04/05/98 16:57 -----



Diane Leclercq

04/05/98 10:29

Envoyé par : Diane Leclercq

Pour : Lise Toupin/HullOttawa/PCH/CA@PCH
cc : Louis Chagnon/West-Ouest/PCH/CA@PCH, Diane Dorge/West-Ouest/PCH/CA@PCH
Objet : Division scolaire franco-manitobaine

Ceci était dans les médias francophones -

La Commission scolaire mettra sur pied un comité spécial sous la direction du directeur général et du secrétaire-trésorier de la Division pour établir une stratégie dans le but de renégocier une entente spéciale pour la gestion scolaire. Étant donné les besoins financiers élevés rattachés à la gestion scolaire, la Commission avise qu'elle veut être en mesure de renégocier avec le Ministère du Patrimoine canadien une entente semblable à celle qui arrive à échéance en mars 1999.

Dans les médias, on a parlé de renégocier une entente d'environ 15M\$ avec le fédéral.

De plus, la Division mettra sur pied une stratégie de levée de fonds, afin de bâtir une réserve pour des projets qui ne sont pas subventionnés. Elle embauchera sous peu un expert-conseil dans ce domaine.

8122-3-1-98

PROGRAMMES D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES
OFFICIAL LANGUAGES SUPPORT BRANCH

NOM/NAME

FRANÇAIS/FRENCH	8122-3-1-98 : ENTENTE SPÉCIALE -GESTION DES ÉCOLES FRANÇAISES
ANGLAIS/ENGLISH	

MODIFICATIONS

	NOUVEAU DOSSIER / NEW FILE
X	NOUVEAU VOLUME / NEW VOLUME # 2
	ANNULER NOUVEAU DOSSIER / CANCEL REQUEST
	CHANGEMENT DU NOM FRANÇAIS
	CHANGE IN THE ENGLISH NAME

COMMENTAIRES/COMMENTS

PROGRAMME D'APPUI AUX LANGUES OFFICIELLES S.V.P. ME RETOURNER LE DOSSIER. MERCI CYNTHIA PLOUFFE- 953-5125 MERCII! / THANK YOU!

DEMANDÉ PAR / REQUESTED BY:

Cynthia Plouffe
SIGNATURE

27 JUN 2001
DATE